VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE

Direction Générale Adjointe (Finances, Population et Santé)
Service des assemblées et des affaires juridiques

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 30 septembre 2026, à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne, convoqué le jeudi 24 septembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent JEANNE, Maire en exercice.

Les membres présents :
M. JEANNE, **Maire.**

Mme ABCHICHE, M. AKKOUCHE, Mme AMAR, Mme ARRON, Mme ASHRAF, M. BASTIN, Mme CARPE, M. DUBUS, M. DUVAUDIER, M. GOUPIL, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, M. NGANDE, M. PICOT, Mme THIROUX, **adjointes et adjoints au Maire**

Mme BENAHMED, Mme BOICHOT, M. LHOSTE, M. MESNAGER, Mme MOREIRA MARQUES, Mme SAUSSEREAU, M. SZOLLOSI, Mme THÉOPHILE, **conseillers municipaux délégués**

M. ANCIAUX, Mme ANTONIE, M. BANTSIMBA, Mme CASTELLAR, Mme CIPRIANO, Mme DEISS, Mme DE OLIVEIRA, M. EOUZAN, M. FORHAN, M. HIRIDJEE, Mme SANZ, M. SLIMOVICI, Mme ADOMO, Mme GARCIA, M. GUINTRAND, M. JACQUIN BEAUDOIN, Mme KEITA-GASSAMA, M. LAMOTTE, M. LÉGER, Mme MALEK, Mme MORGADO, M. SY, **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Les membres excusés :

Mme LE THIÈS, (donne procuration à Mme ASHRAF) ; Mme BERTRAND (donne procuration à Mme BENAHMED) ; Mme KASSOU (donne procuration à M. SY).

La séance est ouverte à 20 h 30.

Monsieur le Maire
« Mes chers collègues, bonsoir, bonsoir à tous. Donc nous allons pouvoir ouvrir notre séance. Je vais vous donner lecture des procurations qui me sont parvenues. »

Lecture des pouvoirs

Monsieur le Maire
« Odile LE THIES donne procuration à Asma ASHRAF ; Delphine BERTRAND à Jacqueline BENAHMED ; Zohra KASSOU à Mamadou SY. S'il y en a d'autres, merci de me les communiquer. »

Nomination du secrétaire de séance

Monsieur le Maire
« On va procéder à la désignation d'un secrétaire de séance. Je propose Asma ASHRAF. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Il n'y en a pas, donc Asma, tu seras notre secrétaire de séance. »

Informations diverses

Monsieur le Maire
« Quelques informations avant de procéder à une installation. Tout d'abord, pour vous préciser, comme vous pourrez le constater, mes chers collègues, que nous avons procédé au changement du système audio, puisque le système était ancien, dépassé et que les batteries à changer revenaient à un coût supérieur au changement du matériel. C'est pourquoi on a changé le matériel, et on en a profité aussi pour changer les tables qui dataient un peu, et donc vous avez ce nouveau matériel.
Deuxième point, si on peut avoir le silence, pour vous signaler que vous avez tous reçu un courrier de la part du tribunal administratif relatif au contentieux électoral qui a été formé par un des colistiers de Monsieur LÉGER, donc nous attendons le jugement pour la mi-octobre. Simplement je vous indique que l'ensemble des moyens ont été écartés par le rapporteur public, donc nous attendons maintenant le jugement.
Propos en bruit de fonds de M. SY
Alors, à la suite de la démission d'Henrique RIBEIRO, nous installons ce soir Madame Maria Teresa MOREIRA MARQUES. Donc elle est officiellement installée ce soir, et on lui souhaite le meilleur. *(Applaudissements)* Et le service des assemblées va remettre aux élus qui ne l'ont pas encore reçue leur carte d'élu.
Nous allons procéder ensuite à l'approbation du procès-verbal de la séance du 17 juin 2026. »

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 17 juin 2026

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a des remarques ? Monsieur SY, vous avez une remarque sur ce PV ? Allez-y, je pense que vous pouvez y aller. Alors je précise que l'on vient de changer le système audio, pas d'échange des micros. On avait des soucis avec les micros. Les places sont nominatives et donc, pour pouvoir donner la parole, c'est bien cela. Donc Monsieur SY, allez-y. »

M. SY
« Bonsoir vous m'entendez ? »

Monsieur le Maire
« Oui, on vous entend tout à fait. »

M. SY
« Merci pour la prise de parole. Je voudrais faire deux remarques. La première, c'est que nous avons des questions diverses.
La deuxième, comme à votre habitude, Monsieur JEANNE, vous avez donné une information d'ordre général, comme quoi le tribunal administratif avait, à son point de vue, rejeté le recours qui avait été déposé par notre liste concernant le Conseil municipal. Mais, à chaque fois, vous omettez - je pense volontairement – d'indiquer à l'ensemble du Conseil municipal et à l'ensemble du public toutes les décisions, tous les jugements que vous avez perdus et notamment… »

Monsieur le Maire
« Monsieur SY, Monsieur SY… »

M. SY
« Et notamment le jugement contre un agent municipal. »

Monsieur le Maire
« Monsieur SY, je vais vous arrêter tout de suite. On n'en est pas là, on est sur l'adoption du procès-verbal. J'ai communiqué une information générale qui concerne l'ensemble des élus puisque tout le monde a reçu un courrier, donc ce n'est pas l'objet. Si vous avez des questions sur le procès-verbal, vous pouvez intervenir, mais uniquement sur le procès-verbal. On est sur l'adoption du procès-verbal. Est-ce qu'il y a des interventions sur le procès-verbal ?

M. SY ***(hors micro)***
« Nous aurons plusieurs questions diverses. »

Monsieur le Maire
« C'est bien noté sur les questions diverses. Je parle du procès-verbal. Il n'y en a pas ? On passe à l'adoption : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de votes ? Il est donc adopté. »

Liste des décisions prises par Monsieur le Maire en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales

DEC26-326
Décision du Maire relative à la convention entre l'UFVC Nouvelle Aquitaine Site de Poitiers et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'OLERON du 27 juin (déjeuner) au 4 juillet (déjeuner) 2026.

DEC26-327
Décision du Maire relative à la convention entre l'UFVC Nouvelle Aquitaine Site de Poitiers et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'OLERON du 29 juin (déjeuner) au 4 juillet (déjeuner) 2026.

DEC26-328 à DEC26-359
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale
Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle
Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire au columbarium.

DEC26-360
Exercice du droit de préemption urbain portant sur les lots n°9 à 19 dépendants de la copropriété cadastrée section V n°23, correspondant à 10 box et une parcelle de terrain sis 65 avenue de la République à Champigny-sur-Marne.

DEC26-361
Décision du Maire relative à la convention entre la SARL OCEANE VOYAGES JUNIORS et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'Argelès-sur-Mer du 4 juillet (dîner) au 11 juillet (déjeuner pique-nique + goûter) 2026.

DEC26-362
Demande de versement par ville de Champigny-sur-Marne d'une contribution financière pour le renouvellement à l'adhésion annuelle à l'ANEAT - Association Nationale des Ecoles d'Art Territoriales de pratiques amateurs.

DEC26-363
Attribution d'une aide exceptionnelle de 500 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien à la mobilité européenne.

DEC26-364
Attribution d'une aide exceptionnelle de 650 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien à la mobilité européenne.

DEC26-365
Attribution d'une aide exceptionnelle de 400 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien à la mobilité européenne.

DEC26-366
Décision du Maire relative à la convention entre la Ligue de l'Enseignement Centre-Val-de-Loire et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'Argelès-sur-Mer du 4 juillet (dîner) au 11 juillet (déjeuner pique-nique) 2026.

DEC26-367 à DEC26-396

Demande d'octroi d'une concession d'avance funéraire familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement pour maintien d'une case funéraire familiale au columbarium
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.

DEC26-397
Exercice du droit de préemption urbain portant sur les lots n°46 de la copropriété dépendant des parcelles cadastrées section AI n°143 et 144, correspondant à un local d'activité sis 13 Bis rue Romain Rolland à Champigny-sur-Marne.

DEC26-398
Cabinet Médical - SAMI situé 164, avenue du Général de Gaulle à Champigny-sur-Marne - Approbation de l'avenant n°1 à la convention d'occupation précaire du cabinet médical n°1 (17,4m2), accordé au profit du Docteur Badra TLEMSANI, du 04 mai 2026 au 03 mai 2027, moyennant un loyer mensuel de 200 euros.

DEC26-399 à DEC26-410
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle.

DEC26-411
Revalorisation des quotients familiaux et de la tarification des prestations.

DEC26-412
Décision du Maire relative à la convention entre l'association Vo Viet Nam 94 et la commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'Oléron, du 31 juillet au 17 aout 2026.

DEC26-413
Décision du Maire relative à la convention entre le Comité de Gestion des Œuvres Sociales et la Commune de Champigny-sur-Marne portant sur l'organisation conjointe de vacances familiales par la Commune au profit du CGOS du Dimanche 19 juillet au dimanche 16 août 2026.

DEC26-414
Décision du Maire relative à la convention entre la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'Oléron (Le Bois) du 15 août (déjeuner) au 22 août (déjeuner pique-nique) 2026.

DEC26-415
Décision du Maire relative à la convention entre la Communauté de Communes de l'Ile d'Oléron et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'Oléron (Le Bois) du 16 août (déjeuner) au 22 août (déjeuner pique-nique) 2026.

DEC26-416 à DEC26-449
Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale
Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle

Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.

DEC26-450
Consignation de la somme de 48 600e suite à l'exercice du droit de préemption à l'occasion de la mise en vente des lots n°60,49,39 et 38 de la copropriété dépendant de la parcelle cadastrée section AX n°109 correspondants à un pavillon sis 40 bis rue de l'Eglise à Champigny-sur-Marne.

DEC26-451
Demande d'attribution de subvention auprès de la préfecture du Val-de-Marne au titre du dispositif Fonds Vert, pour le projet "Requalification de la rue de la Plage".

DEC26-452
Demande d'attribution de subvention auprès de la préfecture du Val-de-Marne au titre du dispositif Fonds Vert, pour le projet "Amélioration du confort d'été des écoles de Champigny-sur-Marne par l'installation de brasseurs d'air de plafond".

DEC26-453 à DEC26-467
Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale.

DEC26-468
Centre Technique Infrastructure -propriété située au 351, impasse des Armoiries à Villiers-sur-Marne – Convention de location consentie à la Ville de Champigny-sur-Marne par la S.C.I. DI FELIN, pour une durée de 6 ans, à compter du 20 décembre 2023 jusqu'au 19 décembre 2029, moyennant un loyer annuel hors charges et hors taxes fixé à 205 250,23 €.

DEC26-469 à DEC26-480
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle.

DEC26-481
Décision du Maire relative à la convention entre API Restauration - Domaine de la Canarde, 3 avenue Luis Ocana 11610 Pennautier, et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'Argelès-sur-Mer du vendredi 3 juillet au samedi 4 juillet 2026.

DEC26-482
Demande d'attribution d'une subvention d'investissement auprès de l'Etat, dans le cadre de la dotation générale de décentralisation pour l'informatisation et le développement des services numériques de la Médiathèque du centre-ville.

DEC26-483
Attribution d'une aide exceptionnelle de 500 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien à la mobilité internationale.

DEC26-484

Attribution d'une aide exceptionnelle de 900 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien à la formation.

DEC26-485
Attribution d'une aide exceptionnelle de 600 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien à la mobilité internationale.

DEC26-486
Attribution d'une aide exceptionnelle de 350 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien au passage du permis de conduire.

DEC26-487
Attribution d'une aide exceptionnelle de 400 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien à la mobilité internationale.

DEC26-488
Attribution d'une aide exceptionnelle de 350 euros dans le cadre du Contrat Campinois de Réussite (CCR) pour le soutien au passage du permis de conduire.

DEC26-489
Décision du Maire relative à la convention entre l'ASS DEFENCE PROTECTION ENFANCE DEFICIENT et la Commune de Champigny-sur-Marne portant mise à disposition du centre de vacances d'Argelès-sur-Mer du 13 juillet (dîner) au 18 juillet (déjeuner pique-nique) 2026.

DEC26-490 à DEC26-524
Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle
Demande d'octroi d'une case de columbarium funéraire familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une case de columbarium funéraire familiale
Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale
Demande de renouvellement anticipé d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale.

DEC26-525
880, rue Marcel Paul - Terrain non bâti extrait des parcelles CP 233 et CO 236 - Mise à disposition partielle et précaire, au profit de la société PROJARINS du 1er juin au 31 décembre 2026, moyennant une indemnité d'occupation de 500€ par mois.

DEC26-526 à DEC26-543
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture familiale
Demande d'octroi d'une concession funéraire individuelle
Demande d'octroi d'une concession d'avance funéraire familiale
Demande d'octroi d'une concession funéraire familiale
Demande de renouvellement d'une concession funéraire pour maintien d'une sépulture individuelle.

MARCHÉS PUBLICS

Marché n°25F141
Contrat de travaux routiers, de voirie et de réseaux divers (signalisations) conclut avec la société COLAS

France ETS CHAMPIGNY ARCUEIL pour un montant maximum de 1 200 000 € par an.

Marché n°26F029
Lot n°1 : Contrat de location d'autocars avec chauffeurs pour les transports scolaires, CLME et autres pour un montant maximum 400 000 € HT par an.

Marché n°26F030
Lot n°2 : Contrat de location d'autocars avec chauffeurs pour le transport en commun (adultes et enfants) des classes transplantées pour un montant maximal de 250 000 € HT par an.

Marché n°26F031
Lot n°3 : Contrat de location d'autocars avec chauffeurs pour le transport en commun de personnes, adultes et enfants, (journée(s) à la mer à Ouistreham (Normandie) ou le Lad d'Orient (Aube, Grand Est)) conclut avec la société AUTOCARS R. SUZANNE pour un montant maximum de 80 000 € HT par an.

Monsieur le Maire
« Vous avez donc eu communication des décisions qui ont été prises entre les deux Conseils municipaux. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame KEITA, je vous en prie. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Bonsoir, merci Monsieur le Maire. J'avais une question concernant - je n'ai plus le numéro, je suis désolée, je vais le retrouver - c'était concernant les droits de préemption. Je voulais savoir pour quel projet, de quoi il s'agissait pour ce droit de préemption. Je vais essayer de retrouver le lot. »

Monsieur le Maire
« Oui, s'il vous plaît, parce qu'il y en a eu plusieurs. Je veux bien vous répondre, mais il faut m'indiquer lequel. »

Mme KEITA-GASSAMA
« C'est sur la DEC26-397, rue Romain-Rolland. »

Monsieur le Maire
« Alors DEC26, ça, c'est juste l'année, le numéro par contre, vous ne l'avez pas indiqué. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Si, j'ai dit 397. »
Monsieur le Maire
« 397 oui, qu'est-ce que vous vouliez savoir ? »

Mme KEITA-GASSAMA
« Quel est l'objectif de l'exercice de ce droit de préemption sur ce lot. »

Monsieur le Maire
« Eh bien, écoutez, c'est un local qui est à la cession, et donc on a exercé effectivement notre droit de préemption pour s'assurer du type d'activité qui viendra sur ce lot. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Très bien. J'en avais eu une autre, c'était concernant Argelès-sur-Mer. C'était la 366, puisqu'on peut voir qu'il y a des conventions qui se mettent en place, et tant mieux ! Sauf que l'on s'interroge, puisque l'on a eu l'écho de plusieurs familles qui ont voulu se rendre sur ce centre, puisqu'il y a les séjours familles qui se déroulent l'été. L'année dernière, il y a eu de grosses difficultés concernant la restauration, etc., enfin les conditions étaient très compliquées. Et cette année, des familles ont voulu partir mais, finalement, il n'y a pas eu de départ. Donc déjà, est-ce que vous pouvez nous éclaircir là-dessus ? Voilà, ce sont les échos que j'ai, et on a cru comprendre que vous n'aviez pas proposé aussi aux enseignants de partir à Argelès cette année en classe transplantée. Donc il y a de quoi s'interroger sur le devenir de ce très beau centre. »

Monsieur le Maire
« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? On est toujours sur les décisions. Monsieur SY. »

M. SY
« Sur la 26-360, on voudrait savoir quel est le projet qui est prévu à cet endroit, et quel est l'avis des Domaines. Pareil pour la décision 26-397. Et j'aurai également une question sur la décision 26-411. Pouvez-vous nous transmettre les documents liés à cette décision ? »

Monsieur le Maire
« Laquelle vous avez dit en dernier ? »

M. SY
« 26-411. »

Monsieur le Maire
« 26-411. Très bien. Il n'y a pas d'autres questions sur les décisions ? Alors sur le point que vous avez soulevé concernant des familles qui ne sont pas parties : toutes les familles qui ont fait le choix de partir sur le centre pour la première fois ont été prioritaires. Donc, effectivement, il y a certaines familles qui n'ont pas été mises en priorité puisqu'elles étaient déjà parties plusieurs années de suite. Et donc c'est dans cet ordre-là que nous avons procédé, l'objectif étant de faire découvrir aussi le centre. Alors vous dites : « On a de quoi s'inquiéter d'un très beau centre ». Pour l'instant, on a surtout un bâtiment principal qui n'a pas été entretenu, donc qui est touché par les termites. Voilà la problématique de ce centre. D'une façon générale, il y a eu quand même un défaut d'entretien, comme sur l'ensemble des trois centres de vacances et on a été appelés à engager des travaux extrêmement lourds, notamment à Flumet, puisque nous avions un avis défavorable d'ouverture de la part de la commission de sécurité, puisque plus rien n'était conforme sur ce site. Aujourd'hui, tout va bien, mais après quand même 1,5 Million d'investissements pour remettre à niveau le centre de Flumet. Celui d'Argelès, je viens d'en parler, et celui d'Oléron, on a été obligés d'engager des montants extrêmement importants. Donc je veux bien que l'on dise que les centres sont fabuleux, mais enfin ils étaient surtout en état de décrépitude avancée.

Sur le droit d'exercice de préemption sur le point 397, le montant est de 707 000 €.
Sur le point 360, c'est 130 000 €.
Et sur le point 411, c'est la revalorisation des quotients familiaux qui est en fait l'indice Insee tout simplement. Il y avait une modification sur une erreur au centime près d'un arrondi, qui a été réalisée. Voilà, j'ai répondu à l'ensemble des questions sur les décisions, donc nous allons maintenant pouvoir passer à l'ordre du jour, et donc un premier point en lien avec ce que j'ai eu l'occasion d'évoquer concernant la mise en place de notre nouvel élu. »

1) Remplacement d'un représentant de la Ville pour siéger au Conseil d'école de l'école élémentaire Maurice-Denis

Monsieur le Maire
« Donc on procède au remplacement d'un représentant de la Ville au sein du Conseil d'école de Maurice-Denis en remplacement d'Henrique RIBEIRO par Alain MESNAGER sur cette école. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté à l'unanimité. »

A l'unanimité,

2) Élection d'un représentant au poste vacant au sein de la 3e commission municipale permanente

Monsieur le Maire
« Même chose pour le représentant au sein de la 3e commission, donc en remplacement de notre collègue remplacé par Madame Teresa MOREIRA MARQUES au sein de cette 3e commission municipale. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER.

M. LÉGER ***(hors micro)***
« Bonsoir Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire
« Attendez que je vous donne la parole. Allez-y. »

M. LÉGER
« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Sur l'ensemble des délibérations qui vont aborder le remplacement de notre collègue, nous ne prendrons pas part au vote, c'est plutôt ce vote-là qu'il faut indiquer pour notre parti. »

Monsieur le Maire
« Je ne suis pas sûr que ce sera le cas sur toutes les délibérations, mais vous verrez. En tout cas, sur celle-ci, c'est bien noté. »

M. LÉGER
« Merci. Et celle d'avant aussi. »

Monsieur le Maire
« Donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? C'est bien noté. Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND
« On voulait effectivement aussi ne pas prendre part au vote sur ces sept premiers points qui sont à l'ordre du jour. »

Monsieur le Maire
« C'est bien noté, merci. Donc est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes favorables, pour que ce soit clair. C'est donc adopté. »

A l'unanimité,

10 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

3) Remplacement d'un représentant de la Ville au sein de la Commission consultative des marchés aux comestibles

Monsieur le Maire
« Point numéro 3 : remplacement d'un représentant de la Ville pour siéger au sein de la Commission consultative des marchés aux comestibles. À la place de Monsieur RIBEIRO, on propose Monsieur GOUPIL. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Et donc c'est adopté. »

A l'unanimité,

10 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

4) Remplacement des représentants de la Ville pour siéger aux instances de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées (AGEMOB)

Monsieur le Maire
« Ensuite point numéro 4, le remplacement du représentant au sein de l'Agence métropolitaine des mobilités partagées : il est proposé la candidature de Philippe DUBUS. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de votes ? Et des votes pour ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité,

10 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

5) Remplacement des représentants de la Ville pour siéger aux instances de l'association des collectivités territoriales et des professionnels pour la gestion de l'énergie, des déchets, de l'eau et de l'assainissement, en faveur de la transition écologique et de la protection du climat (AMORCE)

Monsieur le Maire
« Le point numéro 5 est retiré. L'instance de l'AMORCE, qui était une reprise, en réalité, nous y adhérons déjà, mais dans le cadre de la géothermie, donc cela aurait fait un doublon. C'est pourquoi ce point est retiré de l'ordre du jour. »

Retiré,

6) Remplacement des représentants de la Ville de Champigny-sur-Marne au Comité Syndical intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication (SIPPEREC)

Monsieur le Maire
« Point numéro 6 : remplacement des représentants de la Ville au sein du SIPPEREC, le Comité syndical de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication. Et donc vous avez l'ensemble des éléments retraçant l'activité du SIPPEREC, comme nous l'avions déjà il y a quelques mois. Et donc il est proposé un titulaire et un suppléant. En titulaire, Philippe DUBUS, et en suppléant Wilfrid BASTIN. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui est pour ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité,

10 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

7) Élection au poste vacant d'un représentant pour siéger au sein du Conseil de Territoire de l'Établissement public territorial (EPT) Paris Est Marne & Bois

Monsieur le Maire
« Point numéro 7, c'est l'élection au poste vacant d'un représentant pour siéger au Conseil de territoire de l'Établissement public Paris Est Marne & Bois. Donc en remplacement de notre collègue démissionnaire, il est proposé de le remplacer par Grégory GOUPIL. Nous avons deux options : soit on vote sur le nom uniquement ou on peut refaire un vote à l'urne si vous le souhaitez. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y a pas d'interventions ? On passe au vote sous cette forme ? Ça convient à tout le monde ? Eh bien c'est parfait. Donc qui est pour ? Sachant que l'on vote pour l'intégralité de ceux qui sont présents, c'est pour cela que je vous disais que je pense que vous voterez pour vous quand même, Monsieur LÉGER. Est-ce que vous êtes pour ? Est-ce qu'il y a des votes contre ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. Point numéro 8, Wilfrid BASTIN pour la désignation des Conseils de quartier. »

A l'unanimité,

8) Désignation des présidents de bureau des Conseils de quartier de la Ville de Champigny-sur-Marne

M. BASTIN
« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Alors il s'agit effectivement de la désignation des présidents des bureaux de Conseils de quartier de la Ville de Champigny-sur-Marne. Je ne vais pas faire la liste, vous l'avez tous lue. Il nous manque juste les élus de la minorité pour les différents conseils de quartier.

L'avis des commissions
Avis favorable à la majorité des suffrages exprimés pour la 1re commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA
Avis favorable à la majorité des membres présents de la 6e commission ; un vote réservé de Monsieur GUINTRAND. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Oui, donc j'imagine que cela va être des propositions de noms pour chaque Conseil de quartier. Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER
« D'abord, dans ce moment important pour la Ville de Champigny, c'est-à-dire effectivement le moment de désigner les bureaux des Conseils de quartier, d'abord on espère que la prochaine mandature va se dérouler de manière plus démocratique et plus participative, avec des Conseils de quartier qui seront réellement basés sur les attentes des habitants, pas avec des Conseils de quartier qui se réunissent parfois complètement à côté du sujet que les habitants avaient envie d'aborder. Je pense à l'ANRU du Bois l'Abbé où les habitants ont maintes et maintes fois demandé à ce que l'on puisse discuter de sujets qui les intéressaient : la rénovation de leur logement, la non-destruction des logements, des sujets extrêmement importants, le commerce, etc. Et ils n'ont jamais eu le droit de pouvoir aborder cela

sérieusement dans le Conseil de quartier. Par ailleurs, à Cœuilly, vous le savez, il a fallu attendre une crise majeure avec des mobilisations d'habitants pour qu'enfin le Conseil de quartier soit informé d'un projet d'installation du centre CAARUD. Encore une fois, vous le savez très bien, notre position n'est pas contre les CAARUD. Elle ne l'a jamais été, elle ne le sera jamais. Par contre, la méthode antidémocratique dans ce quartier-là a fait beaucoup de ravages, et donc on espère que, dans cette future mandature, vous changerez un peu de méthode parce qu'aujourd'hui, les Conseils de quartier, au lieu d'être un espace associant les habitants, parfois les ont plutôt divisés, ou en tout cas n'ont pas permis du tout la démocratie locale.
Pour votre question, Monsieur le Maire, savoir si c'est aujourd'hui que l'on vous communiquera les noms des membres de l'opposition qui siégeront dans ces bureaux de Conseil, ce n'est pas, il me semble, la délibération d'aujourd'hui. La délibération d'aujourd'hui, c'est l'élection des présidents des bureaux. Donc on va se plier à cela, mais pour ce qui concerne la liste que l'on vous a déjà envoyée, visiblement la liste ne convenait pas. Il fallait que l'on soit capables de regarder avec l'autre partie de l'opposition, c'est-à-dire le groupe Champigny insoumis. Du coup, on n'a pas eu le temps de se coordonner. Donc ce soir, on ne vous communique pas les noms, mais ils arriveront très, très prochainement, dans les jours à venir. »

Monsieur le Maire
« C'est bien noté. M GUINTRAND. Vous aviez envoyé des éléments. Quelle est votre position sur le sujet ? »

M. GUINTRAND
« Alors nous avons envoyé des questions diverses. »

Monsieur le Maire
« Je ne parle pas des questions diverses, je parle au niveau des Conseils de quartier. Nous avons reçu une liste de candidatures, est-ce qu'elle est maintenue ? Est-ce qu'elle est retirée ? »

M. GUINTRAND
« On aura de toute façon trois élus qui siégeront dans les Conseils de quartier, mais nous sommes justement en discussion sur la localisation précise de ces représentants. »

Monsieur le Maire
« Donc on considère que la liste que vous nous avez envoyée initialement n'est plus d'actualité ? »

M. GUINTRAND
« C'est ça. »

Monsieur le Maire
« C'est ça, d'accord, c'est bien noté. Je ne sais pas si Wilfrid BASTIN veut ajouter quelque chose ou si quelqu'un d'autre veut intervenir. »

M. BASTIN
« Juste un mot pour répondre à Monsieur LÉGER qui nous dit que la démocratie participative n'a pas eu lieu à Champigny à la dernière mandature. Moi je vous renvoie à celles d'avant où

il n'y avait carrément rien, où les habitants venaient pour des réunions avec des interventions descendantes, et les rares fois où il y avait des Conseils de quartier, c'était plutôt vous qu'autre chose. Vous pouvez nous donner des leçons, il n'y a pas de souci, mais vu ce que vous avez été capables de faire, je pense qu'on est larges. »

Monsieur le Maire
« Je compléterai en citant même ce qu'avait dit Madame KEITA. Je vais vous citer en disant qu'il ne se passait plus rien au niveau des Conseils de quartier, parce que les élus n'y venaient plus. Donc on parlait des élus, bien évidemment, de la majorité d'alors. Je crois qu'il y a encore certainement beaucoup de choses à améliorer au niveau des Conseils de quartier. Ce n'est pas toujours facile de faire participer les habitants sur un certain nombre de sujets. Je rappelle que ces instances sont pleinement démocratiques, puisque c'est un tirage au sort qui définit les citoyens qui veulent bien s'investir - et moi je les remercie - dans le cadre des bureaux pour définir les ordres du jour. Alors que les ordres du jour ne plaisent pas à certains, c'est une chose, mais à partir du moment où on laisse les habitants définir aussi ce qui concerne leur quartier et ce qu'ils ont envie d'y aborder, il faut se plier à la règle, et ce n'est pas moi qui suis intervenu pour définir l'ordre du jour des Conseils de quartier. Je ne suis intervenu dans aucun des Conseils de quartier pendant la mandature précédente. J'ai laissé faire les élus et les citoyens qui se sont saisis de ce dispositif. Chacun a pu exprimer ce qu'il attendait, il y a eu des avancées extrêmement nettes sur un certain nombre de sujets, pas sur tout. Et je ne pense pas d'ailleurs, vous voyez, que ce soit l'objet d'un Conseil de quartier de reparler de refaire un ANRU ou de refaire un quartier. C'est exactement la même chose d'ailleurs pour le projet du centre-ville. Quand on a abordé les questions, parce que même si je n'y participe pas, je lis les comptes rendus, et quand j'ai vu les comptes rendus sur le quartier du centre-ville, il a été abordé de nombreux points, mais ce n'est pas pour autant que l'on refaisait le projet. Ce n'est pas le même objet et, en revanche, il y a des points qui peuvent être abordés à chaque fois en fonction de ce qui est défini par les bureaux de ces Conseils de quartier, sur lesquels on peut échanger avec l'ensemble des habitants. Bien, pour l'instant, on va passer à l'adoption de cette délibération avec la désignation des présidents et la composition telle qu'elle est connue, et qui sera complétée par la suite, s'il n'y a pas d'autres interventions. Donc on passe au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Donc c'est adopté, je vous remercie. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,
M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme. Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

***7* abstentions,**
Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

9) Octroi de la protection fonctionnelle à Madame Fily KEITA-GASSAMA, conseillère municipale

Monsieur le Maire
« Alors point numéro 9. Donc j'ai été saisi de l'octroi d'une protection fonctionnelle de Madame Fily KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire
« Il y a 3 votes pour. Vous n'aviez pas levé la main très haut, l'administration n'avait pas vu le vote…
Donc une délibération concernant l'octroi d'une protection fonctionnelle de Madame Fily KEITA-GASSAMA. Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur l'octroi de cette protection fonctionnelle en vue de garantir la prise en charge des frais liés à la défense et de ses intérêts et de réparer l'éventuel préjudice qui en résulterait, conformément aux dernières dispositions notamment de l'article L2123-35 du code général des collectivités territoriales, à la suite d'un incident qui s'est produit en ce même Conseil lors de notre dernière séance du 17 juin 2026. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND
« Alors c'est une intervention rapide. Nous allons évidemment voter pour ce point. Par ailleurs qu'un vote ait lieu est une chose, il aurait tout à fait pu y avoir un choix de la part de vous, Monsieur le Maire, de saisir directement ce droit à la protection fonctionnelle pour notre collègue Fily KEITA. Il est quand même bien dommage de devoir en arriver là par rapport à des faits qui impliquent d'ailleurs un agent municipal. Je pense qu'il faut effectivement que le Conseil municipal fasse cet appel à la protection fonctionnelle et s'engage à ce que, autant que faire se peut, ce genre de faits, d'insultes dans le cadre du Conseil municipal ne se reproduisent pas. »

Monsieur le Maire
« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur LÉGER. N'appuyez pas deux fois sur le bouton, une fois, ça suffit. »

M. LÉGER
« Et donc là, ça fonctionne très bien. Donc bien sûr, nous allons voter cette délibération. Effectivement, on estime que les insultes, même si tous les élus selon où ils étaient placés n'ont pas pu forcément entendre bien, mais ce qui nous a été rapporté mérite quand même que la lumière soit faite, qu'une enquête soit diligentée et surtout, il y a quand même une partie des propos qui ont été entendus par tout le monde par contre, qui sont toujours plus que déplacés, insupportables dans un Conseil municipal. Donc effectivement, il faut quand même que cette personne soit remise devant ses responsabilités parce qu'il ne faut pas tolérer que l'on puisse s'en prendre à des élus comme ça au sein du Conseil. La personne qui était entrée dans la salle n'était pas un de nos membres ici, assis autour de la table, donc il n'y avait aucune raison que des insultes fusent en direction de notre collègue Fily KEITA-GASSAMA. Voilà. Bien sûr donc que, sur cette base-là, nous allons voter cette délibération. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur SY. »

M. SY
« En préambule, il faudrait rappeler que, bien entendu, les membres de l'opposition apportent tout leur soutien à Fily KEITA-GASSAMA par rapport aux événements qui se sont passés lors du Conseil municipal du mois de juin. Je pense que c'est très important de le dire, qu'elle n'est pas seule.
Deuxième remarque : je n'étais pas présent à ce Conseil municipal mais, au vu des vidéos que j'ai vues et aux rapports que l'on m'a faits, il y a une Maire adjointe qui, en l'occurrence, au lieu de calmer les choses, a attisé le feu. On ne citera pas son nom ce soir. Quant à vous, Monsieur le Maire, vous avez une responsabilité également dans ces faits. Vous êtes le premier magistrat de la Ville, vous avez un droit que d'autres élus n'ont pas forcément dans ce Conseil municipal, on ne vous a pas beaucoup entendu lorsque Madame KEITA-GASSAMA s'est fait injurier, d'ailleurs par une personne qui est coutumière des faits et qui est encore présente ce soir devant le Conseil municipal. »

Monsieur le Maire
« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors quelques remarques. Je vais souscrire à un point dans ce qui vient d'être dit : c'est que cet incident aurait pu être évité, je suis bien d'accord avec vous sur ce point-là. Il aurait pu être évité si Madame notre collègue, Fily KEITA-GASSAMA, n'était pas intervenue, c'est-à-dire si elle était restée à sa place. Elle n'avait pas à intervenir. Vous avez rappelé, Monsieur SY, que j'ai la police de séance. Donc ce n'est pas à Madame KEITA-GASSAMA d'intervenir sur un incident de quelqu'un qui fait partie du public, qui pénètre dans cette salle pour bordéliser la séance. Elle n'avait pas à intervenir.

Mme KEITA-GASSAMA ***(hors micro)***
« C'est honteux. »

Monsieur le Maire
« Madame KEITA-GASSAMA, vous n'avez pas la parole, donc je vous explique les choses. »

M. SY ***(hors micro)***
« C'est un scandale. »

Monsieur le Maire
« Mais en fait… Il n'y a pas d'interruption, on n'intervient pas. On vous a écoutés. »

M. SY ***(hors micro)***
« C'est honteux, Monsieur le Maire, on ne vous a pas entendu. Lamentable… »

Monsieur le Maire
« Monsieur SY, on vous a écouté… »

Intervention ***(hors micro)*** **de M. MAILLER** ***(ex-élu d'opposition dans le public)***
« C'est honteux. »

Monsieur le Maire
« Et le public n'a pas à intervenir dans les débats du Conseil municipal. »

M. MAILLER ***(depuis la tribune du public)***
« Avec ce qu'on vient d'entendre… »

Monsieur le Maire
« Le public n'a pas à intervenir dans les débats du Conseil municipal, sinon je vais être obligé de faire évacuer la salle, mais surtout une personne. Voilà. *(brouhaha)* Donc ce n'est pas l'objectif, ce n'est pas l'objectif. Monsieur SY, essayez de vous tenir. Vous avez déjà bordélisé suffisamment, ce n'est pas la peine de continuer un peu plus.

M. SY ***(hors micro)***
« Restez poli, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire
Bien. Je précise les choses. Vous venez me reprocher de ne pas être intervenu et de ne pas avoir exercé ma police de séance. Et vous avez raison. Pourquoi vous avez raison ? Parce que c'était un coup monté, organisé par Madame Fily KEITA-GASSAMA lors du vote du Conseil… *(Applaudissements)* Attendez, je précise les choses…

M. MAILLER ***(depuis la tribune du public)***
« Vous êtes indigne… »

Monsieur le Maire
« Monsieur MAILLER, je vous demande de vous taire. »

M. MAILLER ***(depuis la tribune du public)***
« C'est honteux, Monsieur. Vous protégez Madame ABCHICHE, qui a fait des faux témoignages, et aujourd'hui… »

M. SY ***(hors micro)***
« Exactement. »

Monsieur le Maire
« Vous n'avez pas à intervenir, vous n'avez pas à intervenir pendant le Conseil. »

M. MAILLER ***(depuis la tribune du public)***
« C'est indigne de vous […] Au revoir Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire
« Taisez-vous, taisez-vous, vous n'avez pas à intervenir pendant ce Conseil. Merci, au revoir, on ne vous regrettera jamais.

M. MAILLER ***(sortant)***
« Vous avez raison, vous avez raison. Bravo Monsieur le Maire, vive la démocratie… »

Monsieur le Maire
« Alors je reprends, je reprends, je reprends, ça suffit. On voit ce que c'est qu'un aigri qui a voulu faire un recours qu'il est en train de perdre. »
« Bien, donc je reprends ce que je disais. Ce que je disais... »

M. MAILLER ***(sortant)***
« Je ne suis pas un aigri, c'est vous… »

Monsieur le Maire
« Monsieur MAILLER, allez, allez, j'exerce ma police de séance, je vous demande de quitter le Conseil. »

M. MAILLER ***(sortant)***
« Je quitte le Conseil, mais ne parlez pas dans mon dos. Ayez au moins la politesse… »

Monsieur le Maire
« Quittez ce Conseil immédiatement, merci. »

M. MAILLER ***(sortant)***
« Merci Monsieur. »

Monsieur le Maire
« Madame KEITA-GASSAMA, je reviens à vous. Vous avez fait un coup monté ce jour-là, un coup monté. »

M. SY ***(hors micro)***
« Parce que ça, ce n'était pas un coup monté… »

Monsieur le Maire
« Monsieur SY »

M. SY ***(hors micro)***
« Oui. »'

Monsieur le Maire
« Ce n'est pas parce que Monsieur MAILLER, votre ex-collègue aigri, vient de partir que vous devez vous comporter de la même façon. Si vous arrêtiez de couper la parole, si vous évitiez de couper la parole, je pourrais au moins m'exprimer. »

M. SY ***(hors micro)***
« Allez-y. »

Monsieur le Maire
« Non, je vous demande de vous taire, vous n'avez pas la parole. »

M. SY ***(hors micro)***
« Ne me parlez pas comme ça. »

Monsieur le Maire
« Mais je vous demande de vous taire, vous n'avez pas la parole. J'exerce ma police de séance. »

M. SY ***(hors micro)***
« Ne me parlez pas comme ça. Ne me parlez pas comme ça. »

Monsieur le Maire
« Vous êtes mal élevé... »

M. SY ***(hors micro)***
« Ne me parlez pas comme ça. »

Monsieur le Maire
« Mais c'est comme ça, quand quelqu'un parle, il parle. Alors arrêtez. Quand on est mal élevé, c'est comme cela que l'on se comporte effectivement. Voilà. Alors je précise : ceci était un coup monté. Madame KEITA-GASSAMA, je m'adresse aussi à vous. Vous avez monté un coup, puisque vous avez organisé avec Monsieur AMARA, votre collègue de Villiers…

M. SY ***(hors micro)***
« Oui, c'est ça, c'est ça… »

Monsieur le Maire
« Sa venue au moment où je ne pouvais pas parler puisque l'on était dans le compte financier unique. Et c'est la seule délibération dans l'année où, sur ce point, le Maire n'a pas le droit de s'exprimer. Il donne la police de séance à un autre élu, et je n'ai pas le droit de m'exprimer. Donc moi, je veux bien que vous me reprochiez de ne pas m'être exprimé, mais je n'ai pas le droit de le faire au point de risquer la nullité du compte financier. Donc vous imaginez bien que l'on ne va pas prendre une responsabilité de cette nature pour l'incident qui s'est passé, premier point. Deuxième point : vous nous dites : « Ah il faut prendre la protection fonctionnelle, c'est scandaleux, il faut en permanence protéger les élus ». Et je ne peux que souscrire, mais qu'avez-vous fait le 14 mai 2025, lorsque vous-même vous l'avez refusée, avec votre collègue Monsieur LURIER, à notre collègue Sabrina ABCHICHE qui avait été victime de violences physiques, et pas verbales, mais physiques ? »

M. MAILLER ***(revenu dans le public)***
« C'est faux, c'est faux. Vous le savez, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire
« Monsieur MBODJ *[directeur des assemblées à Champigny],* s'il vous plaît. »

M. MAILLER ***(revenu dans le public)***
« C'est totalement faux. »

Monsieur le Maire
« Allez, on va poursuivre, il y a justement des gens qui troublent… ce qui est qu'un Conseil municipal. Vous avez donc procédé sous cette forme et, pour autant, vous n'avez pas, vous, marqué votre solidarité avec notre collègue Sabrina ABCHICHE lorsqu'il y a eu l'incident et le vote au Conseil municipal le 14 mai 2025. Non seulement vous et Monsieur LURIER, mais aussi vos collègues, et les autres se sont abstenus. Ils n'ont pas pris part au vote. Alors écoutez, je crois que vous avez quand même gardé quelques méthodes du Parti communiste pour organiser les manifestations, *(brouhaha)* et maintenant vous êtes passée à la LFI. Vous

êtes passée à la LFI, en gardant ces pratiques du Parti communiste, mais avec cette approche consistant à bordéliser pour mieux se victimiser, comme le font d'ailleurs plusieurs élus LFI actuellement, y compris devant les lycées puisque l'on a 75 lycées qui sont dans cette situation-là, avec des élus qui légitiment la violence, qui en appellent à l'insurrection. Et donc je vous confirme que vous avez parfaitement rejoint aujourd'hui MÉLENCHON, Louis BOYARD, et tous les autres qui en appellent à la violence. *(Ouh dans la salle)* Et c'est ce que vous avez fait lors de ce Conseil municipal.

Un élu à la cantonade
« C'est votre ami Monsieur MACRON qui… »

Monsieur le Maire
« Et qu'est-ce qui s'est passé encore aujourd'hui même sur un lycée ? On a eu un jeune qui se revendiquait militant LFI avec un bidon d'essence sur un lycée d'Évry et venant de La Courneuve, il a été interpellé. Voilà ce qu'il en est. »

M. SY *(hors micro)*
« Bravo, ils ont raison, on les soutient. »

Monsieur le Maire
« Alors j'espère que vous soutenez aussi les enseignants qui ont été agressés, j'espère que vous soutenez aussi les enseignants. *[Interventions inaudibles de Monsieur SY]* Monsieur, Monsieur, on n'est pas dans une réunion syndicale, on est dans un Conseil municipal. Vous n'avez pas la parole. »

M. SY *(hors micro)*
« J'ai le droit de parler, Monsieur, je fais ce que je veux. »

Monsieur le Maire
« Eh bien quand vous avez la parole, et je vous la donnerai si vous le souhaitez. Mais pour l'instant, c'est moi qui ai la parole. Les professeurs agressés, les personnels de l'Éducation nationale qui ont été roués de coups quand ils essayaient d'éteindre le feu. Voilà au fond ce que vous voulez faire ici dans ce Conseil municipal en faisant intervenir… Alors vous comprendrez bien que nous n'allons pas nous abaisser à cette sinistre et piètre mascarade que vous nous avez organisée, y compris au mois de juin et y compris ce soir. Vous avez le droit à avoir la protection fonctionnelle, elle est de droit. Vous l'aurez, vous voterez, mais nous, nous ne participerons pas au vote sur une mascarade alors que nous, nous avons les vidéos précisant bien que c'est vous qui avez, en premier, fait une insulte à quelqu'un qui était là d'ailleurs sur son temps personnel, qui n'est pas une agente dans ce cadre-là. Et puis c'est maintenant la gauche qui nous demande de nous en prendre à une syndicaliste, c'est quand même assez exceptionnel. Donc on va passer au vote. Est-ce qu'il y a des votes pour cette protection fonctionnelle ?

M. SY *(hors micro)*
« C'est un scandale. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a des gens qui ne participent pas au vote ? Voilà. Et donc elle est adoptée avec vos voix. »

(Applaudissements)

Monsieur le Maire
« Point numéro 10, Geneviève CARPE. »

A l'unanimité,

39 NPPV

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Fily KEITA-GASSAMA

10) Signature de la convention relative à la participation financière de l'agence régionale de santé Île-de-France au financement de la campagne de vaccination en milieu scolaire : HPV et méningocoques ACWY

Mme CARPE
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France au financement de la campagne de vaccination en milieu scolaire HPV et méningocoques ACWY. L'Agence régionale de santé Île-de-France a reconduit pour la période 2026-2029 la dotation attribuée à la Ville de Champigny pour un montant de 33 295 € pour 2026 et de 28 823 € pour les années 2027 à 2029 afin de poursuivre et de renforcer cette action de prévention essentielle.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 4e, 1re et 5e commissions. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Madame MALEK. »

Mme MALEK
« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Nous sommes évidemment favorables à cette campagne de vaccination organisée avec l'ARS contre les HPV et les méningocoques. Puisque ce dispositif est reconduit, nous souhaiterions simplement profiter de cette délibération pour disposer d'un bilan correct de la campagne précédente à Champigny. Lors du dernier Conseil municipal, on vous avait demandé s'il était possible d'avoir ce bilan. On ne l'a toujours pas eu, Madame CARPE. Combien d'établissements par exemple et d'élèves ont été concernés ? Combien de vaccinations ont effectivement été réalisées et quel a été le taux d'autorisation des familles ? Il serait également intéressant de savoir si certains établissements ou certains publics restent davantage éloignés de la vaccination et quelles actions

d'information sont prévues auprès des familles. Enfin quels objectifs de couverture vous fixez-vous pour cette nouvelle campagne et avec quels moyens humains pour les atteindre ? Ce sont des éléments qui nous permettraient de mesurer concrètement l'efficacité du dispositif d'une année sur l'autre. On va être à peu près dans les mêmes dispositions sur beaucoup de points qui vont suivre, c'est-à-dire que l'on est assez favorables à tout ce qui est proposé, mais on n'a pas d'éléments concrets pour pouvoir en apprécier la portée, en tout cas pas assez. Cela reste assez flou. Donc si on pouvait avoir plus de retours sur ce qui est reconduit, pourquoi c'est reconduit… C'est indispensable pour nous pour nous positionner et vous soutenir le cas échéant. »

Monsieur le Maire
« Je crois que vous soutenez quand même le dispositif, c'est ce que vous avez indiqué en tout cas. Il n'y a pas de souci, je pense, sur le soutien. Après je vous renvoie aux commissions. Geneviève CARPE. »

Mme CARPE
« Alors j'ai quelques éléments à vous transmettre en effet, parce qu'on a quelques chiffres. Nous constatons une progression très significative quand même : 154 vaccinations en 2025 contre 262 en 2026, soit une augmentation d'environ 70 %. Chez les filles, 84 à 138 vaccinations, soit plus de 64 %, et chez les garçons 70 à 124 vaccinations, soit plus de 77 %. Donc, en fait, la campagne nationale au collège, évidemment centrée sur le HPV, est désormais reconduite chaque année en proposant, depuis 2026, la vaccination méningocoque, suite aux recommandations nationales de vaccination pour les 11 à 14 ans. Donc, concernant le méningocoque ACWY, nous enregistrons en 2026, 208 vaccinations, dont 117 filles et 91 garçons. À noter que les deux vaccins peuvent d'ailleurs être administrés au cours d'une même séance. Concernant l'acceptation parentale, c'est encore un sujet, et les chiffres de l'ARS pourront un peu plus nous éclairer là-dessus. Mais il est vrai que nous n'avons pas encore assez d'acceptations des familles. Il faut savoir aussi que quand même on vaccine également dans les CMSU, donc cela échappe à ces chiffres. Mais ils ont les vaccins, et comme on est un centre CeGIDD, on vaccine. On a des tranches horaires pour vacciner les jeunes. Et le CeGIDD qui est fait aussi pour dépister et vacciner. »

Monsieur le Maire
« Merci. Il n'y a pas d'autre intervention, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.
Point numéro 11, Asma ASHRAF. »

A l'unanimité,

11) Convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre de la coopérative d'acteurs "sport santé nutrition"

Mme ASHRAF
« Merci Monsieur le Maire. Donc le point numéro 11 concerne la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé d'Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la performance, la qualité, la coordination, la permanence, la prévention, la promotion ainsi que la sécurité sanitaire dans le cadre de la coopérative d'acteurs « sport santé nutrition ».

L'avis des commissions
Avis favorable dans la 1re, la 4e et la 5e commission.

Le montant de la subvention est de 25 887 €. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Madame GARCIA. »

Mme GARCIA
« En commission 3, j'ai mentionné à Madame MUSSOTTE-GUEDJ qu'effectivement, d'autres villes en France avaient fait des actions très fortes qui s'appellent « Les ordonnances vertes ». Dans le Val-de-Marne, c'est la Ville de Villejuif par exemple, mais il y a aussi Strasbourg, beaucoup d'autres villes. Cela s'appelle donc « Les ordonnances vertes » et elles permettent aux femmes enceintes de disposer d'une somme pour acquérir des produits bio pendant qu'elles sont enceintes. Donc cela pourrait être une initiative pour compléter les actions qui sont prévues. »

Monsieur le Maire
« Alors dans le cadre de la maison sport santé, on a déjà des dispositifs qui existent. Je pense au sport sur ordonnance, mais je vais laisser Catherine MUSSOTTE-GUEDJ répondre sur ce point. […] Il faut que les autres coupent leur micro. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ
« En fin de compte, cette action, « L'ordonnance verte », fait partie de l'appel à projets « Mieux manger pour tous » auquel le CCAS a répondu. Et donc cela se fait en trois étapes : la première étape… Nous avons obtenu, en répondant à l'appel à projets, des chèques verts d'à peu près 200 000 €, ensuite des ateliers bio, et on arrive maintenant à la troisième étape sur l'ordonnance verte, qui avait commencé dans la ville de Strasbourg, mais c'est tout un dispositif porté par la DREETS et auquel le CCAS a répondu. Donc c'est vraiment dans la suite normale de ce dispositif. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame GARCIA. »

Mme GARCIA
« Je suis ravie de l'apprendre, mais en commission, vous aviez l'air totalement ignorante. »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ
« Ce n'est pas une question d'ignorance, c'est une question… Si vous voulez, on fait des réunions, je ne vais pas rentrer dans les détails, c'est la DREETS qui a envoyé cet appel à projets il n'y a pas longtemps, donc ça rentre vraiment dans ce dispositif « Mieux manger pour tous ». Vous pouvez vous renseigner, vous verrez. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté.
Point numéro 12, Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

12) Signature de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé pour la coordination du Contrat Local de Santé (CLS)

Mme DEISS
« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir à toutes, bonsoir à tous. Il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé pour la coordination du contrat local de santé. À ce titre, une subvention annuelle de 22 000 € est attribuée à la Ville pour les exercices 2026, 2027 et 2028, soit un financement global de 66 000 € destiné au cofinancement du poste de coordination du contrat local de santé.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? S'il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.
Point numéro 13, Isabel CIPRIANO. »

A l'unanimité,

13) Signature de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur du renforcement en psychologues dans les CMS pour les années 2026/2027

Mme CIPRIANO
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. La signature de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur du renforcement en psychologues dans les CMS pour les années 2026-2027.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4e commission et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.
Point numéro 14, Geneviève CARPE. »

A l'unanimité,

14) Signature de la convention relative à la participation financière de l'Agence régionale de santé Île-de-France au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la santé environnementale

Mme CARPE
« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la signature de la convention relative à la participation financière de l'ARS au financement des actions et des expérimentations de santé en faveur de la santé environnementale. L'ARS d'Île-de-France propose de soutenir financièrement le projet « Santé environnementale : former et agir au quotidien » par l'attribution d'une subvention d'un montant de 8 800 € au titre de l'année 2026.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame GARCIA. »

Mme GARCIA
« Vous permettez, Monsieur le Maire, c'est en lien avec la santé environnementale, mais j'aimerais faire une courte intervention pour vous demander de mettre à l'ordre du jour dans le prochain Conseil municipal un point important sur le diagnostic territorial d'accès à l'eau, le DTAE, qui est actuellement en cours de réalisation par le SEDIF. Ce diagnostic, comme vous le savez, est une obligation légale pour les collectivités depuis 2022. C'est un outil central pour garantir un accès effectif à l'eau, définir la consommation humaine dans un contexte marqué par les fragilités climatiques, la vétusté des réseaux et la persistance de situations de précarité.

Il nous concerne toutes et tous. En 2022, une ordonnance a fixé la date limite de réalisation de ce rapport, sans concertation ni partage méthodologique ni moyens mis à disposition. Et en conséquence, très peu d'EPCI ont achevé ce diagnostic. Un rapport parlementaire transpartisan daté du 15 avril 2026 recommande de reporter l'échéance de la réalisation de ce rapport à janvier 2027. C'est dans trois mois. En ce qui nous concerne, le SEDIF a été auditionné en mars 2025, et il avait déclaré à l'époque avoir lancé partiellement son DTAE. Où en sont-ils 18 mois après ? Quel est le diagnostic pour notre commune ? Est-il normal que le gestionnaire s'auto-diagnostique ? Ça, c'est une question à part… Et qui va contredire la qualité de ce rapport ? C'est de cela que nous souhaiterions débattre dans cette assemblée. Merci pour votre attention. Je pense que la qualité de l'eau fait partie de la santé environnementale. »

Monsieur le Maire
« Oui, un petit peu éloigné quand même de la convention relative à la participation financière de l'ARS Île-de-France. Je vous rappelle que nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale, il n'y a pas de niches parlementaires pour la minorité. Dans toute collectivité territoriale, que ce soit dans un Conseil municipal, dans un Conseil départemental ou régional, il appartient à l'exécutif de fixer l'ordre du jour. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? On passe au vote : qui est contre ? Qui est pour ? C'est donc adopté à l'unanimité, je vous remercie.
Point numéro 15, Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

15) Signature de l'avenant à la convention relative à la participation financière de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) au financement des actions et expérimentations de santé pour 2026 - Dépistage cancer

Mme DEISS
« Il s'agit de la signature de l'avenant à la convention relative à la participation financière de la Caisse primaire d'assurance maladie au financement des actions et expérimentations de santé pour 2026, dépistage cancer. Dans ce cadre, la CPAM du Val-de-Marne attribue à la Ville de Champigny-sur-Marne une participation financière d'un montant total de 2380 € répartis comme suit : 2280 € pour les vacations des professionnels médicaux, paramédicaux et administratifs, 100 € pour les actions de communication.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté à l'unanimité.
Point numéro 16 ; Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

16) Signature de l'avenant à la convention relative à la participation financière de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) au financement des actions et expérimentations de santé pour 2026 - Santé sexuelle

Mme DEISS
« Il s'agit de la signature de l'avenant à la convention relative à la participation de la Caisse primaire d'assurance maladie au financement des actions et expérimentations de santé pour 2026, santé sexuelle. Dans ce cadre, la CPAM du Val-de-Marne attribue à la Ville de Champigny-sur-Marne une participation financière d'un montant total de 2835 € répartis comme suit : 2700 pour les vacations des professionnels médicaux, paramédicaux et administratifs, et 135 € pour les actions de communication.

L'avis des commissions
Avis favorable de la 1re et de la 4e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté à l'unanimité. Point numéro 17, Léon NGANDÉ. »

A l'unanimité,

17) Signature de l'avenant à la convention relative à la participation financière de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) au financement des actions et expérimentations de santé pour 2026 -Vaccination grippe et COVID

M. NGANDÉ
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tout le monde. Il s'agit de la signature de l'avenant à la convention relative à la participation financière de la Caisse primaire d'assurance maladie, la CPAM, au financement des actions et expérimentations de santé pour 2026, notamment pour la vaccination contre la grippe et le COVID. Dans ce cadre, la CPAM du Val-de-Marne attribue une participation financière d'un montant total de 6980 €.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4e commission
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté. Merci.
Point numéro 18, Geneviève CARPE, la signature de la convention pour les conduites addictives. »

A l'unanimité,

18) Signature de la convention de prévention et d'accompagnement des conduites addictives

Mme CARPE
« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit en effet de la signature de prévention et d'accompagnement des conduites addictives. L'ARS Île-de-France propose de soutenir financièrement le projet « Prévention et accompagnement des conduites addictives » par l'attribution d'une subvention de 30 000 € au titre de l'année 2026. Cette participation permettra de financer les actions de sensibilisation, de prévention, d'information, de repérage précoce et d'accompagnement prévues dans le cadre du projet.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 4e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.
On va passer maintenant au point numéro 19, la présentation du rapport annuel de la Commission communale d'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Je donne la parole à Aurore THIROUX. »

A l'unanimité,

19) Présentation du rapport annuel de la Commission Communale pour l'Accessibilité des personnes en situation de handicap

Mme THIROUX
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. La loi du 11 février 2005 impose aux communes de plus de 5000 habitants de réunir une commission communale pour l'accessibilité et de présenter chaque année son rapport au Conseil municipal. Voici donc le quatrième rapport de notre CCA. Pour nous, ce n'est pas seulement une obligation légale, c'est aussi l'occasion de faire le point sur une politique qui concerne une part importante des Campinois. Fin 2025, 8746 habitants avaient ouvert au moins un droit auprès de la MDPH, soit 8,6 % de plus que l'année précédente. Depuis son installation en 2022, la CCA a choisi, en plus de ses deux séances plénières annuelles, de travailler en commission : associations, bailleurs sociaux, représentants des personnes âgées, usagers et services de la Ville y travaillent ensemble. Après les élections, la commission a été renouvelée, et sa nouvelle plénière d'installation s'est tenue le 3 juillet dernier.
En 2025, la commission a concentré ses travaux sur deux projets structurants : d'abord la future médiathèque du centre-ville. Les membres de la CCA ont réfléchi avec les services au parcours des usagers en situation de handicap, puis ont transmis des propositions aux architectes. Ensuite sur le gymnase d'excellence du Bois l'Abbé où deux réunions ont permis d'intégrer l'accessibilité dès le cahier des charges selon trois points de vue : spectateurs, sportifs et agents en situation de handicap. C'est une méthode que je veux souligner. On ne se contente plus à Champigny des normes de construction, on associe les personnes concernées avant que les plans soient complètement figés.

Sur le terrain, les avancées sont concrètes. Pour la voirie, nous avons installé 4 nouvelles places PMR permettant de rejoindre les 422 déjà existantes. Des remises de télécommandes pour feux sonores ont été distribuées. Concernant le logement, on a 843 demandeurs de logement social qui sont en situation de handicap ou de mobilité réduite. En 2025, 9 logements adaptés PMR ont été mobilisés sur le contingent communal et 5 autres ménages ont pu être relogés dans des logements adaptés à leurs besoins. Je voulais aussi souligner qu'au niveau de l'accès aux droits, des avancées ont été faites par nos accueils : les visites à domicile, la permanence Handi-droits à la Maison de la justice et du droit, de nouveaux partenariats avec la communauté 360. L'inclusion aussi se construit dès l'enfance. Nous accueillons 86 enfants en ULIS dans nos écoles 7 en UEMA, et 50 enfants en situation de handicap sont accueillis dans notre centre de loisirs. Enfin la Ville se veut exemplaire comme employeur : 8,26 % des agents de la Ville et 8 % de ceux du CCAS sont en situation de handicap. Donc bien au-delà des obligations légales de 6 %. 51 agents ont également été accompagnés en 2025 sur une reconversion professionnelle. Dans le cadre du DuoDay, nous avons formé 9 duos et 95 jours de congés ont été émis à 12 collègues aidants.
En 2026, nous voulons aller plus loin avec une démarche globale et participative Ville-handicap. Elle a été lancée le 25 juin 2025 avec plus de 50 partenaires, puis nourrie par des urnes, un formulaire en ligne, des ateliers et des balades urbaines. Elle s'organise autour de 5 axes : le parcours scolaire, l'emploi, l'accès aux droits, le sport, la culture et les loisirs à tout âge, et le soutien aux proches aidants. Elle doit aboutir à la signature d'une charte, certainement en début d'année prochaine. Je tiens donc à remercier les membres de la CCA, nos partenaires, et l'ensemble des services pour leur engagement. Ces résultats sont le fruit d'un travail collectif. Je vous propose donc de prendre acte de ce rapport annuel, et je vous remercie. »

Monsieur le Maire
Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER
« Merci à vous pour ce rapport. Effectivement, il s'agit d'une prise d'acte, cependant ce que l'on peut se dire ici ce soir, c'est que ce rapport affiche des ambitions pour notre Ville. Et là, sur les ambitions, on sera toujours à vos côtés pour que cette commission puisse mener à bien son travail, mieux recenser les logements adaptés, travailler avec l'ensemble des acteurs, etc., améliorer l'accessibilité pour répondre aux besoins. C'est une chose, mais on trouve que, dans un certain nombre de vos délibérations, il y a une question qui manque souvent derrière. C'est que vous souhaitez éviter de discuter des questions qui sont des questions un peu politiques, mais bon, nous sommes dans un Conseil qui est une instance politique, il faut se le dire : c'est la question des moyens, des moyens budgétaires pour régler. Et là, je suis désolé de vous le dire, ce n'est pas seulement les communes, seulement les bailleurs qui pourront relever le défi de pouvoir nous mettre en conformité avec tous avec les objectifs de la loi handicap. C'est exactement comme sur le sujet du droit au logement pour tous, des AESH ou comme pour les rénovations de nos cités. C'est qu'à un moment donné, on a besoin qu'il y ait d'autres choix budgétaires qui soient faits. Je sais que vous me ferez votre réponse habituelle : au Conseil de Champigny, on est là pour parler de Champigny, et on ne parle pas de tout cela. Mais enfin on peut se raconter tout ce que l'on veut, mais s'il n'y a pas les milliards et les millions nécessaires pour que les personnes en situation de handicap puissent avoir accès enfin à leurs droits, eh bien ça ne suffira pas finalement à pouvoir suivre. Même si je ne suis pas en train de vous dire que la commission ne sert à rien, et je ne dis pas non plus que l'on

ne peut pas mener quand même des politiques volontaristes à l'échelle où l'on est : ce qui est fait va dans le bon sens et on l'encourage, mais il y a des questions de politique et de finances qu'il est nécessaire que l'on aborde, et l'on y reviendra tout à l'heure à l'occasion du vœu puisque, effectivement, il est temps que Champigny se positionne autrement vis-à-vis du contexte budgétaire national. Sinon on pourrait considérer que ce seront des vœux pieux, c'est-à-dire des vœux de bonnes intentions mais, en réalité, les difficultés resteront pour nos concitoyens. C'est pour cela que j'ai fait le lien avec les AESH parce que, vous le savez, malgré tous nos vœux, etc., eh bien il manquera encore cette année, là, à la rentrée, de nombreux professionnels pour s'occuper des enfants en situation de handicap dans nos écoles. Et cela, on est tous d'accord pour dire que cela doit cesser, mais maintenant il faut se mobiliser. Voilà, donc on prend acte de ce rapport, mais il faut une ambition différente et aller plus loin. Merci. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Aurore Thiroux, non ? Le sujet, ce n'est pas tellement : est-ce que l'on met de la politique nationale dans le Conseil municipal ? C'est déjà : est-ce que l'on est en capacité, quand on est élu local, d'assumer ses responsabilités ? Vous avez raison de dire qu'il ne faut pas des vœux pieux. C'est ce que l'on avait dans le passé ici, sur cette question du handicap. On n'avait pas de commission d'accessibilité qui se réunissait, où l'on avait des grandes déclarations, mais qui étaient suivies d'aucun effet. Nous, la différence, c'est que l'on assume nos responsabilités. Cela ne nous empêche pas de demander des financements, mais déjà on assume nos responsabilités. Sur ce que sont nos compétences, on essaie de faire progresser ces sujets. Ce n'est pas simple parce que beaucoup de choses n'ont pas été réalisées par le passé, que l'on a un plan ADAPT qui est, du coup, beaucoup plus lourd que dans certaines communes qui ont anticipé depuis la loi de 2005. En général, les communes n'ont pas commencé en 2005, elles ont commencé plutôt dans les années 2010. Et nous, on n'a jamais commencé ce sujet-là. On l'a fait de façon très en pointillés, et de façon vraiment extrêmement limitée, avec aucune concertation. Vous parlez souvent de concertation, il n'y avait aucune concertation avec les associations sur ce sujet.
Aujourd'hui, moi je veux remercier pour le travail qui a été fait sous l'impulsion d'Aurore THIROUX sur ces questions-là, que ce soit au niveau des agents où l'on a, vous l'avez vu dans le rapport, beaucoup progressé. Alors que l'on était en déficit sur l'emploi de personnes en situation de handicap, aujourd'hui on est nettement au-dessus. On a bien progressé aussi sur nos bâtiments, même s'il reste encore beaucoup à faire, compte tenu de l'état général du bâti. On a progressé aussi en termes de changement d'image, vu ce que fait la collectivité sur ce sujet. Alors il reste effectivement beaucoup à faire, on s'y emploie, on sait que le parcours est encore long et difficile, d'autant que, je ne vais pas dire tous les jours, mais assez fréquemment hélas, on a de nombreux cas de handicaps qui apparaissent. Donc on veut être aux côtés de chacun bien évidemment mais, avant tout, c'est d'assumer nos responsabilités. C'est ça qui est le plus important. On peut faire des manifestations pour dire : en cumulé, l'État nous doit 17 M, comme on le faisait auparavant, des manifestations, et en même temps laisser filer l'argent sans regarder, avoir juste sous ses yeux les détournements de fonds publics et ne rien dire, comme on l'a connu par le passé. Eh bien nous, on gère au plus près pour, justement, accompagner au mieux ces politiques publiques, notamment sur la question du handicap. Et donc je trouve qu'il y a une belle progression. J'espère qu'elle va se poursuivre, qu'elle va même s'amplifier, et c'est toute la responsabilité que l'on assume. Donc il n'y a pas de vote, on prend acte de cette présentation de ce rapport ce soir.
On peut passer donc au point suivant, point numéro 20, Patrice LATRONCHE. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

20) Candidature de la commune au label « 100 % Éducation Artistique et Culturelle (100 % EAC) »

M. LATRONCHE

« Merci Monsieur le Maire, bonjour à toutes et à tous. Le point suivant est la candidature de la de la commune au label 100 % Éducation artistique et culturelle, ce que l'on appelle le 100 % EAC. Donc l'éducation culturelle et artistique, EAC, constitue aujourd'hui un axe majeur des politiques publiques de la culture et de l'éducation. Elle a pour ambition de permettre à chaque enfant et à chaque jeune, de la petite enfance jusqu'à l'âge adulte, de bénéficier d'un parcours artistique et culturel cohérent, progressif et accessible, favorisant son épanouissement, son ouverture au monde, le développement de son esprit critique et de son insertion dans la vie citoyenne. Cette EAC repose sur les trois piliers définis par la charte : la rencontre avec les œuvres et les artistes, la pratique artistique et l'acquisition de connaissances. L'EAC contribue à réduire les inégalités d'accès à la culture et participe pleinement à la réussite éducative. Dans cette perspective, le ministère de la Culture et le ministère de l'Éducation nationale ont créé le label 100 % éducation artistique et culturelle, destiné à distinguer les collectivités territoriales qui mettent en œuvre une politique ambitieuse visant à offrir à l'ensemble des enfants et des jeunes de leur territoire un véritable parcours d'éducation artistique et culturelle. C'est une politique municipale qui est déjà engagée. La commune développe depuis plusieurs années une politique volontariste en faveur de l'accès à tous pour la culture à travers ses équipements culturels, son patrimoine, ses manifestations, le soutien apporté au tissu associatif ainsi que les nombreux partenariats noués avec les établissements scolaires, les structures de la petite enfance, les accueils de loisirs, les artistes et les acteurs culturels. Elle favorise la découverte des arts et de la culture par les jeunes générations. Cette dynamique mobilise aussi de nombreux partenaires institutionnels et associatifs et témoigne de la volonté de la commune de faire de la culture un vecteur de cohésion sociale, d'émancipation et d'attractivité du territoire. La candidature au label 100 % EAC s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue des politiques publiques locales et, par cette candidature, la commune affirme sa volonté de poursuivre une politique ambitieuse. Le dépôt de la candidature n'emporte pas, à lui seul, d'engagement financier supplémentaire. Donc, au regard de l'engagement déjà porté par la commune en faveur de l'accès à la culture et à la qualité des actions conduites au bénéfice des jeunes, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la candidature de la commune au label 100 % Éducation artistique et culturelle.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e commission.

Et cette candidature a été adressée au ministère de la Culture via la DRAC. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Patrice, tu peux poursuivre sur le cinéma, l'association Cinéma public. »

A l'unanimité,

21) Adhésion de la ville de Champigny-sur-Marne à l'association CINEMA PUBLIC

M. LATRONCHE
« Donc l'adhésion de la Ville de Champigny-sur-Marne à l'association Cinéma public permettra ensuite de faire les points 29, 30, 31 à savoir la signature de la convention avec l'association Maternelle au cinéma, avec l'association Cinéma public pour le festival Ciné junior et Collège au cinéma. Cinéma public a été créée en 1978 afin de fédérer les salles de cinéma municipales et associatives du Val-de-Marne et de défendre un service public de qualité en matière de diffusion et d'exploitation cinématographique. Elle place l'action culturelle au cœur de ses activités à travers, notamment, une forte politique d'éducation à l'image. Depuis 1991, le Conseil du département et l'association organisent chaque année le Festival ciné junior qui se déroule dans les salles. L'association coordonne les dispositifs d'éducation à l'image, Collège cinéma et Maternelle au cinéma dans le Val-de-Marne. Elle met en place des formations visant à sensibiliser les acteurs locaux au cinéma et à l'image et développe une véritable politique d'éducation à l'image. Il est proposé au Conseil municipal l'adhésion à l'association Cinéma public Val-de-Marne.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e commission, de la 1re commission et de la 5e commission. »

Monsieur le Maire
Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Point suivant, toujours sur le cinéma. »

A l'unanimité,

22) Adhésion de la ville de Champigny-sur-Marne à l'association des Cinémas de Recherche d'Île-de-France (ACRIF)

M. LATRONCHE
« Eh bien on va donc continuer avec les adhésions que je vous propose de faire puisque ce sont des adhésions à chaque fois pour différentes associations qui concernent le cinéma, et en lien avec la convention que l'on a avec Mégarama et le Studio 66. Ce sont les adhésions de la Ville à l'Association cinémas de recherche d'Île-de-France, l'ACRIF, l'Association du cinéma indépendant pour sa diffusion, ACID, pour l'agence du court-métrage et l'agence pour le dispositif extracourt. Donc pour chaque association, il y a une adhésion qui vous est proposée. Il est demandé au Conseil municipal d'adhérer à ces quatre associations, à savoir l'ACRIF, l'ACID l'agence du court-métrage et Extracourt.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents des 1re, 5e et 6e commissions. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND
« Pour une question. Cela veut dire que l'on fait un vote groupé de ces quatre points ? »

Monsieur le Maire
« Non, non, non, c'est un vote par point. »

M. GUINTRAND
« D'accord. »

M. LATRONCHE
« J'ai fait un résumé pour aller un peu plus vite, pour ne pas dire à chaque fois les délibérations sur chaque association. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a des interventions ? Donc au point 22, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas. »

A l'unanimité,

23) Adhésion de la Ville de Champigny-sur-Marne à l'Association du Cinéma Indépendant pour sa Diffusion (ACID)

Monsieur le Maire
« Pour le point 23, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté. »

A l'unanimité,

24) Adhésion de la ville de Champigny-sur-Marne à l'AGENCE DU COURT METRAGE

Monsieur le Maire
« Et au point 24, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté. »

A l'unanimité,

25) Adhésion de la ville de Champigny-sur-Marne au dispositif L'EXTRACOURT

Monsieur le Maire

« Même chose pour le point 25 est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté. Point numéro 26, Pascal EOUZAN.

A l'unanimité,

26) Adhésion au Centre de développement chorégraphique national (CDCN) La Briqueterie et participation de la commune à la Biennale de danse du Val-de-Marne

M. EOUZAN
Merci Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs. Il s'agit d'une subvention accordée au CDCN La Briqueterie pour un montant de 200 € et la participation de la commune à la Biennale de danse du Val-de-Marne, le but étant de renforcer les partenariats de la commune et favoriser l'accès des habitants à une offre artistique de qualité, puis de consolider les liens avec cet établissement, La Briqueterie.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité de la 6e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.
Point numéro 27, l'adhésion à l'association Festival Sons d'hiver, Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

27) Adhésion à l'association du Festival Sons d'hiver et participation au Festival Sons d'hiver

Mme DEISS
« Merci Monsieur le Maire. Effectivement, il s'agit de l'adhésion à l'association du Festival Sons d'hiver et la participation au Festival Sons d'hiver. Le Festival Sons d'hiver est une manifestation culturelle majeure du Val-de-Marne dédiée aux musiques créatives, au jazz, aux musiques du monde et aux formes artistiques innovantes. Organisé par l'Association Sons d'hiver, il contribue au rayonnement culturel du territoire et favorise la rencontre entre les artistes et les habitants à travers une programmation exigeante, accessible et ouverte à tous les publics. Afin de soutenir cette dynamique culturelle et de renforcer son engagement en faveur de la diffusion artistique, il est proposé que la commune adhère à l'Association Sons d'hiver pour un montant annuel de 150 €.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté. Point numéro 28, Tatiana SAUSSEREAU. »

A l'unanimité,

28) Adhésion de la commune à la Fédération Nationale des Collectivités Territoriales pour la Culture (FNCC) et désignation du représentant de la commune au Conseil d'administration pour l'année 2026

Mme SAUSSEREAU
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues, Madame et Monsieur. La commune mène une politique culturelle ambitieuse visant à favoriser l'accès au plus grand nombre à la culture, à soutenir la création artistique, à accompagner les acteurs culturels locaux et renforcer l'attractivité du territoire. Dans ce cadre, il paraît important d'adhérer à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture. Cette adhésion permettra à la commune, entre autres, de bénéficier des travaux, études et analyses de la fédération, de valoriser des actions culturelles menées par la commune et de partager des bonnes pratiques. La cotisation 2026, d'un montant de 1188 €, est inscrite au budget communal de l'exercice 2026. En conséquence, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'adhésion de la commune à la Fédération nationale des collectivités territoriales pour la culture, d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à cette adhésion, et désigner comme représentant de la commune Monsieur Patrice LATRONCHE auprès de cette fédération pour siéger au Conseil d'administration pour l'année 2026.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e et de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté. Et on retourne au cinéma avec Thomas SZOLLOSI pour le point 29 et le suivant. »

A l'unanimité,

29) Signature de la convention avec l'association Cinéma Public Val-de-Marne pour le dispositif Maternelle au cinéma

M. SZOLLOSI
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Donc pour le point numéro 29, il s'agit de la signature de la convention avec l'association Cinéma public Val-de-Marne pour le dispositif Maternelle au cinéma. Donc je vous rappelle que c'est une action pédagogique et cinématographique qui permet aux élèves de maternelle d'observer, de comprendre et de transformer les images en leur proposant la projection en salle d'études en classe de trois œuvres cinématographiques. Donc il fait partie des missions de service public inscrites dans le cadre de la convention qui lie la Ville au cinéma Studio 66. Il est proposé au Conseil

municipal de maintenir l'organisation du dispositif Maternelle au cinéma au studio 66 afin de poursuivre le travail d'éducation à l'image menée auprès des établissements scolaires, d'approuver le pilotage et l'accueil du dispositif Maternelle au cinéma au Studio 66 par la direction des affaires culturelles de la Ville, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat et tout document, tant administratif que financier, relatif à l'organisation de ce dispositif dans la Ville en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e, 1re et 5e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté. Point suivant. »

A l'unanimité,

30) Signature de la convention relative au Festival ciné junior 2027 avec l'association Cinéma public du Val-de-Marne

M. SZOLLOSI
« Il s'agit de la signature de la convention relative au Festival ciné junior 2027 avec l'association Cinéma public du Val-de-Marne. Donc pour rappel, c'est un réseau de salles qui travaillent pour accroître la visibilité des œuvres et des compétences, et qui conçoit et organise une offre de formation pour les équipes des salles du réseau. À savoir aussi que la Ville de Champigny-sur-Marne est le premier partenaire par le nombre de séances organisées, par la fréquentation du public. Il est proposé au Conseil municipal de maintenir l'organisation du Festival ciné junior au Studio 66 par la direction des affaires culturelles de la Ville, d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association Cinéma public Val-de-Marne dans le cadre de la mise en œuvre de l'édition 2027 du Festival ciné junior, et enfin d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle de partenariat et tout document, tant administratif que financier, relatif à l'organisation de ce festival en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e, 1re et 5e commission. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes contre ? C'est donc adopté. Le point suivant, Patrice LATRONCHE. »

A l'unanimité,

31) Signature de la convention du dispositif "Collège au Cinéma" au Studio 66

M. LATRONCHE
« Il s'agit de la signature de la convention du dispositif Collège au cinéma au studio 66. Le dispositif Collège au cinéma est mis en place par le biais d'un partenariat des ministères en charge de l'Éducation nationale et de la Culture, du Centre national du cinéma et de l'image animée, et soutenu par les collectivités territoriales. C'est une action pédagogique et cinématographique qui vise à sensibiliser les collégiens au cinéma en leur proposant la projection en salle et l'étude en classe de cinq films dans l'année. Ce dispositif fait partie des missions de service public inscrites dans le cadre de la convention qui lie la Ville au cinéma Studio 66. Dans ce cadre, il est proposé au Conseil municipal de maintenir l'organisation du dispositif Collège au cinéma, au cinéma le Studio 66, afin de continuer le travail d'éducation à l'image auprès des établissements souhaitant suivre ce programme au cinéma le Studio 66.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 6e, 1re et 5e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté. Point suivant, Yohann PICOT. »

A l'unanimité,

32) Signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention par le Conseil départemental du Val-de-Marne au titre du dispositif Scènes publiques de proximité 2026 pour le Théâtre Gérard-Philipe et les Centres culturels Jean-Vilar et Olivier-Messiaen

M. PICOT
« Il s'agit de la signature de la convention ayant pour objet le versement d'une subvention par le Conseil départemental du Val-de-Marne au titre du dispositif Scènes publiques de proximité 2026 pour le théâtre Gérard-Philipe et les centres culturels Jean-Vilar et Olivier-Messiaen. Il s'agit d'une subvention à hauteur de 50 000 €, et cette subvention est prévue au vu des projets d'activités pour l'année 2026 pour les équipements culturels cités juste avant.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 6e et de la 1re commission ; un vote réservé de Monsieur GUINTRAND. »

Monsieur le Maire
« C'est bien noté. Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND
« Alors, chers collègues, nous voterons cette convention, néanmoins nous tenons à attirer l'attention du Conseil municipal et du public sur une décision incompréhensible du théâtre Gérard-Philipe, prise visiblement en connaissance de cause et accord total avec Monsieur LATRONCHE, maire adjoint à la culture. Depuis quatre ans, le théâtre Gérard-Philipe accueillait des rencontres de chorales de l'OCCE, Office central des coopératives d'écoles, association partenaire de l'Éducation nationale. Cette initiative rassemblait plusieurs classes de différentes écoles de la Ville, permettant aux enfants de participer à un spectacle de chorale de qualité, dans de vraies conditions de concert. Ces rencontres se sont organisées tous les ans sur tout le département. L'année dernière, elles se sont tenues à L'Haÿ-les-Roses, Fontenay, Villeneuve-Saint-Georges, Chennevières, La Queue-en-Brie, Boissy-Saint-Léger, Choisy et enfin Champigny. Au vu du succès de l'initiative et du nombre de participants au théâtre Gérard-Philipe, seules les écoles de la Ville de Champigny participaient. La Ville n'accueillait aucune classe d'une autre commune. Ne plus les organiser revient donc purement et simplement à supprimer cette initiative pour tous les enfants de notre Ville. Alors pourquoi ? La réponse qui m'a été apportée par Monsieur LATRONCHE dans la 6e commission est que c'est la troisième année qu'on le fait. En fait, c'est quatre, Monsieur LATRONCHE, que c'est au tour d'autres associations de pouvoir avoir accès aux scènes de la Ville. Lesquelles ? Quelle autre initiative serait empêchée par le prêt de la salle pour une seule journée dans l'année à l'OCCE ? D'autant que l'OCCE prenait en charge financièrement le technicien fourni par la Ville. Et surtout quelle alternative proposez-vous aux petits Campinois ? Nous vous demandons donc de revenir sur cette décision dommageable pour les élèves de la commune, pour leur parcours d'éducation artistique et culturelle et pour l'éducation à la musique, pilier des enseignements artistiques à l'école primaire. Merci. »

Monsieur le Maire
« Patrice LATRONCHE. »

M. LATRONCHE
« Alors, Monsieur GUINTRAND, on en a effectivement discuté à la 6e commission. Déjà la question que vous posez n'a rien à voir avec le point de la subvention pour Gérard-Philipe, Jean-Vilar et Olivier Messiaen. Donc c'est complètement hors propos par rapport à cette délibération. Vous auriez pu poser cette question à un autre moment, dans les points divers par exemple, et non pas sur cette délibération.
Ensuite, comme je vous l'ai indiqué, effectivement, on a énormément de demandes sur la Ville de différentes associations pour pouvoir présenter aussi des spectacles. Eh bien oui, il faut que l'on arrive à faire tourner les choses. Je comprends la problématique au niveau des jeunes enfants des écoles ; ça, je suis tout à fait d'accord, mais il y a aussi une question de solidarité avec d'autres associations qui peuvent présenter des spectacles. Je vous transmettrai, à ce moment-là, les autres demandes, et vous verrez que ce n'est pas une interdiction à l'OCCE de pouvoir pratiquer à Champigny-sur-Marne, mais que l'on doit effectivement faire tourner les disponibilités de salles, parce qu'il y a des législations aussi au niveau du travail à tenir. Ensuite je tiens à vous dire que, dans le cadre de l'OCCE, un technicien de la Ville est fourni gratuitement à l'OCCE, c'est-à-dire que la Ville met à disposition la salle, un technicien ; et si l'association, et toutes les associations de la Ville ont le même fonctionnement, si elles souhaitent un autre technicien, effectivement, c'est à la charge de la structure. Mais la Ville a toujours mis à disposition la salle et un technicien. Un technicien supplémentaire, c'est à la

charge de l'association. Donc si vous le souhaitez, je vous transmettrai les demandes d'autres associations. Et sur le créneau de l'OCCE, eh bien oui, en solidarité avec toutes les autres associations, puisque l'on doit respecter la loi sur le travail, on doit faire tourner. Voilà. C'est une question de solidarité. »

Monsieur le Maire
« Une nouvelle prise de parole, Monsieur GUINTRAND ? »

M. GUINTRAND
« Si je peux rajouter quelques mots… Je ne vois pas très bien en quoi le droit du travail s'opposerait à ce que la Ville prête une nouvelle année de plus la salle du théâtre Gérard-Philipe pour l'OCCE. En tout cas, la conclusion, si je comprends bien, et là, on parle dans le sujet parce qu'il s'agit quand même d'une subvention du Conseil départemental pour le théâtre Gérard-Philipe, donc c'est aussi la question de ce que l'on fait de l'argent public. Moi je pense, et nous pensons qu'effectivement la Ville devrait continuer à aider, soutenir l'enseignement artistique pour les jeunes enfants de la Ville et, malheureusement, cette décision, dont on aurait tout à fait pu parler en points divers, mais on décide de vous poser la question dans ce cadre-là, on pense que la Ville devrait continuer cette politique et ne pas priver les enfants de la Ville de ce genre d'initiative. »

Monsieur le Maire
« Alors peut-être pour préciser, Monsieur GUINTRAND, que l'on arrive à notre dernier point, 14 points concernant la culture. Vu le soutien que l'on y apporte, je pense qu'il n'y a pas une restriction, par contre, il y a des nécessités : le temps de travail, c'est une chose, il y a aussi les temps de repos. Il y a tout cela. Et il y a une forte sollicitation, surtout depuis que l'on a refait cette salle qui, elle aussi, tombait un petit peu en désuétude, avec des fissures majeures à l'intérieur. On a repris l'éclairage, on a repris beaucoup de choses et, effectivement, depuis, on a une sollicitation qui s'est fortement renforcée. Monsieur LÉGER, vous avez une intervention ? »
M. LÉGER
« Oui. Eh bien moi, je remercie notre collègue Thierry GUINTRAND parce qu'en fait, je m'interroge si l'on aurait eu l'information de ce changement dans le Conseil municipal… Et heureusement que notre collègue l'a mise sur la table, là, l'information, parce que cela permet de discuter justement sur notre ambition culturelle. Et moi je tire le fil de ce que j'ai entendu là, le droit du travail, faire tourner, etc., avec les débats budgétaires que l'on a eus il y a quelques mois. Il y a quelques mois, on vous expliquait que vouloir absolument réduire les moyens de fonctionnement et faire des économies de fonctionnement sur le personnel, ça affaiblissait finalement la portée de la politique de Champigny. Eh bien on en a un exemple très concret. Vous avez fait des choix il y a quelques mois en budget, vous choisissez chaque année d'essayer de faire des économies drastiques sur les coûts de fonctionnement, et derrière, maintenant vous nous expliquez qu'une initiative majeure qui servait aux petits Campinois et qui était utile, et qui faisait le rayonnement de Champigny, eh bien on ne peut plus l'appliquer parce que, vous comprenez, ça coûte cher, il faut faire tourner, etc. Bon, bref, c'est exactement en filigrane ce que l'on vous disait : derrière votre politique, il y a des reculs, et ils sont cachés, parce que là, si Monsieur GUINTRAND n'avait pas soulevé le lièvre en Conseil, on n'en aurait jamais entendu parler, ça se serait terminé comme ça. Donc il y a l'affichage à Champigny, il y a des plaquettes qui montrent l'affichage, et il y a la réalité qu'il faut aller dénicher de nous-

mêmes. Et donc merci à Thierry GUINTRAND d'avoir mis cela sur la table parce que, voilà, cela nous donne un nouvel exemple des reculs à Champigny. »

Monsieur le Maire
« Bien, je vais laisser le soin à Patrice LATRONCHE de répondre à vos propos caricaturaux, Monsieur LÉGER. Patrice. »

M. LATRONCHE
« Oui alors, Monsieur LÉGER, je pense que l'on a déjà délibéré sur le 100 % EAC, donc je ne sais pas si vous avez lu la délibération et tout ce qui est fait au niveau de la jeunesse, de la petite enfance, de la maternelle jusqu'à l'âge adulte, ça déjà, je pense que vous en avez conscience budgétairement. Ensuite Monsieur GUINTRAND, est-ce que vous avez lu la convention qui lie justement la subvention de 52 000 € du Département ? Vous l'avez lue la convention ?

M. GUINTRAND *(hors micro)*
« Je n'ai pas la parole. »

(Rires)

M. LATRONCHE
« Ah ! vous n'avez pas la parole, très bien. Eh bien vous la prendrez après. Et donc dans la convention, il est bien inscrit que la convention donne des missions de diffusion, de soutien à la création et des actions culturelles dans le domaine du spectacle vivant. Donc votre question n'avait pas justement sa place sur cette délibération, mais je vous ai répondu.
Monsieur LÉGER, effectivement, votre réponse était caricaturale. C'est simplement pour faire des discours et parler budget. Si vous vous intéressiez, Monsieur LÉGER, à la vie culturelle de la Ville, si on vous voyait au spectacle, si vous assistiez à tout ce qui se fait sur tous les espaces culturels à tous les moments de jeunesse, là, là, vous pourriez en parler. Merci. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? En tout cas, encore hier soir, la salle Gérard-Philipe était une salle comble. On voit que l'on a, depuis maintenant à peu près quatre ans, une vraie réussite. Et je rappelais 14 délibérations sur la culture, 9 sur… *(S'adressant à Monsieur LÉGER qui lève la main)* J'ai demandé s'il y avait d'autres interventions, vous n'avez pas levé la main, donc on va passer à la suite. Et 9 sur la santé, c'est quand même étonnant… On nous disait qu'on allait supprimer la santé, qu'on allait supprimer la culture, et pourtant il y a énormément de choses qui se font. Et je remercie Patrice LATRONCHE et l'ensemble des équipes qui travaillent pour cela. Bien, on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires sur cette signature de convention ? Non ? Est-ce qu'il y a des votes pour ? Donc tout le monde est pour, c'est bien.
Point numéro 33, Patrice LATRONCHE. »

A l'unanimité,

33) Création de tarifs pour les enseignements artistiques

M. LATRONCHE
« Oui, merci Monsieur le Maire. Donc là, il s'agit de la création de tarifs pour les enseignements artistiques. La politique culturelle en matière d'enseignement artistique à Champigny-sur-Marne est riche et diversifiée, avec une offre en arts plastiques proposée par le service des arts visuels et une offre en danse, musique et théâtre proposée par le service du conservatoire Olivier-Messiaen. L'offre des enseignements artistiques évolue régulièrement pour toujours mieux s'adapter aux besoins des administrés et aux exigences d'un service public des enseignements artistiques, dont le schéma national des orientations pédagogiques, le SNOP, est la référence pour les conservatoires. Il est donc proposé une évolution tarifaire en rapport de l'évolution de l'offre, à partir de la rentrée 26-27, avec la création de nouveaux tarifs qui font l'objet de la présente proposition de délibération. Cette évolution a également pour objectif la simplification administrative pour une meilleure visibilité des différents enseignements proposés et l'harmonisation des différents taux pratiqués sur la Ville. Il est donc proposé de créer les nouveaux tarifs et d'harmoniser les taux proposés en fonction des tarifs des différentes directions de la Ville.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 6e commission ; un vote réservé de Monsieur GUINTRAND
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re commission.

Question aussi de Madame ADOMO : quel est l'âge des tout-petits visés dans la délibération ? L'école des arts des tout-petits est ouverte aux enfants de 2 à 5 ans. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas. Les petits ne sont pas abandonnés. Pour les petits Campinois, c'est une bonne chose. Eh bien nous passons au vote : qui est pour ? C'est l'unanimité. Parfait. Donc on passe au point suivant, la labellisation du Carré Jeunes, Saphir AKKOUCHE. »

A l'unanimité,

34) Labellisation Carré Jeunes

M. AKKOUCHE
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Cette délibération concerne la demande pour le Carré Jeunes du label information jeunesse qui est délivré par l'État et garantit aux jeunes un accueil gratuit et de qualité avec des conseillers qui sont formés. C'est contrôlé par un bilan en trois ans. Un projet qui repose sur quatre priorités : l'insertion, l'aller-vers dans les quartiers, les partenariats et la visibilité. Je tiens à préciser que nous remplissons les conditions du label J et cela apporte un cadre d'évaluation reconnu et l'accès à un réseau départemental et régional.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 5e commission avec un vote réservé de Monsieur GUINTRAND. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas. Tout le monde est favorable à la labellisation du Carré Jeunes ? Il n'y a pas d'avis contraires ? Pas d'abstentions ? Pas de refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité.
Point numéro 35, Saphir. »

A l'unanimité,

35) Convention de partenariat entre la Ville de Champigny-sur-Marne (Carré Jeunes) et les lycées campinois

M. AKKOUCHE
« Cette seconde délibération formalise le partenariat avec les lycées campinois. Alors le Carré Jeunes intervient déjà auprès des lycées avec les ateliers autour de la découverte des métiers, l'orientation, la recherche d'alternance, et la convention donne ainsi un cadre, et le Carré Jeunes la complète par ses actions au sein des lycées et ne s'y substitue pas. La convention dure trois ans, et un bilan sera effectué chaque année afin d'évaluer notre partenariat.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 5e commission avec un vote réservé de Monsieur GUINTRAND
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re et 6e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc le point est adopté.
Point numéro 36, Sabrina ABCHICHE. »

A l'unanimité,

36) Attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles en REP et REP + Année 2026.

Mme ABCHICHE
« Bonsoir. Il s'agit ici d'une attribution de subventions aux coopératives scolaires des écoles en REP et REP + pour l'année 2026. C'est une subvention de 50 € par an et par classe ou deux groupes, soit demi-classe. Vous avez ici la liste des écoles concernées. Le Conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document, tant administratif que financier, en exécution de la présente délibération.

L'avis des commissions
Avis favorable de la 5e commission avec un vote réservé de Monsieur GUINTRAND

Avis favorable de la 1re commission avec un vote réservé de Madame ADOMO.

Madame ADOMO avait posé une question et elle a eu une réponse, il me semble, de la part de Madame AMAR. »

Monsieur le Maire
Tout à fait. Est-ce qu'il y a des questions ? Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND
« Merci Monsieur le Maire, chers collègues, nous allons voter pour cette subvention 2026 aux coopératives scolaires des écoles de la Ville en REP et REP +, mais nous aimerions rajouter quelques éléments d'explication de vote. Tout d'abord, cette subvention totale est seulement de 8875 € pour toute la Ville. Moins de 10 000 € pour un budget total de subventions sur la Ville de plus de 4,5 M€ en 2024. La dernière revalorisation de cette petite subvention date de 2022, avant une période d'inflation et d'augmentation des prix que chacun connaît. Nous aurions voulu proposer, en ce qui concerne notre groupe de l'Union populaire insoumise et citoyenne, une subvention bien supérieure aux coopératives des écoles publiques de la Ville. De plus, si le classement en REP et REP + est fondé sur des critères objectifs qui font que toutes les écoles qui sont classées le méritent, l'IPS des écoles - l'IPS, c'est l'indice de positionnement social utilisé par l'Éducation nationale et qui permet de rendre compte année après année de la composition sociale des établissements - nous montre que certaines écoles de la Ville, actuellement en zone banale, devraient objectivement passer en classement REP. Rappelons que la loi prévoit que la carte des REP doit être revue tous les cinq ans. La dernière carte des REP date de 2015. Depuis 2020, Jean-Michel BLANQUER et les ministres successifs de l'Éducation nationale du gouvernement MACRON ont géré la carte des REP. Seul Pap NDIAYE avait annoncé en 2022 que cette carte serait révisée l'année suivante, mais il a été remplacé en juillet 2023 par Gabriel ATTAL, qui a bien pris soin d'enterrer cette annonce. Celle-ci est donc restée lettre morte. Or l'école Simone-Veil, avec un IPS de 93,3, ou Jean-Jaurès, avec un IPS de 96,5, ont un score inférieur à certaines écoles REP de la commune qui, pourtant, n'usurpent pas leur classement, pour bien connaître le terrain. Notre groupe demande donc que l'IPS soit pris en compte pour élargir l'assiette de cette subvention, qui devrait par ailleurs être largement augmentée. »

Monsieur le Maire
« Merci. Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER
« Pour notre groupe, effectivement, cet engagement communal nous semble faible. Nous mettons aussi sur la table la question de l'augmentation de cette enveloppe et, au fond, effectivement, c'est cohérent avec d'autres orientations que vous avez prises dans vos choix budgétaires lors du dernier budget. Je l'ai dénoncé tout à l'heure. Vous vous rappelez qu'en avril dernier, lors des débats budgétaires, on vous avait signifié que, pour nous, les investissements que vous entendiez faire sur le mobilier scolaire, les équipements périscolaires, sur la petite enfance, le matériel adapté aux enfants en situation de handicap - vous prononciez une augmentation d'à peine 20 000 € sur l'ensemble des écoles - et on vous avait déjà dit que c'était insuffisant. Vous allez dire : il n'y a pas de rapport. Eh bien nous, on voit le rapport, c'est qu'encore une fois, vous affichez, et vous afficherez tout à l'heure encore dans votre décision modificative un très beau bilan comptable sur le papier mais, dans la

réalité, c'est seulement 50 € pour l'ensemble des coopératives REP, c'est-à-dire pour 177 classes au total, 8875 €. Franchement, pour l'ambition de Champigny et pour le soutien aux quartiers les plus prioritaires, je trouve que l'on peut vraiment faire mieux. Donc voilà. On va exactement dans le même sens que nos collègues sur cette affaire-là, avec la demande d'autres orientations budgétaires de votre part. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors peut-être pour vous éclairer parce que manifestement, surtout vous, Monsieur LÉGER, Monsieur GUINTRAND a l'avantage d'être un élu nouveau, mais Monsieur LÉGER, vous avez été élu entre 2008 et 2014, mais vous avez peut-être des troubles de la mémoire… De 2005 à 2020, on aurait aimé vous entendre sur ces questions-là, on ne vous a pas entendu et, en fait, pendant 15 ans, cela n'a jamais été revalorisé, pas une seule fois, pas un centime de plus pour les REP. Nous, en 2022, effectivement, on l'a augmenté de plus de 10 %, alors que ce n'était pas forcément une chose évidente, mais on l'a faite. Ce sont des choses extrêmement concrètes, et on a eu un échange au sein de l'équipe municipale. D'ailleurs ce point avait fait l'unanimité forte pour dire que, dans ces quartiers, on devait faire plus. C'est ce que nous avons fait. Alors est-ce qu'il faut encore revaloriser ? On pourrait toujours revaloriser, oui, après on verra. Mais là, au moins, ça a été fait alors que pendant deux mandats où cela aurait pu être fait, ça ne l'a pas été. Donc il faut prendre aussi les choses sur le réel et pas simplement dire : les orientations budgétaires qui pénalisent… Non, puisque l'on a revalorisé fortement, on a justement pris en compte cette situation, à la différence de ce qui était fait par le passé. Bien, je vous propose d'adopter ce point, cette attribution, parce que si on ne l'adopte pas, eh bien ce sera zéro. Ce serait quand même bien dommage. Donc on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.
Point suivant, numéro 37, Jean-Claude FORHAN. »

A l'unanimité,

37) Convention tripartite entre l'Éducation nationale, la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association sportive Red Star Club de Champigny – Section tennis de table

M. FORHAN
« Merci Monsieur le Maire, mes chers collègues. Convention tripartite entre l'Éducation nationale, la Ville de Champigny-sur-Marne et l'association sportive Red Star Club de Champigny section tennis de table. Dans le cadre des Jeux olympiques et paralympiques et afin de favoriser l'accès d'un grand nombre d'enfants à la pratique sportive, le comité départemental de tennis de table du Val-de-Marne a souhaité s'inscrire dans le dispositif national porté par l'Agence nationale du sport intitulé « 5000 terrains de sport ». La présente convention a pour objet de définir les conditions juridiques, financières, matérielles et organisationnelles conclues pour une durée de cinq ans à compter de sa signature.

L'avis des commissions
Avis favorable des 5e, 1re et 6e commissions. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Oui, Pascal EOUZAN. »

M. EOUZAN
« Excusez-moi. Simplement comme je suis professionnellement impliqué à la DRAJES avec le sport d'IDF, je ne vais pas prendre part au vote et, en même temps, j'en profite pour ne pas vous déranger à nouveau, mais ce sera pareil pour le vote des points 39, 41 et 42. »

Monsieur le Maire
« Très bien, c'est noté par l'administration. Merci. Donc, avec cette non-participation de Pascal EOUZAN, est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté.
Point numéro 38, Céline THÉOPHILE. »

A l'unanimité,

1 NPPV

M. Pascal EOUZAN

38) Signature de la convention avec l'association Forestlife

Mme THÉOPHILE
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Il s'agit de valider une convention avec l'association Forestlife pour mener un projet de végétalisation autour du stade Solignat avec deux classes de nos écoles élémentaires. Le projet comprend aussi un jumelage, donc des échanges avec une école à Madagascar, ce qui apporte une dimension d'ouverture culturelle intéressante.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents des commissions 3, 1 et 5. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Pas d'interventions ? On passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté.
Point numéro, 39 Isabelle DEISS. »

A l'unanimité,

39) Signature de la convention avec la Délégation régionale académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (DRAJES) – Appel à projets 2026 pour le soutien des actions de Maisons Sports Santé (MSS)

Mme DEISS
« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de la signature de la convention avec la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et au sport, appel à projets 2026 pour le

soutien des actions des Maisons sports santé. La Ville de Champigny-sur-Marne s'attache à promouvoir le sport santé auprès de sa population. Suite à l'appel à projets 2026 initié par la DRAJES, trois actions portées par la MSS ont été déposées dans le cadre de cet appel. Deux des trois actions ont été retenues et financées par la DRAJES qui octroie à la Ville une subvention totale de 25 000 €.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité de la 6e, 1re, 4e et 5e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.
Point numéro 40, Yohann PICOT. »

A l'unanimité,

40) **Adoption de la convention tripartite entre la Ville de Champigny-sur-Marne, le Conseil Régional d'Île-de-France et le Lycée Langevin-Wallon pour l'utilisation hors temps scolaire de la salle de sport intégrée au lycée.**

M. PICOT
« Merci Monsieur le Maire. Donc il s'agit de l'adoption d'une convention tripartite entre la Ville de Champigny-sur-Marne, le Conseil régional d'Île-de-France et le lycée Langevin-Wallon pour l'utilisation hors temps scolaire de la salle de sport intégrée au lycée. Il s'agit d'utiliser pendant la période des travaux, pendant l'inaccessibilité du gymnase Maurice-Baquet, des créneaux : la semaine, du lundi au jeudi le soir, le vendredi et le samedi.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re, 5e et 6e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Je rappelle que l'on est en train de boucler les travaux de désamiantage du gymnase Maurice-Baquet, dont les audits d'engagement devaient être réalisés en 2010. Et donc on est en train de boucler cette affaire. Les travaux, compte tenu des conditions climatiques de cet été, ont pris un petit peu plus de délai, à peu près quinze jours, donc on a trouvé cette solution pour apporter une solution, notamment à toutes les associations sportives qui fréquentent régulièrement Maurice-Baquet. Donc normalement, tout sera bouclé pour les vacances de la Toussaint. Pas d'interventions ? Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Il n'y en a pas.
On va passer au point 41 sur le rapport d'activité de la société Vert Marine, qui est notre actuel délégataire de la patinoire de Champigny-sur-Marne. Thomas SZOLLOSI. »

A l'unanimité,

41) Rapport d'activité présenté par la Société Vert Marine pour l'exploitation de la Patinoire Municipale de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2025

M. SZOLLOSI
« Merci Monsieur le Maire. Donc effectivement, le point numéro 41 est le rapport d'activité présenté par la société Vert Marine pour l'exploitation de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne au titre de l'année 2025. Il faut savoir qu'avec cette délibération, il s'agit de prendre acte du rapport d'activité incluant le compte de résultat de la période mentionnée en objet. La présente note est une analyse des documents fournis par la société Vert Marine. À savoir également que la Commission communale de sécurité a émis un avis favorable à la poursuite de l'exploitation de l'établissement.

L'avis des commissions
La 6e, la 1re et la 5e commission ont pris acte à l'unanimité des membres présents.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte du rapport d'activité présenté par la société Vert Marine pour l'année 2025. »

Monsieur le Maire
« Merci. Donc ce rapport a déjà été présenté en CCSPL. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport d'activité ? Il n'y en a pas. S'il n'y a pas d'interventions, nous prenons acte de la présentation de ce rapport ce soir.
Point numéro 42, Christine, la suite sur la patinoire. »

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE

42) Signature de l'avenant n°3 à la concession de service public pour la gestion de la Patinoire Municipale de Champigny-sur-Marne

Mme ARRON
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Donc il s'agit de la signature de l'avenant numéro 3 à la concession de service public pour la gestion de la patinoire municipale de Champigny-sur-Marne. La Ville de Champigny-sur-Marne a conclu le 1er décembre 2020 un contrat de concession de service public avec la société Vert Marine portant sur l'exploitation et la gestion de la patinoire pour une durée de 60 mois, jusqu'au 30 novembre 2025. L'article 8 du contrat de concession prévoit la possibilité de procéder à des révisions contractuelles par voie d'avenants afin de tenir compte de l'évolution des conditions juridiques, économiques ou techniques. Cette disposition est également encadrée par l'article L3135-1 du code de la commande publique qui stipule que les parties peuvent conclure un avenant sans nouvelle procédure de mise en concurrence au présent contrat, lorsqu'un tel ajustement est nécessaire. Initialement prolongé pour une durée d'un an jusqu'au 30 novembre 2026, le contrat en cours doit faire l'objet d'une seconde prorogation qui arrivera à son terme le 31 janvier 2027. La procédure de renouvellement de délégation de service public de marché est actuellement en cours. Au regard des délais réglementaires et techniques relatifs aux phases d'analyses des offres, de négociations et d'approbation par l'assemblée délibérante, le nouveau contrat ne

pourra pas entrer en vigueur avant le 1er février 2027. C'est pourquoi, afin de prévenir toute rupture de l'exploitation qui porterait atteinte aux consignes de continuité de service public, il convient de formaliser une seconde prorogation temporaire d'une durée de deux mois allant du 1er décembre 2026 au 31 janvier 2027. Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les termes dudit avenant et d'autoriser Monsieur le Maire et son représentant à le signer.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 6e, 1re et 5e commission

Et Monsieur EOUZAN ne participera pas au vote. »

Monsieur le Maire
« C'est noté. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Donc la consultation est en cours. Pas d'interventions ? Donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Donc c'est adopté à l'unanimité, moins une voix qui ne prend pas part au vote.
Point numéro 43, Caroline BOICHOT. »

A l'unanimité,

1 NPPV

M. Pascal EOUZAN

43) Approbation d'un protocole additionnel au protocole de transfert foncier et d'opération du 22 octobre 2018 relatif à la construction du collège Nelson-Mandela à Champigny-sur-Marne

Mme BOICHOT
« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit de l'approbation d'un protocole additionnel au protocole de transfert foncier et d'opération du 22 octobre 2018 relatif à la construction du collège Nelson-Mandela à Champigny-sur-Marne. Ce protocole prévoit le versement par le Département d'une subvention d'investissement d'un montant de 704 637 € correspondant au financement de l'adaptation des espaces publics.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3e, 1re et 2e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas ? C'est un accord passé avec le Département pour la reprise de tous les ensembles de voirie autour, au niveau du chemin d'exploitation en particulier.
Point suivant, donc point 44 Alain MESNAGER. »

A l'unanimité,

44) Déclassement de volumes en tréfonds rue du Cimetière

M. MESNAGER
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir Mesdames et Messieurs, cette délibération concerne le déclassement de volumes en tréfonds rue du Cimetière. Ceci fait suite aux opérations de réalisation de la ligne 15 Sud du Grand Paris express. Il y a deux volumes qui sont identifiés : un volume qui est un volume en surface qui sera conservé dans le domaine public communal, et un volume en tréfonds qui correspond au gros ouvrage de la Société des Gands Projets, et ceci est destiné à être cédé. Mais, avant de céder ce volume en tréfonds, il convient de prononcer le déclassement des volumes en tréfonds, et c'est le but de cette délibération.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re et de la 3e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on vote pour le déclassement : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est adopté.
Et donc maintenant nous allons pouvoir passer à la cession avec Philippe DUBUS. »

A l'unanimité,

45) Cession des emprises en tréfonds - rue du Cimetière

M. DUBUS
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Oui, maintenant que ces terrains sont déclassés, nous pouvons donc les vendre à la Société du Grand Paris qui, effectivement, dans le cadre de son projet et de ses équipements a besoin de ces espaces. Donc il s'agit de 24 m² d'un côté et de 10 m² de l'autre en tréfonds. Donc cela veut dire que l'on est dans les souterrains, et on a obtenu un prix de 6069 € hors-taxe de cette cession. L'objectif, c'est d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re, 2e et 3e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote. C'est adopté.
Point suivant, donc point 46, Alain MESNAGER. »

A l'unanimité,

46) Acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 96 sise 28, rue Diderot

M. MESNAGER
« Merci Monsieur le Maire. Donc la délibération 46 concerne l'acquisition de la parcelle cadastrée section AP n° 96 située au 28, rue Diderot. C'est une régularisation foncière.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re, 2e et 3e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : avis contraires ? Abstentions ? Refus de vote ? C'est donc adopté.
Point numéro 47, Philippe LHOSTE. »

A l'unanimité,

47) Acquisition des lots nos 38, 39, 49 et 60 de la copropriété dépendant de la parcelle cadastrée section AX n° 109, correspondant à un pavillon sis 40 bis, rue de l'Église

M. LHOSTE
« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Il s'agit de l'acquisition des lots nos 38, 39, 49 et 60 de la copropriété dépendant de la parcelle cadastrée section AX n° 109 correspondant à un pavillon sis 40 bis, rue de l'Église.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés à la 1re commission ; vote réservé de Madame ADOMO et de Madame KEITA-GASSAMA
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 3e commission.

Une question de Madame ADOMO : quel est le projet envisagé derrière cette acquisition ? Réponse donnée par Madame THIROUX : il s'agit d'un projet d'harmonisation et de sécurisation des circulations. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Madame GARCIA. »

Mme GARCIA
« Oui, moi j'ai donné un avis favorable en 3e commission parce que, quand j'ai posé la question, on m'a répondu de manière étrange que c'était en fait pour sécuriser les alentours de l'église Saint-Saturnin. Or, en l'occurrence, ils ne sont pas du tout situés à côté de l'église Saint-Saturnin, donc c'est pour cela j'ai voté pour, mais j'ai beaucoup de réserves. J'aimerais aussi avoir des précisions sur ce point. »

Monsieur le Maire
« Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA
« La note évoquait le projet de renouvellement urbain, à savoir qu'il y aurait une relocalisation de certains logements par rapport à la rénovation urbaine, et j'aurais voulu savoir de combien de logements si cela peut être un peu plus précis parce que, dans la note, c'est assez flou ? »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Eh bien écoutez, ce n'est pas en lien effectivement avec l'église Saint-Saturnin, même si on est dans le périmètre classé de l'église Saint-Saturnin. Avec cette opération, en fait, on a déjà eu une acquisition de la parcelle au 38 de la rue de l'Église, qui avait été faite par un promoteur. Nous ne sommes pas en phase avec son projet de construction et de densification de ce secteur, donc nous n'avons pas délivré de permis. Il nous a proposé de reprendre la parcelle, et celle du 40 était à reprendre aussi. Donc effectivement, on regarde comment on pourrait faire un projet immobilier qui intègrerait du logement social, et donc qui permettrait éventuellement de compléter l'offre par rapport à la reconstitution de l'offre du secteur du Bois l'Abbé dans le cadre de l'ANRU. Je pense avoir répondu à vos questions, donc on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Et donc c'est adopté. Comment ? »

M. LÉGER ***(hors micro)***
« En fait, on voulait s'abstenir, mais on n'a pas levé la main. »

Monsieur le Maire
« Alors je recommence : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vous vous abstenez sur la possibilité de faire des logements sociaux à Champigny ? C'est intéressant. Eh bien écoutez, on le note.
Point numéro 48, Philippe DUBUS. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme. Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

48) Approbation des projets de prorogations de conventions globales de portage foncier et de conventions d'actions foncières dans le secteur des Hauts Bonne Eau

M. DUBUS
« Oui, il s'agit de l'approbation des projets de prorogation de conventions globales de portage foncier et de convention d'actions foncières dans le secteur des Hauts Bonne Eau, donc il s'agit du secteur des Simonettes nord pour que chacun puisse retrouver. Alors aujourd'hui, nous avons des conventions de portage foncier avec le syndicat d'actions foncières 94, que l'on appelle le SAF, et ces conventions ont une date limite, parce que l'on ne peut pas avoir cela ad vitam æternam. Aujourd'hui, ces conventions arrivent à échéance. L'objectif, c'est que l'on a engagé un certain nombre de projets, et en particulier, aujourd'hui, il y a eu un choix de poursuivre les études dans le cadre du projet partenarial d'aménagement, PPA, qui regroupe également Bry, le Conseil régional, la Métropole du Grand Paris, le Conseil départemental, Paris Est Marne & Bois, la Ville de Bry, Villiers-sur-Marne. Là-dessus, on est dans des études sur la façon dont on va transformer cette zone. Ces études aboutiront courant 2027 et, dans ce cadre-là, on a donc besoin de continuer le portage foncier avant de décider effectivement des projets qui seront à même d'arriver. Donc on a des portages fonciers qui sont prolongés de 2 ou 4 ans suivant les zones. Voilà. Donc l'objectif, c'est effectivement d'autoriser de signer avec le SAF 94 ces conventions d'actions foncières avec une durée plus importante.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e commission ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission ; un vote réservé de Madame ADOMO et de Madame KEITA-GASSAMA
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés à la 3e commission ; un vote réservé de Madame GARCIA. »

Monsieur le Maire
« Bien, merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote : oui, Madame KEITA, vous aviez une intervention ? »

Mme KEITA-GASSAMA
« Une intervention puisque l'on parle d'un rééquilibrage emploi-habitat, on voulait savoir quelles garanties vous donnez par rapport à ces projets de rééquilibrage emploi, et que ce ne soit pas du tout logement. Je trouve que la note n'est pas assez explicite par rapport aux garanties pour aller dans cette direction du rééquilibrage emploi. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pour vous préciser, pour l'instant, on n'a pas encore bouclé l'intégralité des études. Vous savez que l'acquisition des premières parcelles remonte à 30 ans. On avait beaucoup de parcelles sur ce secteur qui, d'ailleurs, n'étaient pas des parcelles constructibles, avec très peu de largeur permettant d'envisager des constructions ou un quelconque projet. Donc il y a eu un travail de remembrement qui s'est fait au fil du temps. Aujourd'hui, le projet qui était celui qui avait été porté pour faire un centre commercial a achoppé. Le projet qui a été fait dernièrement sur le mandat de 2014 à 2020 n'a pas obtenu l'accord de l'autorité environnementale et a été annulé en 2021. Alors, en lien avec

l'aménageur EpaMarne, on poursuit les études réglementaires pour pouvoir avoir une validation des orientations que nous avons fixées. Et à partir de là, on pourra dire exactement dans quelle répartition cela se fera, mais l'objectif est bien d'avoir effectivement de l'emploi. C'est ce que nous faisons puisque vous avez suivi les annonces de l'installation d'Hermès, qui achète les terrains actuellement, donc qui va créer 250 emplois sur cette partie de Champigny. Donc l'objectif est bien de continuer à essayer de développer de l'emploi sur la commune, avec quand même une contrainte que l'on doit tous avoir à l'esprit : c'est qu'aujourd'hui, nous n'avons pas le bénéfice de cela, puisque tout a été gelé dans le cadre de la réforme de la loi NOTRe voulue par le Président de l'époque, François HOLLANDE, où toutes les finances locales ont été gelées au 1er janvier 2016, ce qui fait qu'aujourd'hui, si vous développez de l'activité économique, vous n'en avez pas la recette, ce qui pousse énormément de Maires, quels que soient les bords politiques d'ailleurs, à dire : Eh bien puisque l'on n'a aucune recette, que les éléments en fait profitent uniquement à la Métropole, qui reverse uniquement sur ce qui a été défini lors du transfert, c'est-à-dire au 1er janvier 2016, eh bien nous ne ferons que du logement. On aurait pu faire la même chose sur Marais De Gaulle, ce qui avait d'ailleurs été entamé par l'ancienne équipe municipale, puisqu'une centaine de logements ont été créés sur cette zone dont on nous disait, à l'époque, que l'on allait créer 2000 emplois, uniquement sur Marais De Gaulle. On n'a pas vu tant de choses que ça, si ce n'est l'installation, enfin le transfert plus exactement, de Son-Video.com, ce qui veut dire une cinquantaine d'emplois à l'époque. Là, on va avoir 250 emplois qui arrivent avec Hermès. Notre volonté est effectivement de continuer à développer, d'autant que l'on a des entreprises qui sont intéressées pour muter à Champigny, mais il ne vous aura pas échappé qu'aujourd'hui, c'est assez compliqué, notamment dans le secteur tertiaire. On a plus de 6 000 000 de mètres carrés de vide dans le secteur du bureau, donc on ne fait pas du bureau comme ça, parce que si aujourd'hui on construit du bureau, on a de fortes probabilités pour avoir des bureaux qui restent vides. Donc on travaille sur la programmation en lien avec EpaMarne, qui est l'aménageur qui avait été choisi à l'époque, en sachant que c'est un aménageur qui a à la fois l'expérience du logement, mais aussi de l'activité économique, comme ils en ont l'expérience depuis maintenant près de 40 ans, voire même presque 50 ans qu'ils aménagent autour du pôle de Disney. Voilà ce que je peux vous dire. À ce jour, pour l'instant, il n'y a pas de programmation encore définitivement arrêtée. Je crois que j'ai été assez complet dans ma réponse. S'il n'y a pas d'autres interventions… Oui, Monsieur LÉGER, vous voulez intervenir ? »

M. LÉGER
« Simplement, nous, on va continuer de s'abstenir parce que c'est un peu dommage que les éléments, on soit obligés de vous les demander et que les notes, du coup, ne permettent pas d'apprécier dès l'étude, en fait, vos intentions. Donc là, ce sera une abstention pour notre part. »

Monsieur le Maire
« Quand on fait comme cela, c'est-à-dire quand on met quelque chose de complètement précis sans avoir fait les études qui sont en cours, ce que l'on a, c'est une impossibilité de faire le projet. Donc on ne procède pas comme cela, effectivement. On fait les études, et je pense que si l'ancienne équipe municipale avait été mieux inspirée, elle aurait certainement procédé comme cela. Cela lui aurait évité de se faire annuler deux projets. Vous voyez, nous on sait tirer les leçons de l'histoire. Bien, on va passer au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des votes pour ? On n'a pas saisi vos votes.

Mme MALEK ***(hors micro)***
« On ne prend pas part au vote. »

Monsieur le Maire
« Vous ne prenez pas part au vote ? C'est noté, je vous remercie.
Point numéro 49, Xavier ANCIAUX. »

A l'unanimité,

11 NPPV

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

49) Suppression du périmètre d'études et d'actions foncières dénommé "Le Champ de l'Alouette"

M. ANCIAUX
« Merci Monsieur le Maire, chers collègues. Suppression du périmètre d'études et d'actions foncières dénommé Le Champ de l'Alouette. Le périmètre dénommé Le Champ de l'Alouette avait été créé afin de permettre la réalisation d'un programme mixte de logements et d'activités économiques. Après réexamen des besoins de la commune, le projet envisagé n'est plus poursuivi et il n'existe plus d'intérêt général justifiant le maintien du périmètre d'études.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e commission
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission : un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Refus de vote ou abstentions ? Abstentions. Des votes pour ? C'est donc adopté. Merci.
Point numéro 50, Xavier ANCIAUX poursuit. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

50) Suppression de périmètres de la zone d'activités économique A3 OUEST

M. ANCIAUX

« Suppression de périmètres de la zone d'activités économiques A3 ouest. Le périmètre de la zone économique A3 ouest avait été créé afin de permettre la réalisation d'un projet d'aménagement communal. Après réexamen des besoins de la commune, le projet envisagé n'est plus poursuivi. Il n'existe plus d'intérêt général justifiant le maintien du périmètre d'études.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e commission ; un avis réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission ; un vote réservé de Madame ADOMO et de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Il n'y en a pas, donc on passe au vote ; qui est pour ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté, je vous remercie.

Point numéro 51, Philippe LHOSTE. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

51) Programme de logements Projet "Boulevard de Stalingrad" Approbation du Projet Urbain Partenarial à intervenir entre la Commune de Champigny-sur-Marne, la Société PREFERENCE HOME et l'Établissement Public Territorial PARIS EST MARNE & BOIS

M. LHOSTE

« Merci Monsieur le Maire. Donc il y a presque tout dans le titre. Il s'agit d'approuver une convention PUP, ce qui veut dire projet urbain partenarial, dans le cadre d'un projet de 97

logements qui sont boulevard Stalingrad. Cette convention doit être validée entre la commune de Champigny-sur-Marne et la société promotrice Préférence Home et l'Établissement public territorial Paris Est Marne & Bois. Ce projet induit un besoin supplémentaire, donc ces 97 logements, en équipements publics scolaires à l'échelle du territoire communal. En conséquence, le constructeur s'engage à verser directement à la Ville le montant total de sa participation au coût des équipements publics, soit 1 050 000 € non assujettis à la TVA.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e commission avec un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission avec un vote réservé de Madame ADOMO et de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE
« Bonsoir Monsieur le Maire, bonsoir chers collègues. Juste avant, je n'ai pas encore eu l'occasion de parler ce soir, donc je me permets juste de faire une petite parenthèse très rapide avant de commencer. J'ai parfois le sentiment que, dans cette assemblée, la précédente majorité gouverne encore, puisqu'elle semble être responsable de tout ce qui ne va pas. Vous entamez pourtant, Monsieur le Maire, votre deuxième mandat. Nous sommes plusieurs nouveaux élus de l'opposition ici, nous n'avons pas à porter le bilan de ceux qui étaient là avant nous. Le passé, évidemment, mérite d'être regardé, mais il ne peut pas être une excuse permanente. À un moment, il faut aussi parler de ce que vous faites, vous, depuis que vous êtes aux responsabilités. Nous ne sommes pas là pour rejouer indéfiniment les mandats précédents. Merci. »

Monsieur le Maire
« Monsieur LAMOTTE, brièvement, parce que l'on n'est pas là sur une déclaration. »

M. LAMOTTE
« D'accord, je continue. »

Monsieur le Maire
« Mais sur le point. »

M. LAMOTTE
« J’arrive, j'arrive. Je voulais quand même que ça, ce soit dit. Alors concernant le point 51, nous ne contestons pas le principe de cette opération, mais cette délibération appelle plusieurs questions, notamment sur la contrepartie globale accordée au promoteur et sur les garanties apportées à la collectivité.
Première question : pourquoi cette opération prévoit-elle exclusivement des logements en accession libre ? À Champigny, la question n'est pas simplement de construire davantage de logements, c'est aussi de construire des logements accessibles aux ménages qui vivent et travaillent ici. Pouvez-vous donc nous préciser pourquoi aucune part de logements sociaux ou de logements dits abordables n’est prévue dans cette opération ?

Deuxième question : la convention prévoit une exonération de taxe d'aménagement pendant 10 ans pour les constructions réalisées dans le périmètre du PUP. Pouvez-vous nous indiquer quel est le montant estimé de cette exonération pour la Ville ?
Troisième question : vous nous indiquez que les travaux globaux de restructuration-extension du groupe scolaire représentent 34,56 M€, quelle part de cette somme restera donc à la charge de la Ville et quel est précisément le calendrier de réalisation de cette expansion, car la convention permet une réalisation des travaux dans un délai pouvant aller jusqu'à 10 ans ? 10 ans, c'est une durée considérable lorsqu'on parle de conditions d'accueil des enfants.
Enfin, pour finir, une question sur la qualité environnementale de cette opération. La délibération nous donne des informations précises sur les logements et le financement de l'école, mais très peu sur la pleine terre, la végétalisation, la gestion des eaux pluviales, la performance énergétique des bâtiments ou encore la place accordée aux mobilités actives. Dans une ville confrontée aux îlots de chaleur, à l'artificialisation des sols et aux enjeux de mobilité durable, ces éléments ne peuvent pas être secondaires. Monsieur le Maire, quels engagements environnementaux précis ont été négociés avec le promoteur, et sont-ils juridiquement opposables ?
Pour nous, construire des logements doit aller de pair avec la construction d'une Ville vivable, accessible et adaptée aux enjeux climatiques. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Je n'y reviendrai pas parce que l'on a eu l'occasion d'aborder ce projet de construction où j'avais fait la remarque qu'il n'y a pas de mixité en termes de logements ; cependant, concernant cette délibération, on vote pour le fléchage école, donc notre groupe votera pour cette délibération par rapport au financement de l'école. »

Monsieur le Maire
« C'est bien noté, merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Alors je vais vous apporter quelques éléments. Tout d'abord, vous nous parlez de la qualité environnementale. Vous avez raison, c'est un point important, mais il faut savoir qu'auparavant, dans le PLU de 2017 - vous n'aimez pas que je rappelle le passé, mais il faut quand même être factuel, et donc c'est important de connaître les éléments du passé pour éclairer ce que nous pouvons faire ou ne pas faire - dans le cadre du PLU de 2017, il n'y avait pas d'obligation de pleine terre, ce que nous avons imposé dans le cadre de la révision du PLU, puisque c'était un engagement que j'avais pris en 2020. Puisque vous demandez à ce que l'on soit jugé sur ce que l'on fait, eh bien auparavant, 0 % de pleine terre. Et vous avez un très bel exemple comme ça : c'est le programme Union-Jaurès où l'on a construit 300 logements. Pas un mètre carré de pleine terre. Alors on rajoute un peu de végétalisation après pour faire un petit coefficient de biotope, pour emballer l'affaire, mais rien. Sur la fameuse Parenthèse verte de la rue Dominique-Adenot, alors elle s'appelle verte, parce qu'on a recouvert le béton mais, en réalité, pas un mètre carré de pleine terre : 300 logements ! Voilà ce qu'était la construction environnementale sur le mandat de 2014 à 2020.
J'avais pris un engagement dans la campagne de 2020, c'était de faire le maximum pour que l'on puisse revoir le PLU, avec tout un tas de sujets autour du PLU, il a fallu convaincre l'ensemble des 12 Maires du Territoire, puisque c'est une compétence qui relève aussi du Territoire. Ce n'est pas la Ville seule qui peut décider. Et donc c'est ce qui s'est fait. On est

rentrés dans le processus de révision du PLU le 8 décembre 2020, et donc nous avons adopté en décembre 2023 le PLU intercommunal. Le PLUI qui s'applique aujourd'hui où, sur ce type de terrain, vous avez l'obligation d'avoir 30 % de pleine terre. Donc si vous voulez des éléments concernant la qualité environnementale, vous voyez, vous avez des choses très probantes qui nécessitent de rappeler le passé.
Et pourquoi je rappelle le passé ? Pourquoi je dis tout à l'heure que c'est bien beau de parler de centres de vacances qui seraient formidables ou des écoles où l'on pourrait faire plein de choses ? Mais quand on les a trouvés dans cet état-là, vous ne reprenez pas 10 écoles Pailleron en un mandat. Ça, ça n'existe nulle part ailleurs. Vous ne reprenez pas des centres de vacances qui ont été laissés en désuétude pendant des années, et on l'a vu, et moi je le soulignais quand j'étais dans l'opposition, je précisais bien que l'on avait en permanence des budgets d'investissement qui se réduisaient, et on en paie la facture aujourd'hui puisque, maintenant, on essaie de rattraper le retard. On est dans un budget de rattrapage par rapport à des investissements qui n'ont pas été réalisés, aussi bien dans le scolaire que dans le culturel, que dans le sportif, pendant de nombreuses années. Donc il faut le rappeler ça. Et si vous, personnellement, vous n'en êtes pas comptable, la moitié de ceux qui sont autour de vous faisaient partie de cette majorité-là. Donc ils ne peuvent pas exclure leurs responsabilités de ce point de vue-là.
Concernant le dispositif de la taxe d'aménagement, oui, il y a une exonération de la taxe d'aménagement mais, à la place, le promoteur paie le PUP, ce qui ramène deux fois plus de recettes fiscales pour la Ville. Et en plus, ce qui n'est pas négligeable aujourd'hui, parce que l'on a beaucoup de difficultés avec les services fiscaux pour engager des financements et les paiements surtout, c'est que l'on obtient 50 % dès le début de l'opération immobilière, et les 50 autres pour 100 au moment de l'achèvement, ce qui nous permet d'accompagner complètement les projets que l'on mène. Donc ce n'est vraiment pas un cadeau que l'on fait. Et d'ailleurs quand vous dites à un promoteur qu'il va avoir à payer plus, je ne vais pas vous dire qu'il est vraiment ravi.
Et puis concernant ce projet, on n'a pas capacité à imposer du logement social. Le foncier ne nous appartient pas. Si vous avez vu l'adresse, c'était un ancien marchand de matériaux qui était là, une parcelle de 4000 m² qui était fortement goudronnée. Donc on va retrouver là des espaces naturels, on va pouvoir avoir une opération qualitative par rapport à cela. Et donc effectivement, la famille en question qui a revendu ce bien en attendait un prix au regard de la constructibilité mais, vous voyez, c'est 97 logements. Moi quand je suis arrivé, quand j'ai pris mes fonctions, le service urbanisme de l'époque m'a sorti le projet qui était prévu avec un autre promoteur : c'était 200 logements à cet endroit-là sur 4000 m². C'était d'une densité incroyable ! Alors c'est vrai que cela s'appuyait sur le PLU : 0 mètre carré de pleine terre. On est à 97 logements aujourd'hui. Donc c'est pour cela que je rappelle le passé ; entre 200 et 97, on n'est pas du tout sur la même densité, et on est justement sur la capacité à donner plus d'espace aux espaces naturels. Voilà. Je pense que j'ai répondu à l'ensemble de vos questions. S'il n'y a pas d'autres précisions demandées, on passe au vote : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien.
Alors point suivant, rapport 2025 de la SADEV, Michel DUVAUDIER. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina

ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

52) Rapport annuel d'activité 2025 de SADEV 94

M. DUVAUDIER

« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit de présenter le rapport annuel d'activité 2025 de la SADEV 94. Vous savez que cette société est détenue à 80 % par des actionnaires publics. La commune de Champigny est propriétaire de 7,11 parts en tant qu'actionnaire. L'article L 1524-5 du code général des collectivités publiques prévoit donc que le Conseil municipal se prononce au moins une fois par an sur un rapport écrit. C'est le cas ce soir.

L'avis des commissions

Prise d'acte à l'unanimité des membres présents de la 2e commission

Prise d'acte à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission ; un vote réservé de Madame ADOMO. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport de la SADEV ? Il n'y a pas de vote. Pas d'interventions ? Donc il a été présenté, nous en avons pris acte.

Nous pouvons passer au point 53 pour l'ouverture d'une boutique éphémère, Michel DUVAUDIER. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

53) Ouverture d'une boutique éphémère en centre-ville

M. DUVAUDIER

« Donc l'objet est effectivement l'ouverture d'une boutique éphémère en centre-ville. Il est proposé d'ouvrir une boutique éphémère au 2, place du Marché entre les anciennes boutiques Afflelou et Nicolas, en lieu et place de l'ancien commerce qui s'appelait Eve et ses beautés. Cette boutique a vocation à soutenir l'artisanat, la création, les porteurs de projets et, plus largement, le dynamisme commercial du centre-ville. Elle est destinée à accueillir des artisans ainsi que des activités portant sur la présentation et la vente de fabrications artisanales ou de produits locaux, pour des périodes, comme c'est prévu, de courte durée. Ces périodes seront donc reconductibles, avec accord express, pour une semaine, deux semaines, trois semaines, en sachant que le maximum sera de quatre semaines.

L'enjeu de la promotion est primordial. Pour cela, nous disposons d'outils de communication interne au niveau de la Ville : les réseaux sociaux, les magazines, le site internet, qui doivent s'articuler autour d'autres acteurs du département territorial ; le partenariat avec la Chambre des métiers et de l'artisanat et la chambre de commerce et d'industrie du Val-de-Marne permettra d'élargir la communication et la recherche de porteurs de projets. La gestion opérationnelle sera confiée à la Chambre des métiers et de l'artisanat d'Île-de-France.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres de la 2e commission
Avis favorable à l'unanimité des membres de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Monsieur SY. »

M. SY
« Écoutez, juste une petite question : est-ce que, dans cette dynamique, il n'y aurait pas une petite place pour une épicerie solidaire ? »

(Murmures)

Monsieur le Maire
« Il y a d'autres questions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER
« Oui, dans le texte, sur la sélection des candidats, le texte affirme qu'il y aura une procédure qui va garantir la transparence et l'égalité de traitement, mais on n'a pas vraiment vu de grille de sélection. Est-ce qu'il y aura une certaine priorité à des projets campinois ? Comment est-ce que vous allez faire un choix ? Il faudrait que vous nous réexpliquiez un peu le principe du Conseil où l'on vous donne, à vous, la possibilité de descendre jusqu'à 100 € ou de monter jusqu'à 300 €, l'amplitude des tarifs. J'aimerais bien que vous nous redonniez un peu d'information là-dessus. Je crois que mon collègue l'a fait un peu sous la forme d'une boutade, mais il est vrai que, puisque l'on touche à l'installation de boutiques dans le centre-ville, on a aussi ce malheureux, ce fâcheux dossier de la manière donc vous gérez aujourd'hui l'arrivée de cette épicerie. Je crois que l'on aura l'occasion d'en reparler, on le souhaite vraiment : que le Conseil puisse en parler parce que l'on est assez dépités, vu la manière dont vous êtes en train de vous comporter vis-à-vis d'un projet en centre-ville qui est utile. C'est l'occasion de le dire, même si ce n'est pas la délibération directement. »

Monsieur le Maire
« Ce n'est absolument pas la délibération… »

M. LÉGER
« Voilà, mais par contre, il y a quand même des questions qui concernent le sujet. »

Monsieur le Maire
« Et donc, Monsieur DUVAUDIER va répondre aux questions que vous avez posées. »

M. DUVAUDIER
« Donc il est bien évident que l'on privilégiera les Campinois, comme on l'a fait dans la précédente boutique éphémère qui se tenait au début de la rue Carnot. En ce qui concerne les prix, bien sûr il y a une variation, une variation de 200 à 300 €, parce qu'il y a des périodes qui sont plus favorables aux commerçants, et donc, dans ces périodes-là, on pense que l'on pourra louer ce commerce 300 € la semaine. Ce sera bien entendu, vous vous en doutez, pendant la période de Noël. Pour le reste, le prix moyen est de 240 € la semaine. C'est un prix raisonnable, et c'est ce qui se pratique dans toutes les boutiques éphémères que je connais. Et c'est même plutôt un montant bas. »

Monsieur le Maire
« Il est vrai qu'on a pu le tester dans l'opération de Carnot, ce qui nous conforte dans l'idée d'avancer sur tout cela. Je précise que ce sont des occupations de courte durée donc, par rapport à ce que vous avez évoqué, ça ne correspond pas. Mais pour autant d'ailleurs, le travail de l'habillage du commerce en question, comme nous l'avions fait précédemment sur Carnot, dépendra de la Ville. Après, pour l'occupation, nous choisirons les porteurs de projets. Puisque vous aimez faire une boutade d'humour, je vous dirai que la semaine du 1er mai, le local ne pourra pas être mis à disposition pour la vente du muguet d'un parti politique. Bien, nous passons au vote : qui est pour ? Qui est contre ? Il n'y en a pas, donc c'est adopté à l'unanimité, je vous remercie.
Point 54, Alain MESNAGER. »

A l'unanimité,

54) Approbation de l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public pour l'exploitation des marchés aux comestibles de la Ville de Champigny-sur-Marne

M. MESNAGER
« Merci Monsieur le Maire. Donc cette délibération concerne l'approbation de l'avenant 2 au contrat de délégation du service public pour l'exploitation des quatre marchés aux comestibles de la Ville de Champigny. Alors cet avenant porte sur la prorogation du marché actuel jusqu'au 31 décembre 2026, qui permettra de continuer et de finaliser les formalités administratives préalables au nouveau marché, lequel fera justement l'objet de la délibération 55.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re et de la 2e commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Donc c'est adopté à l'unanimité je vous remercie.
Point numéro 55, toujours Alain MESNAGER. »

A l'unanimité,

55) Délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des marchés communaux de Champigny-sur-Marne – choix du délégataire et approbation de la convention

M. MESNAGER

« Alors le point 55, c'est justement le nouveau marché pour l'obtention d'une nouvelle délégation de service public relative à la gestion et à l'exploitation des marchés communaux de Champigny, donc choix du délégataire et approbation de la convention. Alors un petit rappel : en février 2026, le Conseil municipal a acté qu'il fallait lancer un nouvel appel d'offres pour, justement, la nouvelle DST sur les marchés aux comestibles. L'appel d'offres a été lancé au mois d'avril. 5 soumissionnaires ont candidaté. Les 5 ont été retenus pour faire une offre. Les 5 offres ont été retenues, analysées. À la suite de ceci, il y a eu les questions et, pendant l'été, les 2 premiers, parce qu'en fait, quand il y a un appel d'offres, il y a un classement en fonction de certains critères qui sont, non pas que des critères financiers, mais sur la façon d'exploiter, ce que peut donner la nouvelle gestion, etc. Donc il y a pas mal de critères. Vous avez certainement dans vos documents tout ceci, et donc 2 soumissionnaires ont été sélectionnés pendant l'été pour poursuivre les discussions, les négociations, et donc vous avez dans vos documents le classement final, après analyse de ces offres, avec Sémaco qui a obtenu 78 sur 100, et Loiseau 74 sur 100. Ce qu'il faut vraiment ajouter, c'est que l'offre de Sémaco présente vraiment un meilleur équilibre global de l'offre, avec des critères qui ont été fixés par le règlement de la consultation et qui étaient les mêmes pour tout le monde. Donc c'était surtout basé sur l'organisation technique, les moyens affectés au service, la stratégie commerciale. C'est très important de voir comment on va pouvoir continuer à développer les nouveaux commerçants, développer l'activité de tous ces commerçants, et de regarder l'animation, on va faire des points réguliers pour amener de nouvelles animations pour, justement, amener encore plus d'usagers dans ces marchés, et pour les 4 marchés. Et ensuite un pilotage avec des conditions économiques et financières. Donc aujourd'hui, il vous est demandé de voter. Donc vous avez eu aussi le rapport de Monsieur le Maire conduisant les motifs du choix de Sémaco, et donc il appartient maintenant au Conseil municipal de se prononcer sur le choix du délégataire et sur la convention de délégation du service public.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e commission avec un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission avec des votes réservés de Madame ADOMO et de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je voudrais profiter de l'occasion pour remercier - alors elle est absente, mais je pense que vous lui transmettrez mes remerciements - Zohra KASSOU, qui s'est rendue disponible quand on était sur les discussions avec les différents prestataires, dans le cadre des négociations par rapport à la commission d'appel d'offres. Elle a d'ailleurs approuvé l'ensemble

des choix que nous avons faits collectivement. Est-ce qu'il y a des interventions ? Oui, Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE

« Oui, donc Monsieur le Maire, chers collègues, après la prolongation de deux mois que nous venons de voter, nous devons maintenant nous prononcer sur le futur délégataire de nos 4 marchés communaux. C'est un engagement important pour les 5 prochaines années, et donc nous avons plusieurs questions sur les garanties apportées à la Ville et aux Campinois.

Première question : pourquoi faire le choix de poursuivre avec une délégation de service public plutôt que d'étudier une gestion en régie publique ? Les marchés sont un service public de proximité qui jouent un rôle important dans l'alimentation, évidemment l'alimentation des quartiers, le commerce local. Nous aurions donc souhaité connaître le bilan comparatif entre ces différents modes de gestion avant de nous engager pour 5 ans avec cette prorogation de 2 ans possible.

Deuxième point : le rapport souligne lui-même que plusieurs engagements environnementaux de Sémaco restent insuffisamment quantifiés. On nous parle de tri de déchets, de réduction des plastiques, de valorisation des invendus, de circuits courts et de producteurs locaux, mais quels sont les objectifs chiffrés ? Combien de producteurs locaux, la Ville souhaite-t-elle voir présents sur les marchés ? Quelle progression de la part de produits bio ou issus de circuits courts est attendue ? Quels objectifs de réduction et de valorisation des déchets seront fixés ?

Troisième sujet important : le modèle économique. Sémaco prévoit environ 580 000 € de recettes auprès des commerçants, soit une progression de près de 22 % par rapport aux recettes d'exploitation de 2024. Le rapport indique lui-même que cet objectif dépendra notamment du remplissage des emplacements, de la réduction de la vacance et du recouvrement des droits de place. Pouvez-vous nous préciser comment cette progression sera obtenue concrètement, et surtout quelle évolution des tarifs pour les commerçants est prévue durant la durée du contrat ? Nous voulons éviter que la recherche d'un meilleur équilibre économique ne repose finalement que sur l'augmentation de la pression financière exercée sur les commerçants.

Enfin je voudrais attirer votre attention sur les marchés de Stalingrad et de Cœuilly. Le rapport montre une très forte concentration des recettes sur le Centre et sur le Bois l'Abbé, les deux autres marchés représentant une part beaucoup plus faible de l'activité économique. Pourtant leur maintien et leur redynamisation sont essentiels à l'équilibre territorial de notre Ville. Quels objectifs précis Sémaco s'engage-t-il à atteindre pour Stalingrad et Cœuilly ?

Enfin quels indicateurs nous permettront, dans un an, de vérifier que les engagements pris aujourd'hui ont réellement produit des résultats ? Les documents prévoient bien un dispositif de contrôle de l'exécution du contrat ainsi que des pénalités, mais ils ne permettent pas de savoir clairement si l'ensemble des engagements environnementaux annoncés, notamment en matière de tri, de biodéchets, de lutte contre le gaspillage et de circuits courts, seront eux-mêmes associés à des indicateurs suffisamment précis et à des pénalités en cas de non-respect. Pouvez-vous donc nous préciser quels indicateurs seront publiés chaque année devant le Conseil municipal pour permettre aux élus de contrôler l'exécution de cette délégation, et surtout quelles pénalités pourront être appliquées lorsque les objectifs environnementaux contractuels ne seront pas atteints ?

Monsieur le Maire, nous ne voulons pas simplement que la Ville délègue la gestion de ses marchés, nous voulons qu'elle conserve la capacité de fixer des objectifs ambitieux en matière de service public, d'accessibilité et de diversité commerciale, d'alimentation durable et d'équilibre entre les quartiers, mais aussi les moyens de vérifier qu'ils sont effectivement

respectés. C'est à cette condition que cette nouvelle délégation pourra réellement répondre aux besoins des Campinois. Je vous remercie. »

Monsieur le Maire
« Merci. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Je voudrais vous remercier, Monsieur MESNAGER, pour la présentation de cette délibération. On sent que vous êtes un élu passionné, engagé. On vous rencontre souvent sur le terrain, sur les marchés. Il y a des pistes de réflexion qui ont été faites par mon collègue Monsieur LAMOTTE, je ne reviendrai pas dessus. J'ose espérer que vous puissiez les prendre en compte, et que l'on ne parlera pas encore du passé, comme Monsieur le Maire aime bien le faire. Nous voulons nous inscrire comme une opposition qui est constructive. Voilà. Nous sommes tous autour de la table pour Champigny. On n'a pas forcément la même vision, mais là, il s'agit de construire. Si seulement vous pouviez l'entendre parfois ! Enfin voilà, tout simplement sur la question de la gestion en régie, si c'est possible d'étudier cela dans les années à venir, cela ne va pas se faire tout de suite, ça va être très long, mais pourquoi ne pas étudier cette piste-là qui vous est proposée, et tout simplement dire concernant notre vote, on ne votera pas contre bien sûr, parce que nous sommes pour nos 4 marchés, il faut qu'ils continuent de fonctionner, mais nous ne prendrons pas part au vote. »

Monsieur le Maire
« Très bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur ce sujet ? Alain, je ne sais pas si tu veux apporter des compléments. Je compléterai éventuellement. »

M. MESNAGER
« Merci de vous apercevoir que je passe beaucoup de temps sur les marchés, que ce soit au Bois l'Abbé ou au Centre, etc., et j'y mettrai toute ma force, ma volonté et ma passion, justement, pour qu'avec ce nouveau contrat, on puisse améliorer les choses. Donc il faut continuer ce qui est fait aujourd'hui, mais surtout avancer et essayer, quand on parle de tri, quand on parle de gaspillage, etc., donc il y a déjà des choses qui sont faites, et on souhaite justement, de par notre présence, je ne suis pas tout seul non plus, d'assurer que tout sera fait dans les règles de l'art définies par le marché et par le règlement du marché. Les évolutions, on les suivra pas à pas. Aujourd'hui, savoir si l'on va avoir du bio ou pas du bio, cela va être aussi à définir avec ce nouveau prestataire. On va définir aussi avec lui ce qu'il pourrait nous amener de plus, et c'est l'objet justement de ce marché, c'est d'avoir un partenaire sur qui on va pouvoir s'appuyer, qui a aujourd'hui pas mal de marchés en Île-de-France, et de voir comment on va pouvoir justement améliorer le service aux usagers et aux citoyens de Champigny. Donc soyez assurés que, depuis quelques mois, je participe activement à la vie et à l'amélioration de ce qui est aujourd'hui et que, demain, je serai encore plus engagé pour le respect de ce qui est dans cet appel d'offres. Je dirai, s'il y a des dérives ou quoi que ce soit, de pouvoir bien le préciser et de pouvoir l'argumenter, et surtout le présenter. C'est en fait ce que je peux dire aujourd'hui sur cette délégation. »

Monsieur le Maire
« Merci. Il n'y a pas d'autres interventions ? Alors peut-être pour compléter les éléments de réponse, bon, vous me dites que vous êtes une opposition constructive, on ne l'a pas encore trop vu, mais on ne doute pas que ça va progresser avec le temps. Vous demandiez, Monsieur

LAMOTTE, si on avait des moyens de pouvoir comprendre comment on pouvait sanctionner éventuellement les manquements du délégataire. Vous aurez tout cela tous les ans dans le rapport et si, aujourd'hui, on sait qu'il y a des choses à faire, et on a déjà entamé un certain nombre de choses, mais pour aller encore plus loin pour les petits marchés que sont celui de Cœuilly et le marché du Plant Tremblay, il est nécessaire d'avoir les deux autres. En fait, l'équation économique fait que ces marchés-là, aujourd'hui, sont plutôt déficitaires et ils sont portés par les deux autres. Donc on en a vraiment besoin.
Sur les producteurs locaux, on y est très attentifs, on le rappelait aussi pour la boutique éphémère, mais justement, je pense que l'écueil d'une régie, c'est peut-être ce qui vous a conduit, je rappellerai le passé parce qu'effectivement, pendant 30 ans, on ne nous a jamais dit qu'il fallait mettre une régie ici, on nous a toujours dit que la DSP, c'était ce qu'il y avait de mieux. Moi, je suis plutôt de cet avis-là pour une raison très simple, et je pense que chacun va pouvoir le comprendre. Quand vous êtes en régie et que vous avez un commerçant qui part - parce que ces métiers-là, en particulier ces métiers de bouche, ces métiers de l'alimentaire, on a une génération qui part en retraite - pour en trouver quand vous êtes en régie, vous êtes tout seul. L'avantage d'avoir des entreprises spécialisées qui gèrent plusieurs marchés, et c'est le cas de Sémaco, comme c'était le cas d'ailleurs d'autres prestataires qui ont répondu, d'autres sociétés qui ont répondu, il n'y a pas que le sujet politique, Sémaco travaille à Paris comme à Maisons-Alfort, enfin voilà, il n'y a rien de particulier de ce point de vue-là, c'est qu'ils ont surtout un réseau de professionnels. Et quand vous avez besoin d'un métier de bouche, ils ont en portefeuille 5, 6, 7000 commerçants qu'ils font travailler au quotidien sur les marchés. Et en fait, cela marche souvent comme cela. Ils vont leur dire : Ben tiens, j'ai une vacance sur le marché de Champigny, je te propose des possibilités de te développer, et c'est souvent comme cela que ça fonctionne. On l'a vu d'ailleurs, y compris avec le délégataire que l'on a qui, sur le marché de Stalingrad, nous a ramené un boucher qui intervient sur Le Perreux, parce qu'il gérait le marché du Perreux, et que le commerçant en question, il s'y retrouve complètement. Donc je ne suis pas certain qu'une régie puisse être la meilleure des formules. En tout cas, ce n'est jamais ce qui a été défendu ici, et je pense que cet élément-là, que je viens de vous donner, devrait vous convaincre. Après on peut toujours faire des études, mais les études, cela a un coût, et donc aujourd'hui, en tout cas, on est partis sur une DSP de 5 ans pouvant aller jusqu'à 7 ans. Donc on a le temps de voir concernant ce point-là.
Vous demandiez comment on avait envisagé l'augmentation des recettes. Ce n'est pas l'augmentation des prix, c'est l'augmentation des recettes. Les prix, c'est ce qui est facturé à chaque commerçant. Notre objectif, c'est justement de travailler sur la vacance, et puis de pousser aussi un certain nombre de commerçants qui sont là depuis des années et des années, il y en a qui ont le statut de volant mais qui sont là depuis 10 ans, 15 ans, 20 ans et de leur dire : Regardez, vous avez un tarif quand même plus intéressant si vous vous abonnez. Et, en fin de compte, pour nous, c'est plus intéressant aussi parce qu'ils ne payent pas bien évidemment quand ils ne sont pas là, mais s'ils prennent la place à l'année, eh bien la recette est plus importante. Et ça permettra de consolider leur activité parce que l'objectif que l'on a sur le marché du Centre comme sur le marché du Bois l'Abbé, et aussi sur le marché de Stalingrad, Cœuilly est un peu spécifique, c'est d'avoir des commerçants avec une activité pérenne, de consolider et de renforcer le nombre de forains qui seront sur place. Donc plus on aura de forains, plus on aura de recettes par définition. Voilà, je pense que j'ai répondu à l'ensemble de vos interrogations. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais vous proposer de passer à l'adoption de cette délibération : est-ce qu'il y a des votes pour ? Est-ce qu'il y a des abstentions ? Ne participent pas au vote ? Donc c'est adopté, je vous remercie.
Point 56, le FSRIF, Inès CASTELLAR. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

3 NPPV

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

56) Rapport sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la Région d'Île-de-France (FSRIF) 2025

Mme CASTELLAR

« Je vous remercie Monsieur le Maire, bonsoir mes chers collègues, Mesdames et Messieurs. Le point numéro 56 a pour objet le rapport sur l'utilisation du Fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France 2025. Il est prévu par le CGCT, pour les communes bénéficiant de ce fonds, une présentation au Conseil municipal d'un rapport retraçant les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'exercice précédent. En 2025, le montant de ce fonds reçu par la commune de Champigny-sur-Marne s'est élevé à 5 563 783 €. Les principales actions de développement social et urbain menées en 2025 ont été menées en vue des objectifs suivants : le cadre de vie et le développement urbain, la cohésion sociale, le lien social, la solidarité, la citoyenneté et l'accès aux services publics, la promotion de la santé et l'accès aux soins, le développement économique et l'emploi, et enfin les investissements concernant les équipements et la voirie situés dans les quartiers politiques de la ville ainsi que ceux des projets de renouvellement urbains. Tout le détail exhaustif de ces dépenses se trouve dans ledit rapport. Le Conseil municipal est appelé à prendre acte de ce rapport.

L'avis des commissions

Prise d'acte à l'unanimité des membres présents de la 1re, de la 2e, de la 3e, de la 4e et de la 6e commission

Et enfin une prise d'acte à la majorité des membres présents de la 5e commission. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce rapport ? Il n'y en a pas, donc on prend acte de la présentation de ce rapport.

Et on peut enchaîner tout de suite sur le point 57, David SLIMOVICI. »

Le Conseil municipal prend acte du rapport.

57) Reprise partielle d'une provision pour litige et contentieux pour 80 000 €

M. SLIMOVICI
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous. Cette délibération porte sur la reprise partielle d'une provision pour litige et contentieux pour un montant de 80 000 €.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission avec des votes réservés de Madame ADOMO et de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Monsieur SY. »

M. SY
« Merci. Alors cette délibération appelle à plusieurs questionnements. En effet, le document que vous nous avez transmis ce soir pour cette délibération indique que la Ville a reconstitué le 29 avril 2026 une provision de 100 000 € pour les litiges et contentieux. À la suite du jugement du tribunal administratif de Melun du 9 juillet 2026, vous nous indiquiez que 80 000 € de titres émis en 2022 et 2023 doivent être annulés. Nous souhaitons donc savoir très concrètement sur ces 80 000 €, quelle somme a réellement été encaissée par la Ville, quelle somme reste à recouvrer, et surtout quelle somme devrait éventuellement être remboursée.
Par ailleurs, la délibération indique que le tribunal aurait condamné la Ville à verser 3500 €. Or, à la lecture du jugement que nous nous sommes procuré, le tribunal rejette la demande de 3500 € formulée par le requérant. Pouvez-vous donc ce soir, Monsieur le Maire, nous expliquer ces différences entre le document présenté ce soir au Conseil municipal et le jugement du tribunal administratif de Melun ?
Enfin, puisque la Ville avait provisionné 100 000 € et qu'elle nous propose aujourd'hui d'en reprendre 80 000 €, nous souhaitons connaître les éléments qui avaient conduit la Ville, à l'époque, à évaluer le risque contentieux à 100 000 €. Il s'agit de 80 000 € de titres émis par la commune qui doivent finalement être abrogés. Les élus ont donc besoin de comprendre précisément comment cette situation a pu se produire et quelles conséquences financières elle a réellement pour la commune. »

Monsieur le Maire
« Bien merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Alors, vous l'avez dit, si vous avez bien lu le rapport qui vous est présenté, vous avez tous les éléments. On a juste une indemnité à verser au niveau des frais de justice de 3500 €. Les 80 000 €, ce n'est pas une absence de recette puisqu'en l'occurrence, rien n'a été payé par le commerçant qui n'avait pas fait ses déclarations d'enseigne. Je dis bien d'enseigne. Ce n'est pas une banderole, c'est une enseigne. Et donc, à ce titre-là, effectivement, nous avions appliqué une astreinte pour que cela puisse se faire. Simplement, il y avait un vice de procédure dans la déclaration, et donc on a été obligés d'annuler le titre. Donc il n'y a pas d'éléments plus que cela sur cette reprise partielle de la provision pour les litiges et contentieux en question. On va passer au vote : est-

ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? 3 refus de vote, donc le point est adopté à l'unanimité moins 3 refus de vote.
Point suivant, donc on arrive à la décision modificative n° 1 de notre budget, et je laisse la parole à Sophie AMAR. »

A l'unanimité,

3 NPPV

Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

58) Décision modificative N°1

Mme AMAR
« Bonsoir à tous, Monsieur le Maire, chers collègues. La décision modificative que nous examinons ce soir est, par son montant, modeste : 2,3 M€ sur un budget de 273 M€, soit moins de 1 %, mais ce qu'elle dit de la santé financière de notre Ville n'a rien de modeste. Je voudrais retenir trois points.
Au budget primitif. Nous avions choisi la prudence : 9 mois plus tard, les recettes réelles de fonctionnement dépassent la prévision de 1,3 M€. La dotation globale de fonctionnement - et notamment ses composantes de péréquation, la DSU et la DNP - progresse de près de 460 000 €. Le fonds de solidarité des communes d'Île-de-France apporte 164 000 € de plus, et l'État nous restitue 140 000 € de taxes indûment appliquées sur des bâtiments affectés au service public. Autrement dit, quand Champigny est vigilante, Champigny est gagnante.
Du côté des dépenses, la masse salariale est en retrait de 458 000 € par rapport à la prévision, non pas parce que nous avons réduit le service public, mais parce que nous avions estimé moins de départs à la retraite que réalisés finalement, suite à la suspension de la réforme. C'est cela une gestion responsable : se prémunir sans dépenser par avance.
Le taux de réalisation de nos dépenses d'équipement reste à 98 %. Cette décision modificative ajoute 555 000 € pour le groupe scolaire Henri-Bassis, 170 000 € pour le futur groupe scolaire Solomon, 650 000 € pour la dernière tranche de la coque Verdun, 272 000 € pour le chauffage et la climatisation de nos bâtiments, 250 000 € de plantation d'arbres ,150 000 € pour les aires de jeux, et une campagne d'élagage de 150 000 € dans nos écoles et nos crèches à la suite des études phytosanitaires réalisées cet été. Ce sont des investissements pour les enfants, pour le climat, pour le quotidien. On nous dira sans doute : vous reportez 4,7 M€ de voirie. Oui, et nous l'assumons, c'est un ajustement de calendrier, pas un renoncement. Le programme voirie 2026 reste à 22 M, un niveau historiquement élevé. Reporter des crédits que l'on ne peut consommer dans l'année plutôt que d'emprunter pour les laisser dormir, c'est exactement ce que l'on attend d'une collectivité bien gérée.
Résultat : l'emprunt nouveau passe de 23,9 M€ à 22,2 M€. L'épargne brute progresse de 17,4 à 18,4 M€, et notre capacité de désendettement s'établit à 6,8 années contre, je vous le rappelle, 10,6 années en 2019, quand le seuil d'alerte est de 12 ans. Ce redressement engagé au mandat précédent a été salué par la direction départementale des finances publiques. Il se confirme à nouveau ce soir. Cette décision modificative est aussi une décision modificative de solidarité et de transparence : 50 000 € pour l'association Confluences et ses chantiers d'insertion, l'accueil de docteurs juniors et de psychologues dans nos centres de santé financé

par l'ARS, des maisons sport-santé renforcées. Et sur le CCAS, soyons clairs, la baisse de 150 000 € de la subvention d'équilibre ne retire rien aux Campinois ; elle constate que l'EHPAD a obtenu 120 000 € de dotations supplémentaires de l'ARS et du Département. Le service est le même, mais mieux financé par ceux qui doivent le financer. Enfin cette décision modificative clôt un dossier vieux de 35 ans : la dissolution du SIVU du lycée des Nations, avec un solde positif pour notre Ville. C'est aussi cela gérer : ne pas laisser traîner.
Chers collègues, cette décision modificative ne bouleverse rien. Elle conforte, elle montre une Ville qui tient ses engagements, qui investit massivement dans de nombreux domaines tels que la voirie, le scolaire, la culture et le sport, sans pour autant réduire les dépenses de fonctionnement et qui, dans le même temps, se désendette. Je vous invite à l'adopter, je vous remercie.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages exprimés de la 1re commission ; un vote réservé de Mesdames ADOMO et KEITA-GASSAMA
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 2e ; un vote réservé de Madame KEITA-GASSAMA
Avis favorable à l'unanimité des commissions 3, 4, 5 et 6 ; un vote réservé pour la 3 de Madame GARCIA, pour la 4 également de Madame GARCIA, pour la 5 de Monsieur GUINTRAND, de la 6 également un vote réservé de Monsieur GUINTRAND.

En 4e commission, Madame GARCIA a posé une question : à quoi correspond la diminution des charges de personnel mentionnée en page 9 du rapport ? Les éléments communiqués dans le rapport sont les suivants : la suspension de la réforme des retraites a entraîné une hausse des demandes de départs à la retraite. Cette situation conduit à une surestimation de l'évolution des cotisations CNRACL.
Deuxième question de Madame GARCIA : le rapport fait état d'une hausse de 272 000 € consacrée à des travaux de gros entretiens et de renouvellement des installations de chauffage et de climatisation. Quels sont les bâtiments concernés par ces travaux ? Quelle part des besoins identifiés a déjà été prise en charge et quels besoins restent encore à couvrir ? Réponse : Le P3 - alors ce que l'on appelle le P3, ce sont les travaux de gros entretiens et de renouvellement - le P3 du contrat CVC confié à la société Dalkia intègre la quasi-totalité du patrimoine de la Ville, principalement les sites disposant d'un mode de chauffage avec des chaudières au sol. Le montant sollicité dans la décision modificative concernant le P3 est de 190 500 €. Il y a donc par ailleurs des travaux complémentaires qui sont les suivants : remplacement de la hotte de cuisine du groupe scolaire Romain-Rolland à hauteur de 26 400, remplacement d'une chaudière murale du groupe scolaire Joliot-Curie à hauteur de 3600, raccordement au réseau Enedis pour 1700, abattage de tronçons 500 €, et enfin rénovation de la chaufferie du stade Solignat pour 50 000 €. »

Monsieur le Maire
« Merci, Sophie AMAR. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame GARCIA. »

Mme GARCIA
« Le sens de ma question n'était pas d'avoir un inventaire à la Prévert de chaudières et de choses diverses, mais simplement de savoir quels étaient encore les besoins parce que, cet été, il n'a échappé à personne qu'il a fait très chaud dans les écoles, et il y a des besoins nouveaux qui ont surgi et qui vont se répéter au printemps et à l'été prochains, donc ma

question était plutôt : qu'est-ce qu'il reste à faire et qu'avez-vous prévu, au lieu de mettre l'argent de côté comme un petit écureuil range ses noisettes dans le creux de l'arbre pour l'hiver ? Moi, je me demande ce que vous allez faire pour l'été. »

Monsieur le Maire
« Alors on va prendre les autres questions. Maintenant que l'on a la condition animale, on peut s'occuper de l'écureuil, mais je n'en ai pas croisé encore dans les couloirs. Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA
« On est dans la continuité du budget. Nous avons déjà eu des débats d'orientation budgétaire, où l'on a pu émettre beaucoup de choses, notamment les moyens qui ne sont pas donnés au service public pour fonctionner comme il se doit. Je vais rebondir sur ce que Madame AMAR disait : la gestion responsable, c'est toujours ça votre slogan, votre label, c'est la gestion responsable comme au Conseil départemental du Val-de-Marne par exemple, où il y a une plainte historique déposée par les agents… »

Monsieur le Maire
« On est au Conseil municipal ici. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Nous sommes au Conseil municipal, mais ce qui se passe au Conseil départemental... »

Monsieur le Maire
« C'est au Conseil départemental, et vous n'êtes pas conseillère départementale, Madame KEITA. Restons sur le sujet municipal. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Ça se passe aussi, j'y viens. Parce que vous avez parlé de la LFI tout à l'heure, on en parle, voilà. »

Monsieur le Maire
« Alors je vais parler des vols du temps où vous étiez en charge des sujets. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Ce n'est pas quand ça vous arrange. »

Monsieur le Maire
« Alors, allons-y. »

Mme KEITA-GASSAMA
« En tout cas, je voulais parler du sujet départemental parce que ce qui se passe au Conseil départemental se passe aussi à la mairie de Champigny, c'est-à-dire des départs non remplacés, des personnels qui sont en souffrance. Si vous qui êtes au sein de la mairie, vous ne l'entendez pas, c'est bien dommage pour Champigny, pour le service public, et je le dirai autant qu'il le faut. Maintenant, comme je le disais, c'est une continuité budgétaire donc, sans surprise, nous voterons contre cette décision modificative. Je rappelle aussi, Madame AMAR, lors du débat d'orientation budgétaire, vous nous avez dit que vous avez été élus pour un programme, etc. Oui, vous avez été élus par 12 000 électeurs, mais n'oubliez pas qu'il y en a

43 000 dans cette Ville, et qu'il y a aussi des personnes qui n'ont pas le droit de vote. Vous êtes élus de tous les Campinois, ne l'oubliez pas. »

Monsieur le Maire
« Mais, avant tout, élus de la majorité. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Et de la majorité de tous les Campinois, bien évidemment. Mais on est majoritaires, même si 12 000, cela ne représente pas 80 000 habitants, comme dans toute Ville. Et si vous voulez aller là-dessus, quand je prends le taux de participation dans certaines villes, on pourrait considérer, si on suit votre raisonnement, qu'il y a des Maires qui sont moins légitimes que nous le sommes ici. »

Mme KEITA-GASSAMA *(hors micro)*
« Je n'ai pas parlé de légitimité, Monsieur. »

Monsieur le Maire
« Non, mais vous l'avez déjà fait par le passé, donc je vois bien la ritournelle revenir… »

Mme KEITA-GASSAMA *(hors micro)*
« Tous les Campinois… »

Monsieur le Maire
« Nous sommes élus de tous les Campinois, y compris de vous. Et donc il n'y a aucune difficulté là-dessus. Il y avait d'autres interventions ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER
« Eh bien de toute façon, tout ce qui va toucher à vos orientations budgétaires, vous ne serez pas surpris de trouver un vote contre. Je vais dans la même logique que nos collègues avant nous. De toute façon, ces débats et ce rapport, on les a déjà entendus, en tout cas le même ton d'autosatisfaction en avril, on l'entend systématiquement. Vous devriez vous réécouter, Madame AMAR, pour voir à quel point franchement, c'est bon… On croirait vraiment qu'à Champigny, il n'y a aucune souffrance sociale dans le personnel, que les services rendus à la population sont en augmentation, qu'on innove, qu'on invente de nouvelles politiques solidaires qui permettent à des gens d'avoir des résultats… et, en fait, en réalité, quand on gratte, c'est ce que l'on a fait tout à l'heure sur le dossier pour les enfants, mais sur tout un tas de dossiers dont on pourrait parler, en réalité, vos choix nous handicapent et nous font perdre du temps.
On voit que sur Henri-Bassis, vous annoncez 55 000 € supplémentaires, et puis vous nous parlez de la médiathèque du haut avec une nouvelle étude. Alors là-dessus, il faut se rappeler quand même que des études, il y en avait pour une médiathèque du haut qui devait sortir de terre, qui était déjà prête et qui devrait déjà être en circulation et en fonctionnement depuis 2021. Vous avez choisi d'arrêter dans un choix solitaire. Et donc des études, la municipalité en avait déjà payé beaucoup sur l'argent public, et là, vous nous refaites perdre de l'argent et perdre du temps avec vos choix, puisque les habitants attendent toujours leur médiathèque. Ce n'était pas votre priorité le quartier du Bois l'Abbé. On l'avait bien compris à votre arrivée, et les habitants s'en rendent compte tous les jours, mais par contre, il est vrai qu'aujourd'hui, cette médiathèque n'est pas encore là, mais on a encore droit à payer des études. Donc ça, c'est la réalité de votre politique. Et cela a été dit sur le personnel ou sur même le CCAS, vous nous dites : oui alors on se permet de faire des économies puisque, de toute façon, l'argent

est compensé pour l'EHPAD, etc. Mais vous nous dites en même temps dans votre rapport qu'une partie des économies vient du fait que vous n'arrivez pas à recruter. Et donc, en fait, il faudrait quand même nous l'expliquer à un moment donné : eh bien c'est quoi la conséquence pour les usagers du CCAS ? Moi j'ai le souvenir, on n'est pas au CCAS ici, mais je vous l'ai déjà dit, les discussions que l'on a à l'intérieur du CCAS où vous faites des choix de réduction budgétaire, de réduction de la voilure et de réduction de l'offre et de l'aide de solidarité aux Campinois. Donc aujourd'hui, nous, on votera contre votre orientation parce que, derrière, encore une fois, les beaux discours, eh bien pour les Campinois, il y a beaucoup de choses qui sont en recul. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non, alors peut-être que Sophie AMAR va répondre. »

Mme AMAR
« Alors Madame GARCIA, la question m'a été rapportée suite à la 4e commission. Je l'ai lue : ou vous avez mal posé votre question ou la question a été mal transmise mais, en tout état de cause, nous sommes sur une délibération de décision modificative, et elle ne fait pas l'état des lieux, ni l'état des besoins. Je vous invite à reposer votre question au moment du budget 2027, par exemple.
Madame KEITA, vous me parlez d'une gestion responsable. À titre personnel, j'en suis particulièrement fière, et je comprends parfaitement que cela ne vous convienne pas. Mais la gestion responsable que nous demande Monsieur le Maire, elle a une conséquence que vous semblez oublier, c'est que nous arrivons, et j'insiste, contrairement à ce que vous laissez croire, le service public à Champigny ne s'est pas du tout dégradé. Nous apportons aux Campinois les mêmes services qu'auparavant, je dirais même peut-être parfois un peu plus, mais c'est un autre débat, et notre gestion responsable nous permet de faire des investissements qui n'étaient pas faits. Champigny était une Ville complètement endormie qui se dégradait considérablement. Donc vous pouvez toujours critiquer notre gestion responsable, c'est grâce à cette gestion responsable que nous arrivons à réaliser les investissements que, que vous le vouliez ou non, la majorité des Campinois attendent.

M. SY ***(hors micro)***
« Ben bravo. »

Mme AMAR
« Quant à Monsieur LÉGER, qui nous fait un discours, je passe les critiques personnelles, vous parlez de souffrance salariale dans une décision modificative n° 1. Peut-être il y en aura une N° 2… Je vous rappelle que ma délégation, ce sont les finances et les marchés publics. Je me dois de faire l'état des lieux, et certainement pas de vous répondre dans le domaine de la souffrance salariale. Ensuite, vous avez parlé de la médiathèque du haut. Et vous vous êtes autorisé à dire, parce que cette médiathèque du haut, à la fin du mandat de la précédente majorité, c'est tout juste si on n'allait pas l'inaugurer… Je ne sais pas où vous avez eu ces informations, je me demande qui s'est autorisé à vous dire une chose pareille. Vraiment, je me le demande. On a été obligés, lors de notre premier mandat, de rembourser le million qui avait été versé, le million de subvention qui avait été versé parce que rien n'avait été fait. Il n'y avait même pas de marché ! Mais qui a pu vous dire que cette médiathèque allait être bientôt construite ? Je ne sais pas, je ne comprends pas comment vous pouvez réussir à dire des

choses pareilles. En ce qui concerne le CCAS, ma collègue, Madame MUSSOTTE-GUEDJ, vous répondra certainement. Mais c'est pareil, vous ne posez pas la question : quelles difficultés d'embauche avez-vous ? Vous affirmez quelque chose. Alors moi, l'info que j'ai, mais Madame MUSSOTTE-GUEDJ pourra peut-être compléter, c'est que le médecin référent est parti à la retraite, et que le temps de trouver un médecin référent pour l'EHPAD, eh bien ça ne se fait pas en claquant des doigts. »

Monsieur le Maire
« Merci. Catherine MUSSOTTE-GUEDJ veut intervenir ? »

Mme MUSSOTTE-GUEDJ
« Oui, je vais rejoindre ma collègue Sophie AMAR. En fin de compte, à part faire des grandes phrases, on n'arrivera jamais, c'est ce que je vous expliquais l'autre fois au Conseil d'administration du CCAS, on n'arrivera jamais à avoir des échanges constructifs. Là, vous posez une question, je vais vous répondre par une question : en quoi nous ne répondons pas aux plus fragiles ? Est-ce que vous avez des chiffres, Monsieur LÉGER ? Qui ne répond pas, donc l'ignorance change de côté. Alors je vais vous donner quelques chiffres : en 2020, 85 000 € de chèques alimentaires étaient distribués aux usagers ; en 2025, c'est 285 000 €, donc je ne pense pas que l'on met les plus fragiles de côté. Jusqu'à présent, toutes les politiques menées par Monsieur le Maire et la majorité municipale sont vraiment pour tous les Campinois, dont les plus fragiles. Et comme je le dis toujours, le social n'est pas l'apanage de la gauche. Voilà. »

M. SY ***(hors micro)***
« Je ne suis surtout pas d'accord. »

Monsieur le Maire
« Bien, pas d'autres interventions ? Si Monsieur LÉGER, brièvement. »

M. LÉGER
« Moi, je veux bien que vous réécriviez l'histoire, mais enfin on a eu dans cette Ville une médiathèque qui devait sortir de terre. Il y avait une première pierre de posée, on avait reçu des subventions pour cela. Il y avait des concours d'architectes. Vous avez participé vous-mêmes, en tant qu'opposition, à un certain nombre de commissions. Je ne sais pas ce qui vous permet de dire qu'elle ne serait jamais sortie de terre et que le délai que j'annonce était faux mais, très sincèrement, vous pouvez assumer ce qui a été assumé par Monsieur le Maire à son arrivée : « Je l'arrête, il l'a dit au *Parisien*, je la construirai 200 mètres plus loin. » On n'a pas compris ce que ça voulait dire. On a compris maintenant ce que ça voulait dire : je vais la mettre dans l'ANRU, etc. Mais, en attendant, ce que je vous ai dit tout à l'heure, il n'y a rien de faux dans tout cela. Il y avait eu des études de faites, la municipalité de Champigny a payé pour ce projet, et maintenant on repaie des études, et les habitants, en attendant, attendent l'équipement qui leur avait été promis. Et pas seulement promis d'ailleurs, pour lequel ils avaient construit, dans des ateliers démocratiques, des choix et des discussions, dont tout un quartier attendait l'arrivée de ce projet. Il était annoncé. Pendant deux ans après votre arrivée, vous avez laissé une grande pancarte qui disait : bientôt une médiathèque ici. Pendant deux ans, vous l'avez laissée. Cette friche, aujourd'hui, elle est là. Au Bois l'Abbé, il y a un terrain vide. Un jour ou l'autre, vous en ferez quelque chose et, en attendant, les habitants n'ont pas de médiathèque dans le haut. Vous avez préféré accélérer celle du bas, parce que c'était celle

de votre centre-ville. Votre centre-ville, comme vous aimez à le dire. Et tout cela, c'est reprendre vos mots : votre centre-ville. Mais on a bien compris que vous avez fait des choix forts au détriment d'un quartier entier, voire de plusieurs quartiers puisqu'elle concernait également le quartier de Cœuilly et le quartier des Mordacs et que, aujourd'hui, vous avez fait perdre à ces quartiers-là, à ces enfants-là, des années de pouvoir l'utiliser, tout comme l'école Solomon. Vous avez fait exactement les mêmes choix, exactement les mêmes choix. Donc aujourd'hui, moi, je maintiens tout ce que je vous ai dit. Vous ne pourrez pas, parce que vous essayez d'user d'arguments d'autorité, refaire cette histoire-là. À l'époque, vous l'assumiez en tout cas. Maintenant, vous ne l'assumez plus visiblement. À l'époque, vous l'assumiez : oui nous l'avons arrêtée, elle devait sortir de terre, mais nous l'avons arrêtée. Voilà donc vous contredisez peut-être les paroles de Monsieur le Maire à l'époque, mais moi, je n'ai pas varié d'un iota. Je pense que c'était une erreur, que c'était une décision grave et antidémocratique que vous avez prise à cette occasion-là.
Pour le reste, Madame MUSSOTTE-GUEDJ, eh bien on en a déjà parlé, je vous ai déjà cité ici plusieurs exemples de mécanismes de solidarité qui avaient été baissés, et vous m'avez dit que ce n'était pas grave. Et donc pareil, le temps fait son œuvre, on vous apportera au fur et à mesure ces exemples-là. Quand j'en ai parlé la dernière fois, vous m'avez dit : on n'est pas ici au CCAS, on n'a pas le droit d'en parler au Conseil municipal, ce n'est pas le sujet. Donc, vous voyez, ce n'est jamais le sujet pour en parler, mais je maintiens ce que je vous dis : vous n'avez pas d'ambition sociale suffisante pour la solidarité dans notre Ville. Et dès que vous pouvez faire une économie sur ces secteurs-là, vous le faites, et je pense que vous continuerez à le faire. »

Monsieur le Maire
« Vous pouvez vous applaudir, il n'y a que vous qui vous applaudissez, c'est très bien. Simplement, on va redire les choses telles qu'elles doivent être dites au sein de ce Conseil : je crois qu'il y a beaucoup de choses qui ont été dites, mais les seuls gens en souffrance que l'on a dans le personnel, je vais vous dire c'est, par exemple, ceux qui se font agresser, y compris par les élus, y compris dans une école, Madame KEITA-GASSAMA. Et c'est personne d'autre. »

Mme KEITA-GASSAMA ***(hors micro)***
« C'est de la diffamation, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire
« Je ne diffame pas, c'est factuel. Et si vous voulez m'attaquer, vous serez la bienvenue. Ensuite deuxième chose, si l'on était une collectivité où les gens étaient en souffrance, si vraiment c'était si difficile que ça et que ça se sache à gauche, et notamment au Parti communiste, vous m'expliquerez pourquoi un collaborateur de Monsieur GARZON ou un collaborateur de Fabien ROUSSEL ont postulé à mon cabinet. C'est quand même incroyable !

Mme KEITA-GASSAMA ***(hors micro)***
« C'est quoi le rapport ? »

Monsieur le Maire
« Alors je vais les recevoir, on verra… Mais si vraiment les gens étaient en souffrance, cela se saurait, et ce n'est vraiment pas le cas.

Alors sur la médiathèque, j'assume complètement le choix qui a été fait. Simplement, vous l'avez dit vous-même : il y a eu deux ans où, effectivement, il y a eu une interrogation. Et, en fait, les choses n'avaient pas été enclenchées dans les délais. Ce débat, on l'a eu avec l'ancien Maire, Christian FAUTRÉ, qui nous disait : Ah, si vous n'aviez pas suspendu ce projet, il serait déjà sorti de terre, et même chose pour l'école. Et vous venez de reprendre cet argument. Alors moi, j'aime bien le débat, mais il faut simplement que le débat soit honnête. Vous m'expliquerez comment vous arrivez à sortir une médiathèque et une école alors que les démolitions sur le périmètre de l'avenue Boileau, au niveau du 48, se sont achevées en 2023, fin 2023, et comment vous allez réussir à sortir un groupe scolaire, une médiathèque comme ça, le gymnase qui était envisagé aussi, en 2 ans, ce que vous n'avez pas été capable de faire pendant 30 ans. C'est ça la réalité des faits. Alors oui, on a changé le projet ; oui ; on a été obligés d'annuler le précédent, mais pour porter quoi ? Une ambition très forte, contrairement à ce que vous venez de dire, parce que ce n'est pas parce que vous répétez des choses que ça devient des vérités. On a fait un projet ambitieux que l'on a présenté à la population concernant le quartier du centre-ville, et les gens se sont exprimés sur le sujet du centre-ville. Et nous avons fait la même chose sur le quartier du Bois l'Abbé. Cela a été dit lors de cette dernière campagne, avec une ambition beaucoup plus forte que celle qui était portée auparavant, puisque vous voulez revenir, et là, c'est vous qui revenez au passé en disant : ce serait déjà fait, ce serait formidable. Sauf que la médiathèque telle qu'elle était prévue à l'emplacement en question, elle était de 1300 m² ; celle-ci, elle est de 1700 m². C'est une ambition beaucoup plus forte pour les trois quartiers, à la fois du Bois l'Abbé, de Cœuilly et des Mordacs. Et puis, par ailleurs, on a retravaillé effectivement complètement le projet avec du financement. On a réussi ainsi à obtenir non pas 25 % de financement de la DRAC, mais 55 %. Voilà des choses extrêmement factuelles, ce qui nous a permis de porter un projet beaucoup plus ambitieux. Il en va de même d'ailleurs sur le gymnase. Donc si on est suivis par la DRAC, si on est suivis par tous ceux qui travaillent autour des médiathèques, c'est bien que le projet, il a une ambition extrêmement forte, et y compris d'ailleurs sur celle du centre-ville, parce qu'il ne faut pas les opposer, elles vont travailler en réseau. Et donc aujourd'hui, ça va être 5700 m² dédiés aux médiathèques, là où, à l'époque, il n'en était envisagé que moins de 3200 m². Donc, vous voyez, l'ambition, elle est là, elle est forte et elle concerne tous les quartiers.
Et un dernier point pour revenir sur la politique solidaire : Catherine MUSSOTTE-GUEDJ a eu raison de rappeler les chiffres : on donne trois fois plus de bons alimentaires aujourd'hui que ce qui était fait auparavant. Il y a juste une différence : c'est que ce n'est pas nous qui le faisons personnellement, c'est sur critères, et donc ce ne sont pas les élus qui font de la récupération électorale avec les bons alimentaires, tel que vous le faisiez auparavant. Et vous-même d'ailleurs, au Conseil d'administration, alors que vous n'aviez aucune délégation pour le faire, vous l'avez reconnu, c'est au PV. Et donc c'est dire, c'était à tous les étages que ça marchait, uniquement pour des voix. Nous, nous ne faisons pas cela, c'est sur des critères très objectifs. »

M. LÉGER ***(hors micro)***
« Non, non, non, vous allez trop loin, Monsieur le Maire, vous allez trop loin… On n'a jamais acheté des votes grâce à ça. »

Monsieur le Maire
« C'est sur les instructions de dossiers et, à partir de là, c'est fait dans ce sens-là. Bien, donc nous allons passer au vote de cette décision modificative : qui est contre cette décision modificative ? »

M. LÉGER *(hors micro)*
« On a été des fois mis en difficulté, Monsieur le Maire. Faites attention à ce que vous racontez, je vous le dis. »

Monsieur le Maire
« Je maintiens tous les propos que j'ai tenus ce soir et ce sera au PV. Qui est pour ? Eh bien cette décision modificative est adoptée.
Et donc nous passons au point 59, Céline THÉOPHILE. »

A la majorité,

38 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Anna-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR

11 votes contre,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

59) Création d'un poste de gestionnaire de vacances

Mme THÉOPHILE
« Merci Monsieur le Maire. Il s'agit d'une création de poste de gestionnaire de vacances. »

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté.
Point numéro 60, Yannick BANTSIMBA. »

A l'unanimité,

60) Création d'un poste de chargé/e de mission diversité et inclusion

M. BANTSIMBA
« Merci Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et tous. Alors il s'agit de la création d'un poste de chargé de mission diversité et inclusion. C'est un poste qui se trouvera dans la direction générale. Le candidat ou la candidate aura pour mission le pilotage et la coordination des projets transversaux, de promouvoir l'égalité femmes hommes et la lutte contre les violences intrafamiliales, l'inclusion et le handicap, assurer également le travail partenarial et l'animation du réseau, la communication et la valorisation des actions et l'activité de la Ville. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Le point est adopté.
Point suivant, 61, donc Yannick toujours. »

A l'unanimité,

61) Création d'un poste de directeur de la sécurité et de la prévention

M. BANTSIMBA
« La seconde délibération porte sur la création d'un poste de directeur de la sécurité et de la prévention avec pour missions le pilotage stratégique de la politique municipale de sécurité, le management et l'organisation de la direction, le pilotage opérationnel, le pilotage administratif, juridique, la conduite de projets structurants, l'animation partenariale et la représentation institutionnelle, l'appui au pouvoir de police du Maire et la gestion de crise. Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver cette délibération.

L'avis des commissions
Avis favorable à l'unanimité des membres présents de la 1re commission. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Il n'y en a pas, on passe au vote : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? C'est donc adopté.
Point numéro 62, Aurore THIROUX. »

A l'unanimité,

62) Actualisation de la composition du CST et de la Formation Spécialisée

Mme THIROUX
« Il s'agit de l'actualisation de la composition du CST et de la formation spécialisée. Il s'agit plus précisément de la formation spécialisée où nous proposons une modification à 8 titulaires et 8 suppléants.

L'avis des commissions

Avis favorable à l'unanimité des suffrages de la 1re commission avec des votes réservés de Madame ADOMO et de Madame KEITA-GASSAMA. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce point ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER

« Sur cette délibération, je crois que l'on peut quand même adresser un petit remerciement aux organisations syndicales, notamment la CGT qui nous a alertés sur cette question. Pour notre part, nous nous étions abstenus sur votre précédente délibération parce qu'elle semblait comporter des erreurs. Voilà. Sans cette vision syndicale, eh bien on n'aurait pas eu aujourd'hui la bonne délibération, on va dire sécurisée juridiquement, au niveau de l'instance. Donc vous prenez quelques petites précautions de rédaction, vous parlez d'erreur de forme résiduelle, bref… Donc on salue les organisations syndicales qui se sont bien mobilisées et qui ont joué leur rôle, et qui ont permis à notre Ville de nous remettre un peu en ordre de marche avant les élections professionnelles. »

Monsieur le Maire

« Il y a d'autres interventions ? Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA

« Juste pour saluer votre gestion responsable. »

Monsieur le Maire

« Aurore THIROUX. »

Mme THIROUX

« Alors là, je suis, je dois avouer, assez surprise parce que vous remerciez les organisations syndicales d'avoir réduit la représentation syndicale au sein de notre collectivité, puisqu'il y avait 10 suppléants et nous n'en avons plus que 8. Alors je trouve ça fantastique parce que, quand vous parlez de syndicats, je pense qu'il faut quand même être clair : on parle uniquement du syndicat CGT, duquel la demande émane. Je veux quand même vous rappeler l'histoire, parce que j'ai l'impression que vous avez… Avec vous, ce qui est bien, c'est que vous nous refaites toujours l'histoire. Moi, je la connais l'histoire, puisque je l'ai vécue. En 2020, voire même un peu plus tard quand on a mis en place le CST, la CGT, pas d'autres syndicats, la CGT nous a demandé expressément d'augmenter le nombre de suppléants sur la formation spécialisée. Nous avons autorisé cette augmentation, et nous avons d'ailleurs fait tout le premier mandat avec cette organisation, avec 10 suppléants. Et ça fonctionnait très bien. Au moment où l'on devait renouveler les instances, on a réuni l'ensemble des syndicats. La CGT a reconfirmé son souhait de rester avec une représentativité plus large, qui est quand même à l'avantage des syndicats, il faut le dire. Et donc on a acté ce que l'on pratiquait sur la première mandature. Alors là, quand la CGT nous a saisis pour nous dire que la délibération était peut-être entachée d'illégalité, puisque normalement on aurait dû dire 8, eh bien écoutez, on s'est pliés. Il y a eu une discussion avec l'ensemble des syndicats, on régularise, il n'y a pas de souci, mais par contre, je n'arrive pas à comprendre comment vous remerciez la CGT d'avoir réduit la représentativité syndicale. Ça, c'est vraiment quelque chose que je ne comprends pas. »

Monsieur le Maire
« Bien, il y a d'autres interventions ? Non ? Il faudra publier la réponse aussi. Ce n'est pas le tout qu'il y ait la question sur les réseaux. S'il n'y a pas d'autres interventions, on passe au vote de ce point : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des refus de vote ? Des votes pour ? Eh bien on est tous d'accord. C'est parfait.
Alors nous arrivons à la fin des points de délibération, donc nous avons trois vœux. Je rappelle qu'au titre du règlement intérieur, c'est trois vœux maximum. J'ai reçu beaucoup plus de vœux, mais voilà, il y a trois vœux qui sont présentés ce soir. Et donc le premier vœu est celui qui est présenté par Isabel CIPRIANO. Alors vous ferez une intervention après, là, c'est la présentation du vœu par Isabel CIPRIANO. Après, vous pourrez intervenir. »

A l'unanimité,

63) Vœu de la majorité municipale : Solidarité de la Ville de Champigny-sur-Marne face aux incendies dans toute la France

Mme CIPRIANO
« Merci Monsieur le Maire
Vœu de la majorité municipale : solidarité de la Ville de Champigny-sur-Marne face aux incendies dans toute la France. »

Monsieur le Maire
« Alors peut-être donner quelques éléments de ce vœu, au moins la dernière partie, parce que les considérants, chacun pourra les lire, mais la dernière partie, c'est important. »

Mme CIPRIANO
« Des projets relatifs aux renseignements et à l'organisation des services, des projets de ligne directrice de gestion relative… »

Monsieur le Maire
« Non, ce n'est pas ça. Bon, allez, je vais le préciser. L'objectif, comme on l'a eu dans beaucoup de Villes, dans le cadre d'une demande de soutien de l'Association des Maires de France, cela a été de mettre en place un mécanisme global pour exprimer la solidarité à travers différentes sollicitations, Et donc l'objectif est d'exprimer la solidarité pour l'ensemble des communes touchées par les incendies, en particulier dans le Sud-Ouest, mais vous en avez eu aussi qui ont touché l'ensemble de la région Île-de-France, en particulier la commune de Fontainebleau, dans le Var, en Gironde, dans les Landes en particulier. Et donc on réaffirme notre engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique et l'adaptation des territoires face à ces épisodes de feux de forêt de plus en plus fréquents et intenses. Rendre hommage aussi au courage des sapeurs-pompiers, des soignants, des forces de l'ordre, des militaires, des élus locaux - beaucoup se sont mobilisés - des bénévoles et de tous ceux qui ont été mobilisés face aux incendies dans toute la France. On accorde une subvention exceptionnelle, comme nous le faisons classiquement, de 2000 € à l'Association des Maires de France afin d'aider les sinistrés. L'argent reviendra aux collectivités sinistrées par un mécanisme de péréquation qui a été mis en place par le biais de l'AMF, dont nous sommes

membres. Et donc nous avons répondu favorablement à cet appel général qui était lancé. Est-ce qu'il y a des interventions ? Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE
« Je voulais demander, je ne comprends pas très bien parce qu'en fait, là, moi j'ai envoyé un vœu, et je ne comprends pas pourquoi ce vœu n'est pas là ce soir, parce qu'en fait votre histoire de trois vœux maximum, normalement c'est trois vœux par groupe, parce que là… »

Monsieur le Maire
« Non, c'est trois vœux au Conseil municipal. »

M. LAMOTTE
« Oui mais enfin… Et alors, c'est quoi le choix ? Parce que moi, j'ai envoyé le vœu le 16 septembre. Donc je ne comprends pas pourquoi un vœu envoyé le 16 septembre, en plus je l'ai envoyé plusieurs fois, je l'ai envoyé au mail « travaux des assemblées », je n'ai pas eu de retour, donc je l'ai renvoyé le 17 à Madame MENDIL, à Monsieur MBODJ et à Madame ZEMANI. Et là, je n'ai pas eu de nouvelles, donc j'ai relancé le 25. Après j'ai rappelé, et là, on m'a dit : oui, mais alors, le Maire vous fera un retour. Alors je ne sais même pas pourquoi… Au moins qu'on me dise quand je l'envoie : « Eh bien non, il est trop tard, on a déjà des vœux. » Ça sent un peu le, comment dire, ça sent l'embrouille. Moi, mon vœu, je vous le dis quand même, en fait, c'était pour dénoncer…

Monsieur le Maire
« Non, non, Monsieur… »

M. LAMOTTE
« Si, si… »

Monsieur le Maire
« Non, non, non, non, vous ne pouvez pas présenter un vœu qui n'est pas inscrit à l'ordre du jour. Attendez, je vous explique les choses puisque, manifestement, vous faites comme si vous n'aviez pas compris. Au titre du règlement intérieur, et c'est très précis, je vous invite à le relire, il peut y avoir jusqu'à trois vœux inscrits à l'ordre du jour. Ce vœu sur les incendies a été inscrit très tôt. Idem sur celui concernant l'incinérateur de Thermo-sur-Seine, puisque c'est en lien aussi avec le Département. C'est une prise de position qui date déjà d'un certain temps. Et le dernier vœu d'ailleurs est un vœu, pas de la majorité municipale, mais un vœu concernant l'accessibilité qui a déjà été évoqué une première fois par Madame GARCIA lors du précédent Conseil. Donc on a inscrit les trois premiers vœux qui étaient à inscrire à ce Conseil.

M. SY ***(hors micro)***
« C'est un scandale, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire
Si vous voulez en inscrire d'autres, on pourra en inscrire d'autres mais, en attendant, à ce titre et ce soir, il n'y a que ces trois vœux qui sont inscrits à l'ordre du jour puisque, tout simplement, c'est l'application du règlement intérieur. Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE
« Alors peut-être, mais en tout cas, ce n'est pas normal de ne pas avoir de réponse. Ce n'est pas normal que l'on ne me dise pas : « Ah ben il y a déjà des vœux » et, même normalement, ce qui serait logique, c'est que quand un vœu est inscrit, il soit directement envoyé à tous les élus pour que l'on sache, comme cela, qu'il y a un tel vœu et qu'il n'y ait pas de suspicion d'embrouille, en fait, si vous voyez ce que je veux dire… Ce serait bien quand même que l'on soit au courant parce que là, ça sent quand même un peu l'arnaque. Excusez-moi. »

Monsieur le Maire
« Écoutez, c'est ainsi et, en l'occurrence, les choses ont été inscrites dans le sens qu'il convient. »

M. SY *(hors micro)*
« Vive la démocratie. »

Monsieur le Maire
« Mais en plus, je vous le dis, on a travaillé même un vœu avec le groupe de La France insoumise. Je crois que les échanges qui ont eu cours d'ailleurs entre Madame GARCIA et Madame THIROUX ont plutôt bien fonctionné. Et comme ce vœu était déjà dans l'inscription, dans le parcours, eh bien il est inscrit. »

M. SY *(hors micro)*
« Ce n'est pas le sujet. On vous a posé une question, répondez à la question. Pourquoi est-ce que ce vœu n'est pas inscrit ? »

Monsieur le Maire
« Monsieur SY, on sait que, par habitude, vous êtes impoli et incorrect, c'est ce que vous faites en permanence. Vous n'avez pas la parole, et donc ce n'est pas à vous de parler. Monsieur GUINTRAND. »

M. LÉGER *(hors micro)*
« Monsieur le Maire… »

Monsieur le Maire
« Vous parlerez après, Monsieur LÉGER, pour l'instant, c'est Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND
« On a dit qu'on essayait de trouver des solutions, alors voilà, discutons-en pour trouver des solutions. Pourquoi ne pas créer des commissions ? Alors soit dans le cadre des commissions préalables au Conseil municipal ou une commission ad hoc pour, justement, travailler sur les vœux présentés, parce que là, vous vous retrouvez dans une position de juge et partie, c'est-à-dire que si, effectivement, on limite à trois vœux, y compris la majorité municipale, par Conseil municipal, il suffit que la majorité municipale présente trois vœux par Conseil municipal et puis comme ça, de toute façon, il n'y aura plus de vote en dehors des vœux proposés par la majorité municipale. Ce n'est évidemment pas possible. Il faut trouver une solution parce que là, sinon, on est dans le déni de démocratie. »

Monsieur le Maire
« Je vous rappelle que le dernier vœu, il a été travaillé avec vous, donc vous êtes complètement associés dans cette démarche-là. Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER
« Oui, eh bien ça paraît logique ce qui vient d'être dit. J'avais la même proposition. Au minimum, vous nous donnez une adresse mail qui est commune, et vous faites circuler à chaque fois qu'un vœu est arrivé, vous faites circuler le vœu pour que chacun puisse enregistrer qu'un vœu a été donné. Et puis, franchement, à quoi ça rime sinon pour notre Conseil municipal, vu que vous avez la main effectivement sur les délais, vous avez la possibilité de connaître, vous, à quel moment il a été envoyé… Nous, on n'a pas ces infos. Cela veut dire qu'à chaque Conseil, on peut arriver en situation d'avoir deux ou trois vœux de votre part et aucun vœu de l'opposition. Est-ce que vous vous rendez compte que, de manière démocratique, il va y avoir un problème ? Cela paraît tellement flagrant qu'on ne devrait même pas avoir à en parler. Et vous auriez peut-être dû vous-même vous dire : trois vœux quand même pour la même force politique, le même groupe sur le même Conseil, même si vous en avez travaillé un visiblement de manière transpartisane sur un vœu. Mais enfin, quoi qu'il en soit, nous, dans notre groupe, on n'était au courant aucunement de tout cela. C'est qu'il y a un problème. Maintenant sur le fond, puisque l'on est aussi sur un vœu qui va être porté par le fond, on va aussi y revenir sur ce vœu. Bien sûr que l'on partage les objectifs et la solidarité surtout exprimée envers les populations, envers les professionnels et tous ceux qui, effectivement, ont été amenés à combattre les incendies. On ne remet pas en cause l'idée de verser une subvention exceptionnelle qui permet effectivement d'exprimer notre solidarité. Par contre, c'est vrai que, dans votre vœu, si vous on voulait être assez conséquent, et quand même, un peu, pas encore une fois dans l'idée d'un vœu pieux, d'un vœu de bonne conscience, qui fait plaisir à tout le monde, très consensuel, bien sûr tout le monde est contre les incendies, et tout le monde est contre les maisons qui brûlent et les problèmes comme ça, cependant ce que les pompiers disent eux-mêmes, ceux qui sont les soldats du feu, qui sont aux prises avec ; en ce moment, ils sont mobilisés les pompiers dans les rues et ils ont des revendications concrètes. Ils ne sont pas dans le vœu pieux, ils n'attendent pas de nous, à Champigny-sur-Marne comme ailleurs, qu'on les applaudisse comme on applaudissait les soignants le soir, ils ne demandent pas ça les pompiers, aujourd'hui. Ce qu'ils demandent, c'est que l'État garantisse, donc renforce et garantisse les politiques de prévention, de lutte contre le feu, qu'il garantisse les services d'incendie et de secours, la sécurité civile avec des moyens humains, matériels et financiers à la hauteur de l'évolution des risques. Donc nous proposons d'ajouter à votre vœu : « Le Conseil municipal demande à l'état de renforcer durablement les moyens humains, matériels et financiers consacrés à la prévention, à la lutte contre les incendies, notamment les effectifs, les équipements des services d'incendie, de secours et les moyens aériens de la sécurité civile. » Voilà, on voudrait que cela apparaisse, sinon votre vœu, encore une fois, sera un vœu, effectivement, qui pourra vous faire plaisir mais, sur le fond, qui ne permet pas le changement. Et là, aujourd'hui, quand on parle du feu, quand on parle des victimes et des vies, il s'agit maintenant de changer de politique, et pas seulement de se payer de bons mots. »

Monsieur le Maire
« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Monsieur JACQUIN. »

M. JACQUIN BEAUDOIN

M. JACQUIN BEAUDOIN, merci. Non, moi je tiens juste à dire que je suis assez scandalisé de ce qui se passe parce que, effectivement, vous avez rappelé que le règlement intérieur limite à trois vœux, mais il n'est pas précisé, il me semble, à ma connaissance, que les vœux qui sont présentés sont ceux qui sont envoyés dans un ordre chronologique. C'est un choix, un choix politique de présenter certains vœux. Et quand je vois que la majorité municipale présente deux vœux, et un troisième, certes de concert avec un groupe de l'opposition, mais qui reste un vœu dont la majorité est partie prenante, et qu'un groupe de l'opposition qui a déposé un vœu dans les temps se voit, au titre qu'il n'y a plus de place, refuser le fait de pouvoir délibérer sur son vœu, eh bien je trouve ça absolument scandaleux démocratiquement. Et du coup, je tiens à vous remercier pour les précédents Conseils municipaux de ne pas avoir déposé des vœux, ce qui a permis que l'on puisse étudier les nôtres. C'est vraiment adorable de votre part, et on espère qu'à l'avenir vous pourrez nous faire cette faveur puisque, apparemment, ce n'est pas une question démocratique, mais une question de faveur de votre part, de nous faire la faveur, lorsque nous déposerons des vœux municipaux, de pouvoir les étudier collectivement. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Bien, alors sur le vœu même, il n'est pas question de dénaturer ce vœu. il n'a pas été écrit d'ailleurs par nous, il a été construit par l'AMF. Je souhaite que l'on reste dans cette approche-là et, par rapport aux moyens, même si je peux vous rejoindre sur le fait que l'État doit prendre plus en compte le sujet, parce qu'il y a une nécessité aussi d'adapter véritablement à la situation, et seul l'État peut le faire, puisque sur un certain nombre d'investissements, c'est vraiment l'État qui doit être au rendez-vous. Mais il faut savoir que les SDIS en particulier sont financés par les collectivités locales, et il en va de même pour la BSPP concernant la circonscription de Paris. Les Départements assument une charge d'ailleurs - je parle des Départements qui sont dans le périmètre SDIS - qui est extrêmement importante, alors qu'ils ont de plus en plus de mal à avancer en termes de financement. Concernant le territoire de la Métropole du Grand Paris, et notamment ce qui est… Alors moi je veux bien que l'on pose des questions et que l'on ait du débat, mais ce serait bien que vous ne fassiez pas des discussions parallèles en bruit de fond, ce qui est quand même un peu compliqué pour vous répondre. Il faut savoir que toutes les collectivités, dans le cadre des financements liés à la BSPP, depuis de nombreuses années d'ailleurs, ont vu leur contribution fortement augmenter encore cette année. Ce n'est pas un vœu pieux, ce n'est pas juste 2000 €, c'est un soutien moral, c'est un soutien de 2000 €, mais l'an dernier, cela a été un soutien d'un peu plus de 150 000 € qui ont été ajoutés au-delà de la contribution des 1,5 M. Vous voyez, ce ne sont pas des petites sommes. Aujourd'hui, la Ville paie quasiment une dotation de 1,7 M tous les ans. Je vous invite à regarder le montant précis dans le compte administratif, une contribution extrêmement importante et qui ne cesse d'augmenter, parce que les techniques, notamment de lutte contre l'incendie, ont beaucoup avancé au cours des dernières années, notamment des systèmes liés à la lance diphasique, qui a nécessité des financements importants. Et c'est nous aussi qui finançons. D'ailleurs tous les maires, en particulier du Val-de-Marne, s'étaient émus de ces évolutions, sans avoir forcément d'informations. C'est pour cela que je vous en parle, et le préfet d'alors avait organisé une rencontre où plusieurs Maires du Val-de-Marne étaient venus à la caserne de Créteil pour voir ces évolutions technologiques. Donc ce n'est pas un vœu pieux quand on a des investissements de cette nature. Et c'est vrai pour l'ensemble des collectivités des Villes du Val-de-Marne, comme c'est vrai pour l'ensemble des Départements qui sont dans le périmètre

SDIS. Et je dirai aussi que c'est vrai, y compris pour la région Île-de-France qui, normalement, n'a pas à financer et qui finance les SDIS dans les périmètres SDIS. Donc, vous voyez, les collectivités sont bien au rendez-vous. Ce ne sont pas des vœux pieux, et c'est véritablement une volonté forte de soutenir nos soldats du feu, qui ne sont pas toujours récompensés au niveau où ils devraient l'être, quand on voit les agressions dont ils sont parfois victimes d'ailleurs. Je vous propose de passer à l'adoption de ce vœu : est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Vous vous abstenez pour les soldats du feu ? Très bien.

M. LÉGER ***(hors micro)***
« Non, non, pour votre méthode. Pour toute votre méthode. Certainement pas pour les soldats du feu. »

Monsieur le Maire
Des votes pour ? Eh bien donc c'est adopté, merci.
Point numéro 64, donc le vœu au niveau de Thermo-sur-Seine, Geneviève CARPE. »

A l'unanimité des suffrages exprimés,

41 votes pour,

M. Laurent JEANNE, Mme Aurore THIROUX, M. Patrice LATRONCHE, Mme Sophie AMAR, M. Grégory GOUPIL, Mme Catherine MUSSOTTE-GUEDJ, M. Yohann PICOT, Mme Christine ARRON, M. Philippe DUBUS, Mme Sabrina ABCHICHE, M. Saphir AKKOUCHE, Mme Odile LE THIES, M. Michel DUVAUDIER, Mme Geneviève CARPE, M. Léon NGANDE, Mme Asma ASHRAF, M. Wilfrid BASTIN, M. Pascal EOUZAN, Mme Jacqueline BENAHMED, M. Jean-Claude FORHAN, Mme Isabel CIPRIANO, Mme Isabelle DEISS, M. Alain MESNAGER, M. Arif HIRIDJEE, Mme Delphine BERTRAND, M Xavier ANCIAUX, Mme Tatiana SAUSSEREAU, M. David SLIMOVICI, Mme Caroline BOICHOT, Mme Martine SANZ, Mme Cristina DE OLIVEIRA, Mme Maria Teresa MOREIRA MARQUES, M Philippe LHOSTE, Mme Céline THÉOPHILE, Mme Ana-Maria-Luminita ANTONIE, M. Thomas SZOLLOSI, M. Yannick BANTSIMBA, Mme Inès CASTELLAR, Mme Teresa GARCIA, M. Thierry GUINTRAND, Mme Fily KEITA-GASSAMA

8 abstentions,

Mme Rosalie DE JESUS MORGADO, Mme Zohra KASSOU, Mme Caroline ADOMO, M. Matthieu LAMOTTE, M. Mamadou SY, M Julien LEGER, Mme Charlotte MALEK, M. Tidjan JACQUIN BEAUDOIN

64) Vœu présenté par la majorité municipale contre le projet de la Ville de Paris de construire un nouvel incinérateur de déchets dans le Val-de-Marne, à Vitry-sur-Seine

Mme CARPE
« Merci Monsieur le Maire. Donc je suppose que vous avez pris connaissance de l'ensemble des considérants, par conséquent je vous fais part que la Ville de Champigny-sur-Marne, pouvant être impactée par ce projet, demande une concertation, et d'ici là refuse ce projet en l'état, ;
Affirme son opposition inconditionnelle au projet Thermo-sur-Seine et demande à la Ville de Paris d'abandonner le projet de construction à Vitry-sur-Seine d'une installation d'incinération de grande ampleur utilisant des combustibles solides de récupération, CSR, dans le Val-de-Marne ;
Invite la Ville de Paris, autorité concédante du réseau de chaleur, à engager sans délai une réflexion à la fois fondée et transparente sur des solutions alternatives de décarbonation du

réseau de chaleur ou d'assumer ses responsabilités climatiques en construisant l'incinérateur sur son territoire ;
Demande à la commission nationale du débat public et aux garants de veiller à ce que la concertation préalable relative au projet Thermo-sur-Seine permette effectivement le débat sur son opportunité, ses objectifs, ses caractéristiques, ses impacts environnementaux, sanitaires et territoriaux ainsi que sur les effets cumulés avec les autres installations d'incinération existantes et sur les alternatives au projet, y compris l'absence de sa mise en œuvre ;
Demande au maître d'ouvrage et aux autorités compétentes de tirer toutes les conséquences de l'avis, des conclusions motivées et des éventuelles réserves ou recommandations qui seront rendues à l'issue de l'enquête publique par le commissaire enquêteur ;
Et demande enfin que soit rendu public dans des délais compatibles avec une participation utile du public l'ensemble des études et données nécessaires à l'appréciation du projet, notamment celles relatives aux émissions atmosphériques, aux effets cumulés, aux flux d'approvisionnement et de transport, à la nature et à l'origine des combustibles, aux risques d'inondation, aux incidences sanitaires, au bilan climatique global et à la comparaison documentée avec les alternatives disponibles. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions sur ce vœu ? Monsieur LÉGER. »

M. LÉGER
« Oui, sur ce vœu, moi je partage totalement les inquiétudes et l'exigence de garanties sérieuses sur les conséquences que peut avoir ce projet sur le plan sanitaire, environnemental. Cependant sur ce vœu, il y a beaucoup de choses qui sont très mal formulées, qui ne permettent pas, du coup, de le voter parce que l'on exige une concertation alors que, précisément, une concertation est en cours en ce moment même. Discussion, concertation, elle a des dates, elle a des échéances qui sont en train de se développer. Il y a des études scientifiques qui sont également en cours, et on attend les résultats, sur les impacts, etc., donc, en fait, une partie de ce que l'on demande dans le vœu est en train de se produire, mais n'est pas arrivée.
Donc d'un côté, on demande une concertation dans ce vœu et d'attendre de voir les études d'impact et, en même temps, on ne les attend pas et on dit que l'on est déjà sur une position contre de manière inconditionnelle. Donc il y a quelque chose qui ne va pas en termes de logique politique dans ce vœu, c'est contradictoire. Et donc, du coup, pour ma part, je m'abstiendrai. Je sais que la Ville de Vitry est plutôt sur une position contre, en tout cas en l'état, et souhaiterait obtenir justement plus de garanties et attend les études d'impacts scientifiques, y compris pour pouvoir réellement aller encore plus loin. Donc dans cette phase-là, je pense que les premiers concernés sont dans l'attente de l'arrivée des études pour pouvoir aller au bout de leur décision finale, donc moi, je ne vais pas, à Champigny, ici, d'ores et déjà voter ce vœu. Mais par contre, je m'abstiendrai. De toute façon, je m'abstiendrai certainement sur les trois parce qu'on trouve vraiment, on va insister là-dessus, que votre méthode manque de transparence démocratique. Donc je ne vais pas passer un Conseil municipal à voter et à devoir me positionner sur les positions de la majorité municipale, sans que notre groupe puisse défendre, lui, ses positions. Vous ne compterez pas sur moi pour ça. »

Monsieur le Maire
« Bien. Est-ce qu'il y a d'autres remarques ? Madame GARCIA. »

Mme GARCIA
« Oui, je voudrais simplement dire que La France insoumise ne fait pas que bordéliser la société en général, elle est aussi très active, en particulier dans le Val-de-Marne évidemment pour lutter contre ce projet d'incinérateur, parce que c'est un projet absolument abominable. Ce sera le plus grand incinérateur de France, voire d'Europe, construit dans le Val-de-Marne, sans aucune concertation ni des politiques ni des habitants. Donc nous sommes collectivement très opposés à ce projet, nous demandons un moratoire immédiat. Il faut aller dans la politique du zéro déchet et ne pas chercher à soi-disant verdir la production de chaleur de Paris. Donc il faut tout revoir, il faut contrôler les filières, et il faut des vraies études d'impacts sur la santé. Mais tout le monde sait que c'est un projet néfaste, qui va contre la justice environnementale. Vous pouvez voir des affiches de La France insoumise dans la Ville sur cette question parce que nous sommes absolument opposés à ce projet d'incinérateur. »

Monsieur le Maire
« C'est noté. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non ? Alors peut-être deux mots de commentaire pour vous dire que, vous voyez, même si l'on dit qu'il y a déni démocratique, que l'on a des méthodes particulières, on arrive tout de même à travailler avec ceux qui bordélisent. On le verra pour le point suivant. Comme quoi, tout est possible.
Après, on a bien pris note, Monsieur LÉGER de votre présentation, mais elle est un peu schizophrénique cette présentation puisque, à chaque fois qu'il se passe quoi que ce soit dans le pays, le Parti communiste est toujours le premier à réagir pour dire : c'est un scandale, il faut absolument faire des manifestations, il faut voter contre dès le début, alors que l'on n'a pas forcément le commencement du début d'un projet. Là, on a un sujet qui est très précis, et le Maire de Vitry est opposé. Il demande plus que des garanties, il est opposé au final. Et c'est bien ce qui est précisé dans ce vœu.
Et pourquoi le Val-de-Marne devrait-il être le territoire de dépendance de la Ville de Paris ? Il y a des terrains sur la Ville de Paris. Il y a une centrale aujourd'hui d'incinération qui est, par exemple, à côté de la porte de Champerret qui n'a pas été retravaillée. Il y a eu un incendie. Mais il faut aussi que Paris prenne sa part, c'est un travail à faire. Et moi, je rejoins ce que vient de dire Madame GARCIA. On a d'ailleurs travaillé, y compris dans le cadre de la transition écologique, ici, à Famille territoire zéro déchet parce que l'on s'intègre dans ce schéma-là pour, effectivement, réduire la production de déchets. Et on sensibilise les populations à le faire, on avance sur le tri sélectif. Ce n'est jamais assez, il faut toujours en faire plus. Le meilleur déchet, c'est toujours celui que l'on ne produit pas. Et donc c'est bien ce sujet-là qui est le nôtre aujourd'hui. Mais, en tout état de cause, nous n'avons pas à accepter une décision sans aucune concertation, parce que ce n'est pas simplement la concertation à l'égard des populations, c'est aussi les élus directement concernés, que ce soit le Département du Val-de-Marne, le Maire de Vitry, qui n'ont aucune information, au départ, de ce projet parisien. C'est quand même assez incroyable ! On vient chez vous, dans votre commune, et on vous dit : Paris décide. Ça, ça marchait du temps du Bois l'Abbé, quand on nous a imposé le quartier du Bois l'Abbé, et ça a été une volonté de la Ville de Paris. Je le dis d'autant plus aisément que c'était Chirac à l'époque, voilà, je n'ai pas de sujet là-dessus. Ce n'était pas Chirac d'ailleurs, je crois que c'était Nungesser. C'était du temps de De Gaulle que les décisions ont été prises. Donc, vous voyez, il n'y a pas de sujet là-dessus. Mais c'est fini ces méthodes-là. Il y a nécessité aujourd'hui, on est dans une Métropole, on siège dans un Conseil métropolitain, ces sujets relèvent aussi de la compétence de la Métropole. Et qu'il n'y ait aucun échange entre les élus, entre les Maires concernés, je trouve que la méthode est quand même un peu particulière.

Donc oui, il doit y avoir une position forte, réaffirmée par l'ensemble des communes du Département, par le Conseil départemental. Je crois que c'est important. C'est aussi ce qu'attendent les élus, vous voyez, de tous bords politiques. On était à l'université des Maires du Val-de-Marne il y a quelques jours, la position était très unanime. Donc je pense qu'il faut affirmer les choses de façon forte pour que ce vœu, qui sera transmis à la mairie de Paris, la mairie de Paris en prenne bien conscience. Bien, je vous propose de passer au vote : qui est pour ? Qui s'abstient ? Alors attendez parce que ce n'est pas clair : qui est pour ? Bon, donc on a réussi à vous convertir, eh bien c'est parfait.
Dernier vœu, donc je laisse le soin à Aurore THIROUX de présenter ce vœu qui a été travaillé avec le groupe France insoumise. »

A l'unanimité,

65) Vœu du Conseil municipal concernant l'accessibilité des logements sociaux pour les personnes en situation de handicap

Mme THIROUX
« Merci Monsieur le Maire. Effectivement, ce dernier vœu concerne la Commission communale d'accessibilité avec le souhait de voir la participation de tous les bailleurs sociaux à cette instance. On sait, comme je l'ai expliqué tout à l'heure, que c'est une commission qui travaille bien, qui a traité les dossiers, est sur le terrain, et c'est vrai que la multitude des acteurs, c'est important. Donc il faut que les principaux bailleurs de la Ville puissent être représentés. Là, c'était la première partie du vœu.
La deuxième partie du vœu, c'est certainement un travail qu'aura la Commission communale d'accessibilité dans le cadre des ateliers dont je vous ai parlé, avec la possibilité de la Commission de contribuer à l'identification des situations nécessitant une attention particulière et de favoriser la mise en relation des différents acteurs compétents. On espère pouvoir travailler avec les bailleurs pour avoir des solutions rapides et la possibilité de pouvoir les saisir rapidement quand on a des situations que l'on connaît sur des personnes en situation de handicap, notamment sur les logements, pour les adapter ou les demandes de mutation. Voilà. Donc, en cas de saisine, la CCA s'engage avec les partenaires à travailler sur les besoins d'adaptation liés au handicap du locataire ou des occupants. Donc un bilan, bien sûr, des actions engagées fera l'objet d'une commission en Conseil municipal, certainement dans le cadre du rapport de la CCA. Et donc nous sommes invités à adopter ce vœu. »

Monsieur le Maire
« Merci. Est-ce qu'il y a des interventions ? Madame GARCIA. »

Mme GARCIA
« Je pense que ce qui est le plus important dans ce vœu et ce qui change par rapport à l'activité de la Commission actuelle, c'est qu'il ne s'agit pas seulement, on en a parlé toutes les deux, de recenser le nombre de logements, de faire des tableaux par quartier ou par bailleur, mais c'est vraiment de s'intéresser à chaque résident et d'avoir un suivi qualitatif de ce qui est proposé, c'est-à-dire pas seulement comptabiliser les logements accessibles ou soi-disant accessibles. Je pense que c'est l'esprit de ce vœu que nous voterons favorablement… »

Monsieur le Maire

« Monsieur LAMOTTE. »

M. LAMOTTE
« Oui, ce vœu est très bien, mais alors je n'ai pas entendu votre réponse, Monsieur le Maire, sur la solution que vous pourriez proposer pour que cette situation d'embouteillage un peu obscur de vœux ne se reproduise pas. J'ai dû louper la réponse. »

Monsieur le Maire
« Non mais là, pour l'instant, on est sur le vœu. Je vous répondrai après, mais on est sur le vœu. Vous avez une intervention sur le fond du vœu ou… »

M. LAMOTTE
« J'ai dit que c'était très bien. »

Monsieur le Maire
« D'accord. Il n'y a pas d'autres interventions sur ce vœu ? Donc je vous propose de passer au vote : est-ce qu'il y a des avis favorables ? Donc c'est adopté, je vous remercie.
Bon, sachant qu'il y a quand même un cadre réglementaire qui est en train d'évoluer d'ailleurs, puisque la cotation au niveau de l'attribution des logements est en train d'évoluer dans le cadre de la SIL, et notamment dans le cadre du futur plan partenarial de gestion des demandeurs de logement, qui sera adopté pour l'année prochaine et qui va régir un peu l'organisation sur les cinq prochaines années. Je ne suis pas certain d'ailleurs que les Villes auront autant que ça la main. Il y a toute une discussion autour de la question du PMHH où peut-être d'ailleurs que la compétence échappera à la Commune pour aller soit au Territoire, soit à la Métropole. Je fais partie des Maires qui ont demandé, comme beaucoup, et quelle que soit leur sensibilité politique, que les collectivités puissent bénéficier de 50 % des droits d'attribution de logements, dans un cadre qui est celui des CALEOL, et avec ce plan qui est prévu. Mais c'est vrai que, pour l'instant, on a la main sur bien peu. Vous avez vu les chiffres qui étaient dans le bilan de la Commission d'accessibilité. On aimerait aller plus loin, mais on n'a pas forcément les marges de manœuvre pour pouvoir le faire. Donc on verra comment tout cela peut s'améliorer. Mais ce vœu a tout son sens.
Pour répondre à votre question sur les vœux, eh bien vous représenterez des vœux, et on regardera à chaque fois en fonction de ce qui est défini dans le règlement intérieur.
En ce qui concerne le vœu, malgré tout je vous dis un mot sur le vœu qui avait été envoyé concernant les déclarations, concernant notre collègue de Bonneuil. Je crois que l'on a tous, y compris moi bien évidemment, marqué notre soutien à notre collègue Maire de Bonneuil suite aux insultes qu'il a reçues. Et cela a été fait d'ailleurs publiquement et au nom de l'ensemble des 47 Maires lors de l'université des Maires du Val-de-Marne par le président de l'association, donc il n'y a pas d'ambiguïté sur le soutien qui doit être apporté. Mais je dirais qu'aujourd'hui, quelles que soient les sensibilités politiques, si l'on devait faire un vœu à chaque fois qu'un Maire, que ce soit dans le Val-de-Marne, dans la région Île-de-France ou en France reçoit une lettre d'insulte anonyme, je vais vous dire une chose : il va falloir faire 10 vœux à chaque fois, à chaque séance, et on ne fera que ça, parce que c'est quand même ça, aujourd'hui, la tendance générale que l'on a dans le pays. En tout cas, notre collègue a reçu tout notre soutien, donc il n'y a pas de sujet de ce point de vue-là.
Il y avait des questions diverses. Monsieur LAMOTTE. »

A l'unanimité,

Monsieur le Maire
« Au départ, moi je prends dans l'ordre de ce qui a été demandé. Monsieur LAMOTTE, après Monsieur GUINTRAND, Monsieur LÉGER. Vous pouvez appuyer, et je vous donnerai la parole, il n'y a pas de souci. Donc Monsieur LAMOTTE, je vous en prie. »

M. LAMOTTE
« Non, non, moi je n'ai pas de questions particulières. C'était juste pour revenir, pour vous dire à propos du Maire de Bonneuil-sur-Marne… »

Monsieur le Maire
« Non, attendez, on est dans les questions diverses. C'est ce que vous aviez mentionné… »

M. LAMOTTE
« Non, mais je n'ai pas de questions diverses. »

Monsieur le Maire
« Au début du Conseil… »

M. LAMOTTE
« Je n'ai pas dit que j'avais une question diverse. »

Monsieur le Maire
« Bon parfait. Eh bien Monsieur GUINTRAND. »

M. GUINTRAND
« Alors première question diverse concernant le parking souterrain du chemin des Chaloux. Chers collègues, nous avons été contactés en tant que conseillers… »

Monsieur le Maire
« Alors, Monsieur GUINTRAND, juste pour rappel, c'est une question diverse. Donc une question diverse, ce n'est pas un vœu, ce n'est pas un contexte, parce que vous allez nous présenter un vœu. Alors vous posez la question, et puis ensuite je vous réponds. Sinon, je vous rappelle que je ne suis pas tenu de répondre au titre des questions diverses, je peux vous répondre par la suite par courrier. Mais je vous en prie. »

M. GUINTRAND
« Donc nous avons été contactés en tant que conseillers municipaux par des habitants qui, bien que propriétaires, continuent à payer des charges et des taxes d'habitation pour des boxes qu'ils ne peuvent pas utiliser dans le dernier parking souterrain du Plateau. Au départ, ce quartier avait été construit avec trois parkings d'environ 240 places chacun. Un a été muré derrière le primeur portugais du Plateau, le deuxième, le niveau moins 2 du parking du chemin des Chaloux, a lui aussi était muré. IDF-Habitat a alors rassemblé tous les propriétaires de boxes au moins 1, bien qu'IDF soit propriétaire de l'essentiel des places de ce dernier parking. Ce parking est actuellement dans un état d'abandon que, personnellement, je n'avais jamais vu. La porte principale est ouverte 24 heures sur 24, l'essentiel des portes des boxes ont été

ouvertes à la disqueuse par la police qui cherchait des possibles trafics. Le parking est jonché d'ordures, de détritus divers, de boxes remplis à ras bord de gravats ou de déchets. La lumière a été constamment allumée pendant un temps, puis désormais complètement éteinte, obligeant les propriétaires qui voudraient s'y aventurer à le faire avec une lampe frontale. Les boxes sont squattés par des sans-abris dont la situation exige l'intervention des services sociaux de la Ville. Je vous ai posé la question, Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal. Vous m'avez répondu être au courant, mais que la municipalité ne pouvait rien faire, car ce n'est pas nous, c'est IDF-Habitat. IDF-Habitat rejette aussi la faute sur le syndic de copropriété, JPM Immobilière, qui ne répondait plus aux questions des habitants depuis des années. Nous avons dès lors contacté une association de locataires, nous sommes allés voir en porte-à-porte les habitants durant l'été. Un collectif s'est constitué, qui a débouché sur une réunion publique ayant rassemblé une cinquantaine d'habitants et de personnes… »

Monsieur le Maire
« Vous pouvez en venir à la question, Monsieur GUINTRAND ? »

M. GUINTRAND
« travaillant dans le quartier. Alors concernant la question, donc il y a une motion qui a été votée, et le sentiment qui a été exprimé par les habitants lors de cette réunion publique était vraiment fait d'un abandon tant par le bailleur que par la municipalité. Donc on peut constater que l'action qui a été engagée par les habitants commence à payer et à porter ses fruits, parce qu'une réunion du syndic de copropriété du 16 septembre dernier a enfin conclu sur une décision d'études et de maîtrise d'œuvre en vue de la sécurisation globale du parking. Cette décision a été soutenue ensemble par les propriétaires et IDF-Habitat. »

Monsieur le Maire
« Donc vous avez une question ou pas ? »

M. GUINTRAND
« Oui, j'ai une question. »

Monsieur le Maire
« Parce que là, c'est un peu long tout de même... »

M. GUINTRAND
« Oui, mais… »

Monsieur le Maire
« Non, mais on connaît puisqu'on l'a déjà évoqué, donc… »

M. GUINTRAND
« Sauf que, sauf que… »

Monsieur le Maire
« Si on peut aller à la question, c'est une question diverse, donc allez à la question. »

M. GUINTRAND

« Donc la municipalité doit accompagner les habitants, et donc la question que je veux vous poser, c'est comment d'abord accompagner IDF-Habitat et les propriétaires dans la sécurisation de ce parking, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur ? Et deuxièmement, tant que ces parkings ne sont pas rouverts au public, il faut arrêter le matraquage des PV pour stationnement illicite qui pleuvent sur les habitants alors qu'ils ne peuvent plus garer leur voiture ailleurs qu'en pleine rue. »

Monsieur le Maire
« Très bien, on a compris le sens de l'intervention, qui n'était pas donc une question diverse. Monsieur LÉGER, donc on reste sur des questions. Une question diverse. »

M. LÉGER
« Je suis flatté de vous poser une question diverse et d'actualité. Je voulais savoir quelle allait être votre attitude face à l'émotion qui commence à se faire entendre dans Champigny sur l'annonce du changement de nom de l'école Henri-Bassis. Vous savez, Henri BASSIS a été un instituteur. Il était juif, il a été révoqué en 40, en application des dispositions antisémites qui visaient les fonctionnaires juifs. Il était recherché par la police comme juif et résistant et, à l'heure où l'antisémitisme est en résurgence dans notre pays, faire disparaître le nom d'un instituteur juif victime de l'antisémitisme d'État, puis devenu résistant, est en train de créer un trouble et une incompréhension. Henri et Odile BASSIS ont été campinois… »

Monsieur le Maire
« La question ? »

M. LÉGER
« Ma question sera la suivante : est-ce que vous êtes prêt, Monsieur le Maire, à rechercher, à partir de cette émotion qui se fait jour et de cette décision que vous avez prise, une solution de consensus qui respecte les enfants qui se sont approprié le nom et qui ont fait un travail autour du logo, qui ont travaillé sur ces questions-là dans leur nouvelle école. Est-ce que vous êtes prêt à revoir votre projet pour permettre de calmer ? Et cette proposition que je vous fais, est-ce que vous êtes prêt à l'entendre, c'est-à-dire d'appeler simplement cette école pour féminiser, puisque le but est bien de féminiser nos équipements, et on soutiendra bien sûr toutes ces mesures, appelons-la ensemble : Odette-et-Henri-Bassis, et de proposer aux gens qui font actuellement le concours pour désigner un équipement, par exemple le gymnase de l'école, peut-être que les noms que vous avez commencé à chercher peuvent aller au gymnase, mais que l'école s'appelle Odette-et-Henri-Bassis serait très cohérent. »

Monsieur le Maire
« Bien, on a compris. »

M. LÉGER
« Voilà une proposition que l'on vous fait ce soir. »

Monsieur le Maire
« Est-ce qu'il y a d'autres questions diverses ? Il n'y en avait pas d'autres ? Si Madame KEITA. »

Mme KEITA-GASSAMA
« J'avais effectivement deux questions diverses. Ça va être rapide, c'est concernant la médiathèque. Je suis revenue plusieurs fois sur le sujet : on voit bien que là, l'état d'avancement du chantier, ça semble être catastrophique. Vous avez envoyé une lettre aux habitants en disant : ne vous inquiétez pas, chers Campinois, cela ne va rien vous coûter. Où en êtes-vous dans les procédures ? Est-ce qu'il y a une prise en charge de l'assureur ? Enfin vraiment, il y a de quoi s'inquiéter. Je ne sais pas si vous dormez bien avec ce chantier. Voilà, ça, c'est la première question.
La deuxième question, c'est concernant l'école Simone-Veil. Il y a une animatrice, dernièrement, qui a frappé un enfant. Donc là, vous avez été très réactif, c'est bien. En tout cas, elle n'est plus sur l'école, mais j'espère qu'elle n'est pas sur une autre école pour faire subir les mêmes choses à un autre enfant. Et sur Simone-Veil, cela commence à faire beaucoup puisque, tout à l'heure, vous avez parlé d'une agente en souffrance. J'imagine que vous évoquiez l'animatrice qui avait étranglé ma fille. Enfin voilà, quand vous parlez de certaines choses, il faut aller jusqu'au bout. En tout cas, moi, je ne suis pas dans ce truc de maltraitance des enfants, des agents pardon. Je rappelle ici que c'est vous qui avez un procès avec Monsieur AMARA ici présent, le victorieux qui est dans la salle… »

Monsieur le Maire
« Ce n'est pas le sujet, Madame. »

Mme KEITA-GASSAMA
« Ben si. »

Monsieur le Maire
« Bien, s'il n'y a pas d'autres questions, il y a d'autres questions ? Ben là, vous dérivez sur autre chose. »

Mme KEITA-GASSAMA ***(hors micro)***
« L'animatrice, est-ce qu'elle est sur une autre école ou est-ce qu'elle est…

Monsieur le Maire
« Écoutez, les dossiers du personnel ne vous regardent pas dans le détail ni sous cette forme. »

Mme KEITA-GASSAMA ***(hors micro)***
« Bien sûr, elle a frappé un enfant, et ça ne nous regarde pas. »

Monsieur le Maire
Bon, eh bien, écoutez, de toute façon, j'ai pris toutes les questions qui étaient inscrites, je vais répondre à certaines questions, et on va pouvoir clore notre Conseil municipal. »

M. SY ***(hors micro)***
« J'ai demandé une question diverse, Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire
« Oui, ben écoutez, on en a déjà eu beaucoup. Je crois qu'après on va pouvoir conclure la séance. »

(Protestations de l'opposition)

Monsieur le Maire
« Vous ne l'avez pas demandée en début de séance. »

(Nouvelles protestations de l'opposition qui affirme qu'il l'a demandée.)

Monsieur le Maire
« La seule personne qui a demandé en début de séance, c'était Monsieur LAMOTTE. »

M. SY *(hors micro)*
« Je l'ai demandée, Monsieur. »

Monsieur le Maire
« Alors, je vais vous laisser poser une question, et après on en finira. Allez-y. »

M. SY *(hors micro)*
« À chaque fois, c'est pareil. »

Monsieur le Maire
« Mais c'est une question, ce n'est pas un déroulé. »

M. SY *(hors micro)*
« Je fais ce que je veux, Monsieur. »

Monsieur le Maire
« Non, vous ne faites pas ce que vous voulez, vous n'avez pas la police de cette séance, donc il n'y aura pas de question, Monsieur.
Bien, alors je vais répondre aux questions. Il n'y aura pas de question, tant pis si cela vous convient ou pas, c'est pareil. C'est votre groupe qui est concerné. »

[Protestations hors micro de Monsieur SY. Inaudibles]

Monsieur le Maire
« Donc le parking des Chaloux, Monsieur GUINTRAND, je vous réponds. Déjà tout d'abord, je vous réponds sur une affirmation que vous avez portée qui est fausse, à savoir que la Ville n'aurait rien fait. Je le dis en présence de Grégory GOUPIL, qui s'est beaucoup investi sur ce dossier. Nous avons pris à notre charge, la Ville, un accompagnement complet d'IDF-Habitat pour régler le sujet, il y a déjà quelques années, avec la police nationale, pour enlever tous les squats et faire le nécessaire. Et ça a été un gros, gros travail. Simplement, l'impératif c'était qu'IDF-Habitat prenne le relais. Nous n'avons pas vocation, nous, à exploiter ce parking qui ne nous appartient pas, qui est une copropriété, vous l'avez dit, mais qui est une copropriété où IDF-Habitat est très, très, très, très largement majoritaire. Les autres propriétaires ont quelques boxes, mais c'est extrêmement limité. Donc quand vous êtes majoritaire, vous pouvez faire ce que vous voulez au sein de la copropriété pour enclencher des travaux, et c'est un problème que l'on n'a d'ailleurs pas seulement sur cette résidence avec IDF-Habitat

qui ne fait pas son travail. Donc ils ont déjà été fortement accompagnés, ils ne font rien aujourd'hui. On leur a enjoint de le faire, on en parle régulièrement avec eux, et les sollicitations que vous avez eues de la population, vous savez, on les a eues aussi, donc on sait bien ce qu'il en est. Il n'y a pas un matraquage en termes de verbalisation, il y a simplement aussi la nécessité, quand des gens se garent en pleine voie et que les pompiers ne peuvent pas passer, effectivement, de faire le nécessaire. Voilà pour répondre à cette question.
Concernant le sujet de la médiathèque, Madame KEITA, pour l'instant, je n'ai pas d'autres éléments. Les analyses sont encore en cours, donc je communiquerai le moment venu.
Et concernant votre proposition d'Henri-Bassis, vous savez, puisque l'on parlait de notre collègue de Bonneuil tout à l'heure, notre collègue de Bonneuil, il a féminisé 40 lieux, bâtiments, rues avec un vote simplement : est-ce que vous êtes d'accord sur ces 40 noms ? Et il a changé les noms sans plus de concertation que cela. Là, l'idée, ce n'est pas de changer de nom, ce n'est pas de faire disparaître le nom d'Henri BASSIS. Je crois que nous pourrons garder ce nom-là, mais sous une forme différente. Henri BASSIS, c'était un enseignant. Le sujet qu'il soit juif, pour moi, ce n'est pas un sujet, et quand j'entends… Il est français avant d'être juif, comme vous dites. Parce que vous avez dit qu'il est juif, non, il est français, il est enseignant.

Mme MALEK ***(hors micro)***
« Il a une histoire particulière. »

M. LÉGER ***(hors micro)***
« Résistant, résistant. »

Mme MALEK ***(hors micro)***
« Il a une histoire particulière. »

Monsieur le Maire
« Il a une histoire. Mais si vous évitiez de parler à ma place, il a une histoire de résistant. »

(brouhaha)

Monsieur le Maire
« Mais si vous me permettez de finir, je termine mon propos. C'est quand même assez incroyable : la gauche qui veut donner des leçons et qui, en permanence, est incorrecte, et qui maintenant va nous expliquer qu'ils sont défenseurs de la communauté juive. Mais bon passons… »

M. LÉGER ***(hors micro)***
« On les a cachés les juifs, pendant que les collaborationnistes les traquaient, et les collaborationnistes, ils n'étaient pas de gauche. On les a cachés. »

Monsieur le Maire
« Oui bien sûr, vous n'avez pas caché grand-chose vous. Peut-être des téléphones, mais je ne sais pas ce que vous avez caché d'autre. En attendant, ce que je dis là, c'est que nous, la proposition que nous formulerons, c'est notamment, que nous avons la chance d'avoir mis en place une grande salle sur cette école. D'ailleurs l'IEN m'a dit : c'est formidable, et qu'elle envisageait de faire des réunions bien au-delà de l'école. Eh bien cette salle pourrait tout à fait

porter le nom d'Henri BASSIS, mais l'idée, effectivement, est de féminiser le nom de ce groupe scolaire. Et ça n'a rien à voir avec le gymnase qui, lui, a plutôt la vocation d'avoir le nom d'un sportif. Là, en l'occurrence, les trois noms qui ont été proposés, qui ont été portés avec Sabrina ABCHICHE sont des noms qui ne sont pas des sportifs, mais on aura un nom de sportif pour le gymnase. Moi, je suis favorable à garder le nom d'Henri BASSIS, pas forcément associé le nom de sa femme parce que je trouve que c'est un peu avilissant pour la femme, surtout si l'on n'a pas l'accord de la famille. Est-ce qu'elle est d'accord ? Est-ce qu'elle n'est pas d'accord ? Il se trouve qu'il y a un ayant droit. Il y a de la famille, on l'a rencontrée d'ailleurs, et il n'y a pas de sujet de ce point de vue-là. Donc moi, je pense que ça a complètement son sens que la grande salle où auront lieu toutes les réunions avec les enseignants, le Conseil d'école et bien d'autres choses, porte ce nom qui n'a pas vocation à disparaître de l'établissement. Mais on a une volonté, effectivement, de féminiser. Il faut rééquilibrer les choses. On ne peut pas dire que l'on est pour la féminisation et, quand elle s'applique, que l'on n'en veut pas.
Donc voilà, je crois que j'ai répondu à vos questions, et donc je vous souhaite une bonne soirée. Merci. »

La séance est levée le jeudi 1er octobre à 0 h 31.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00H31 .

et ont, les membres présents, signé après lecture.

Le Maire
Président de séance

Le Secrétaire de séance

***NB* : IL EST RAPPELE QU'EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2121-26 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES TOUTE PERSONNE PHYSIQUE OU MORALE A LE DROIT DE DEMANDER COMMUNICATION :**

- **DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL**
- **COPIE DES DELIBERATIONS**
- **COPIE DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

- **PROCES VERBAL PUBLIE LE** 19 NOV. 2026